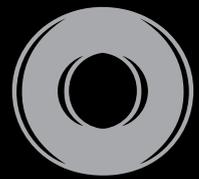


NOTRE MISSION

MACQUARIE POWER AND INFRASTRUCTURE CORPORATION
RAPPORT ANNUEL 2010



MACQUARIE



Grâce à Macquarie Power and Infrastructure Corporation, les investisseurs peuvent bénéficier d'une participation au secteur des infrastructures et des flux de trésorerie fiables, à long terme, caractéristiques des entreprises d'infrastructures. Notre portefeuille comprend des centrales de cogénération au gaz, éoliennes, hydroélectriques, solaires et à la biomasse, et notre intention est d'en assurer la croissance.

0,66 \$

par action,
par année

La politique de Macquarie Power and Infrastructure Corporation en matière de dividende consiste à verser 0,055 \$ par action chaque mois.

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu de MPIC	2
Message du chef de la direction	4
Stratégies visant la réalisation de notre mission	6
Les occasions d'infrastructures	8
Nos valeurs	10
Responsabilité environnementale et sociale	11
Gouvernance d'entreprise	14
Rapport de gestion	17
Responsabilité de la direction pour les états financiers	56
Rapport des auditeurs indépendants	57
États financiers consolidés	58
Notes afférentes aux états financiers consolidés	62
Information supplémentaire	86

Note : Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds de revenu Macquarie Energie et Infrastructure est devenu une entreprise donnant droit à des dividendes appelée Macquarie Power and Infrastructure Corporation.



Notre mission consiste à assembler un portefeuille de grande qualité, formé d'entreprises canadiennes et internationales spécialisées en infrastructures, et d'en assurer une gestion responsable, dans le but d'offrir à nos investisseurs un rendement supérieur par le biais de dividendes stables et d'une croissance du capital.



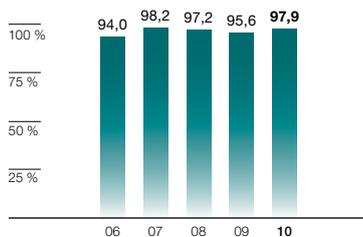
APERÇU DE MPIC

Cogénération d'électricité au gaz



Disponibilité et capacité élevées; voilà les antécédents de l'usine de cogénération au gaz de 156 MV Cardinal.

Faits saillants – Rendement



L'usine de Cardinal est très efficace; en fait, sa disponibilité moyenne sur cinq ans est de 96,9 %.

Perspectives 2011

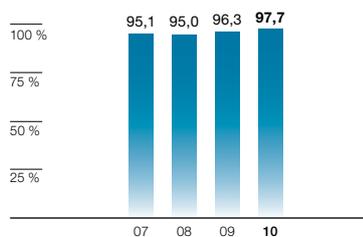
- ▶ Produits légèrement supérieures en raison de l'augmentation constante des tarifs aux consommateurs
- ▶ Frais d'exploitation supérieures en raison de l'entretien planifié et de l'augmentation des tarifs de transport gaziers, qui passent à 2,24 \$ du gigajoule par rapport à 1,64 \$ par gigajoule en 2010
- ▶ BAIIA et FTPE inférieurs par rapport à 2010

Énergie éolienne



Avec une capacité de 99 MW*, Erie Shores Wind Farm est l'un des plus importants parcs d'éoliennes au Canada; elle représente 2,5 % de la capacité éolienne du Canada.

Faits saillants – Rendement



Les éoliennes de grande qualité d'Erie Shores ont une disponibilité moyenne de 96,0 % sur quatre ans.

Perspectives 2011

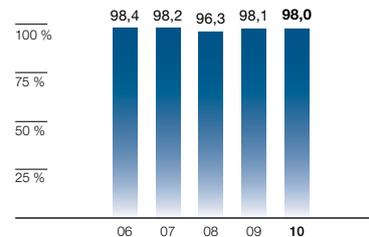
- ▶ Produits supérieurs en raison du retour prévu de conditions éoliennes normale
- ▶ Production d'électricité moyenne à long terme d'approximativement 248 000 MWh, sous réserve de la vitesse et de l'intensité du vent
- ▶ Frais d'exploitation inférieurs permettant d'atteindre des BAIIA et FTPE supérieurs à ceux de 2010

Hydro-électricité



Les quatre centrales hydro-électriques de MPT situées dans les régions de l'Atlantique, de l'Arctique et du Pacifique ont une capacité combinée de 36 MW. Toutes ces centrales sont accréditées dans le cadre du programme Éco-Logo™ du gouvernement fédéral.

Faits saillants – Rendement



Les centrales hydro-électriques ont un excellent dossier de fiabilité; au cours ces cinq années précédentes, leur moyenne pondérée de disponibilité a été de 98,0 %.

Perspectives 2011

- ▶ Produits supérieurs en raison du retour prévu à la production annuelle moyenne à long terme d'électricité d'environ 166 000 MWh, sous réserve du débit d'eau nécessaire
- ▶ Frais d'exploitation légèrement inférieurs à ceux de 2010
- ▶ BAIIA et FTPE supérieurs à ceux de 2010

* Un propriétaire foncier possède une éolienne.



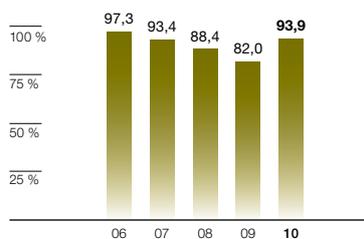
- Cogénération au gaz**
– Cardinal
- Éolienne**
– Erie Shores Wind Farm
- Hydro-électricité**
– Sechelt
– Hluey Lakes
– Wawatay
– Dryden
- Biomasse**
– Whitecourt
– Chapais
- Solaire**
– Amherstburg Solar Park
- Chauffage urbain**
– DH Business

Électricité tirée de la biomasse†



Whitecourt est une centrale électrique haute efficacité de 25 MW alimentée à la biomasse (déchets d'exploitation forestière). Ce fut la première centrale électrique au Canada à recevoir l'accréditation Éco-Logo™.

Faits saillants – Rendement



Au cours des cinq dernières années, la disponibilité moyenne de Whitecourt était de 90,8 %.

Perspectives 2011

- ▶ Produits comparables à ceux de 2010, principalement attribuables aux arrêts prévus pour la maintenance et aux prix peu élevés de l'électricité
- ▶ Charges d'exploitation supérieures en raison des activités de maintenance prévues, ce qui devrait donner des BAIIA et FTPE légèrement inférieurs par rapport à 2010
- ▶ Approvisionnement de déchets ligneux stable

Énergie solaire



Le parc solaire de 20 MW d'Amherstburg est en cours de construction. Une fois terminé, ce sera l'une des plus importantes installations d'énergie solaire photovoltaïque du Canada, capable d'une production annuelle d'électricité d'environ 37 600 MWh.

Faits saillants – Rendement

- ▶ Les panneaux solaires de SunPower Corporation offre une efficacité de conversion d'environ 19 %
- ▶ La ressource solaire est habituellement plus stable que les autres sources d'énergie renouvelables comme le vent
- ▶ Un prix fixe de 420 \$ du MWh a été proposé pour la production d'électricité de l'Amherstburg Solar Park

Perspectives 2011

- ▶ Début de l'exploitation commerciale en juin 2011
- ▶ Contribution de six mois à au BAIIA et au FTPE

“à” or “au”, but not both?

Chauffage urbain



En décembre 2010, MPIC acceptait d'acquiescer à une participation de 33,3 % dans un portefeuille d'entreprises spécialisées en chauffage urbain en Suède.

Faits saillants – Rendement

- ▶ Avantage concurrentiel renouvelable, comprenant notamment des restrictions en matière d'entrée et de sortie
- ▶ Marges BAIIA stables depuis des années
- ▶ Investissements annuels en maintenance prévisibles

Perspectives 2011

- ▶ Conclusion de la transaction prévue pour mars 2011
- ▶ Investissement devant fournir un rendement comptant‡ stable d'environ 8 % par année entre 2011 et 2014**

† MPIC détient aussi un placement en actions ainsi qu'une dette minoritaire dans une usine de biomasse à Chapais, au Québec.

‡ Sans facteur d'endettement.

**La contribution réelle pour 2011 sera inférieure en raison du moment où l'acquisition sera conclue.

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION

L'accent placé par MPIC sur les entreprises d'infrastructure essentielles nous permet d'offrir aux investisseurs des produits élevés, une sécurité relative et la croissance du capital.



MICHAEL BERNSTEIN
*Président et
Chef de la direction*

Aux actionnaires,

L'exercice 2010 a été important pour Macquarie Power and Infrastructure Corporation (MPIC); au cours de cet exercice, nous avons en effet offert un rendement total d'environ 46 % aux investisseurs, surpassant considérablement le rendement de l'indice composite S&P/TSX d'environ 17 %.

Ce rendement est le reflet de solides résultats d'exploitation, de l'exécution rigoureuse de notre stratégie de croissance et d'un soutien accru de notre mission de la part des groupes d'investisseurs.

MPIC a ainsi réalisé en 2010 de nombreux projets qui lui ont pavé la voie vers un succès soutenu.

Nous avons d'abord réadapté notre stratégie de croissance pour nous concentrer sur les catégories d'infrastructures. Ces dernières comprennent des entreprises de services publics réglementées et d'autres entreprises d'infrastructures classiques qui proposent des services essentiels encadrées par de solides éléments contractuels. Conformément à cette réadaptation, nous avons matérialisé pour nos investisseurs la valeur de nos avoirs dans Leisureworld Senior Care en nous départissant, en mars 2010, de nos intérêts dans l'entreprise dans le cadre d'une offre publique initiale qui a porté fruit.

Par la suite, nous avons élargi la portée de notre stratégie de croissance et pris des décisions conformes à cette orientation.

Au cours de l'année, nous avons ainsi regardé au-delà des frontières canadiennes dans le but d'y rechercher des investissements de grande qualité.

Nous avons en outre modifié notre façon de faire pour tenir compte de projets en développement, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables. Ces deux catégories offrent actuellement des possibilités de taux de rendement rajustés en matière de risques élevés.

À titre d'exemple, nous avons conclu avec succès deux transactions qui, chacune, devraient nous offrir à long terme une encaisse et un rendement total soutenus correspondant aux marges ciblées.

En juin, nous avons fait l'acquisition d'Amherstburg Solar Park, un projet de centrale électrique photovoltaïque de 20 MW conçue et construite par SunPower; nous assurerons aussi l'exploitation des installations au moment de l'entrée en exploitation commerciale du projet en juin 2011. Ce projet comporte un solide cadre contractuel qui réduit au minimum les risques inhérents à la construction, à l'exploitation et au rendement. Il étend en outre notre présence dans le secteur attrayant des énergies renouvelables.

En décembre, nous annonçons un investissement d'environ 100 millions de dollars dans le but de faire l'acquisition d'une participation de 33,3 % dans un portefeuille d'entreprises spécialisées en chauffage urbain en Suède. Cet investissement est réalisé dans le cadre du Macquarie European Infrastructure Fund II, fonds d'infrastructures privé non inscrit, géré par une filiale du Macquarie Group Limited. Le chauffage urbain désigne un système de distribution souterrain qui achemine la chaleur d'une installation central à de nombreux utilisateurs commerciaux et industriels d'une même collectivité, de sorte qu'il s'agit d'une infrastructure centrale essentielle à l'exploitation. Cette acquisition nous permettra de diversifier notre portefeuille international dans la catégorie des infrastructures; elle devrait être conclue en mars 2011.

Troisièmement, nous possédons une structure de capitalisation prudente, qui nous donne la souplesse nécessaire à la poursuite d'autres occasions de croissance. En effectuant un financement par action de 69 millions de dollars à la fin de décembre, nous avons dorénavant la solidité financière pour faire progresser notre stratégie de croissance. MPIC a en outre poursuivi sa croissance en taille et en portée, avec augmentant au cours de l'année sa capitalisation boursière de près de 200 millions de dollars, pour la porter en fin d'année à 500 millions de dollars.

En 2010, MPIC a offert à ses investisseurs un rendement total de près de 46 %.



Notre vision : être la plus importante société d'infrastructures au Canada, en faisant de la croissance la principale priorité de notre équipe pour 2011. Comme vous pourrez le lire aux pages huit et neuf, les investissements nécessaires à l'entretien, à l'amélioration et à la construction d'infrastructures essentielles, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, sont actuellement étalés, de sorte que cela crée d'excellentes occasions pour MPIC.

Une autre des priorités constantes est la signature d'un nouveau contrat pour notre usine de cogénération au gaz, qui fonctionne actuellement en vertu d'un accord d'achat d'énergie pour installations de puissance de base qui viendra à échéance en 2014. Nous avons de bonnes raisons d'être optimiste en ce qui concerne l'usine de Cardinal, qui sera fort probablement utilisé comme central de production de pointe.

En novembre 2010, le ministère de l'Énergie de l'Ontario demandait à l'office de l'électricité de l'Ontario (OPA) de reprendre les négociations avec les producteurs indépendants d'électricité (NUG), dont l'usine Cardinal. La directive reconnaissait clairement l'importance de la cogénération au gaz pour l'avenir de l'approvisionnement mixte en électricité et pour la stabilité du réseau; elle exige notamment de l'OPA qu'elle tienne compte de la contribution économique et énergétique de chaque NUG auprès des partenaires industriels et des collectivités locales.

L'usine de Cardinal occupe une place exceptionnelle à l'égard de ces négociations, compte tenu de notre rôle important au sein du réseau de distribution électrique dans l'Est de l'Ontario et de notre relation symbiotique avec Canada Starch Operating Company (Casco). L'énergie, l'air comprimé et la vapeur que nous fournissons à Casco l'aide en effet à demeurer concurrentielle dans son secteur manufacturier, protégeant ainsi les emplois de plus de 200 personnes tout en assurant une débouché pour la production de plus de 700 producteurs locaux de maïs. Avec Casco, nous contribuons à d'importants organismes de charité locaux et payons de substantiels impôts fonciers qui aident à financer des services essentiels à la collectivité.

Nous travaillons depuis plus d'un an à accroître l'importance de l'usine de Cardinal auprès d'intervenants clés et à mettre au point un plan pour les installations en vertu d'un nouveau contrat, qui comprend notamment un projet d'expansion et diverses améliorations de l'efficacité. Nous sommes enchantés de la solidité de nos relations avec Casco, et espérons être en mesure de faire le point auprès de nos actionnaires, au cours des prochains mois, quant au progrès des négociations avec l'OPA.

Les efforts consacrés à l'usine Cardinal sont un excellent exemple de l'importance que nous accordons à la préservation et à l'accroissement de la valeur de notre portefeuille actuel. Les autres projets prévus pour 2011 comprennent l'installation de systèmes motorisés dans les turbines à Erie Shores, destiné à assurer et à améliorer la sécurité des employés qui doivent monter jusqu'aux nacelles – l'équivalent d'une escalade de 25 étages – pour y effectuer des travaux de maintenance. À Whitecourt, nous évaluons les possibilités de vendre l'énergie excédentaire et d'offrir des crédits d'énergie renouvelable.

Notre mission consiste à assembler un portefeuille de grande qualité, formé d'entreprises canadiennes et internationales spécialisées en infrastructures, et d'en assurer une gestion responsable, dans le but d'offrir à nos investisseurs un rendement supérieur par le biais de dividendes stables et d'une croissance du capital. Et nous profitons d'un avantage concurrentiel distinctif à cet égard. En effet, la haute direction possède des dizaines d'années d'expérience dans diverses catégories d'infrastructures, notamment : production et distribution d'électricité, énergies renouvelables, routes à péage, ponts, ports de mer et services d'eau pour n'en nommer que quelques-uns; elle a en outre su établir, au fil des ans, d'importantes relations dans le domaine des infrastructures.

Dans le cadre de nos opérations, les solides relations établies par nos 60 employés avec des fournisseurs, des clients et des propriétaires fonciers nous aident à améliorer notre position concurrentielle et à remplir nos responsabilités envers divers intervenants. Comme vous le constaterez aux pages 11 à 13, la responsabilité sociale et environnementale fait partie intégrante de notre stratégie commerciale. Et il est aussi pour nous fondamental d'encourager le rendement financier. Notre personnel est essentiel au succès de l'entreprise, et nous lui sommes profondément reconnaissants de son engagement.

Je souhaiterais profiter de l'occasion pour remercier le conseil d'administration pour son appui et ses conseils au cours de ce qui a été une année très occupée et très productive. Je remercie également nos actionnaires qui placent leur confiance dans notre vision. Nous travaillons d'arrache-pied à faire de cette vision une réalité et apprécions votre soutien constant, à mesure que nous réalisons notre stratégie pour 2011.

Veuillez accepter mes salutations les meilleures.

Michael Bernstein
Président et chef de la direction

STRATÉGIES VISANT LA RÉALISATION DE NOTRE MISSION



MPIC s'est engagée à maximiser la valeur de son portefeuille, en assurant un solide rendement financier dans le cadre d'une croissance prudente.

1 Maximiser et conserver la valeur à long terme de nos entreprises actuelles

Chaque année, nous procédons à une planification stratégique afin d'évaluer les progrès quant à l'atteinte de nos objectifs, d'identifier et d'assurer le suivi des facteurs macro-économiques pertinents et de déterminer comment nous pouvons accroître la qualité et l'efficacité de nos activités. En outre, nous planifions et budgétisons avec soin les importantes dépenses d'immobilisations et de maintenance de chaque élément d'actif, ce qui nous permet d'assurer un rendement fiable et des dividendes stables à nos actionnaires.

2 Offrir un solide rendement financier et conserver une souplesse financière

Nos entreprises d'infrastructures fournissent des services essentiels pour lesquels il existe une demande constante dans le cycle économique. Elles œuvrent en outre dans des environnements ou des cadres contractuels où elles profitent de barrières d'entrée élevées, ce qui leur assure un avantage concurrentiel durable. Mis ensemble, ces attributs lui assurent des produits prévisibles et des flux de trésorerie stables. Un tel profil de flux de trésorerie, associé à une structure du capital conservatrice et à une dette représentant un bon placement, aide à réduire les risques financiers au minimum.

3 Réaliser une croissance prudente

Nous détenons un portefeuille de grande qualité, constitué d'importantes entreprises d'infrastructures du Canada et de pays de l'OCDE; notre objectif est d'offrir un rendement de l'investissement total supérieur à nos investisseurs. Les occasions qui se présentent proviennent de divers secteurs, notamment : production d'énergie électrique, production et distribution d'électricité, distribution de l'eau et transports, comme routes et ponts, y compris des projets en PPP (partenariat public-privé).





Nous possédons la discipline, la volonté et les ressources nécessaires à mettre sur pied une importante entreprise d'infrastructures au Canada.

Dans le coin supérieur gauche, puis vers la droite : la turbine au gaz Siemens Westinghouse 501D5 de l'usine Cardinal est l'un des joyaux de la flotte, avec une disponibilité annuelle moyenne de 3,2 % supérieure à celle des autres turbines 501D5 pour lesquels un rapport de disponibilité est établi. Une centaine de turbines 501D5 sont actuellement exploitées dans le monde; Whitecourt est l'une des plus imposante usine de production d'énergie électrique alimentée à la biomasse de l'Alberta; le chauffage urbain est un important secteur d'infrastructures qui assure un flux de trésorerie stable.



Notre stratégie de croissance est guidée par les principes suivants :

- ▶ Fonder le portefeuille sur des actifs de qualité, dans le cadre de projets d'exploitation ou à l'étape du développement;
- ▶ Chercher à diversifier notre portefeuille, par type d'actif, source d'énergie et région;
- ▶ Se concentrer sur des actifs détenus en propriété exclusive, tout en faisant preuve de souplesse face aux possibilités de partenariat faisant l'objet d'une solide gouvernance;
- ▶ Cibler un rendement total de l'investissement à long terme de 10 à 14 % (après impôts, endettement compris).

LES OCCASIONS D'INFRASTRUCTURES

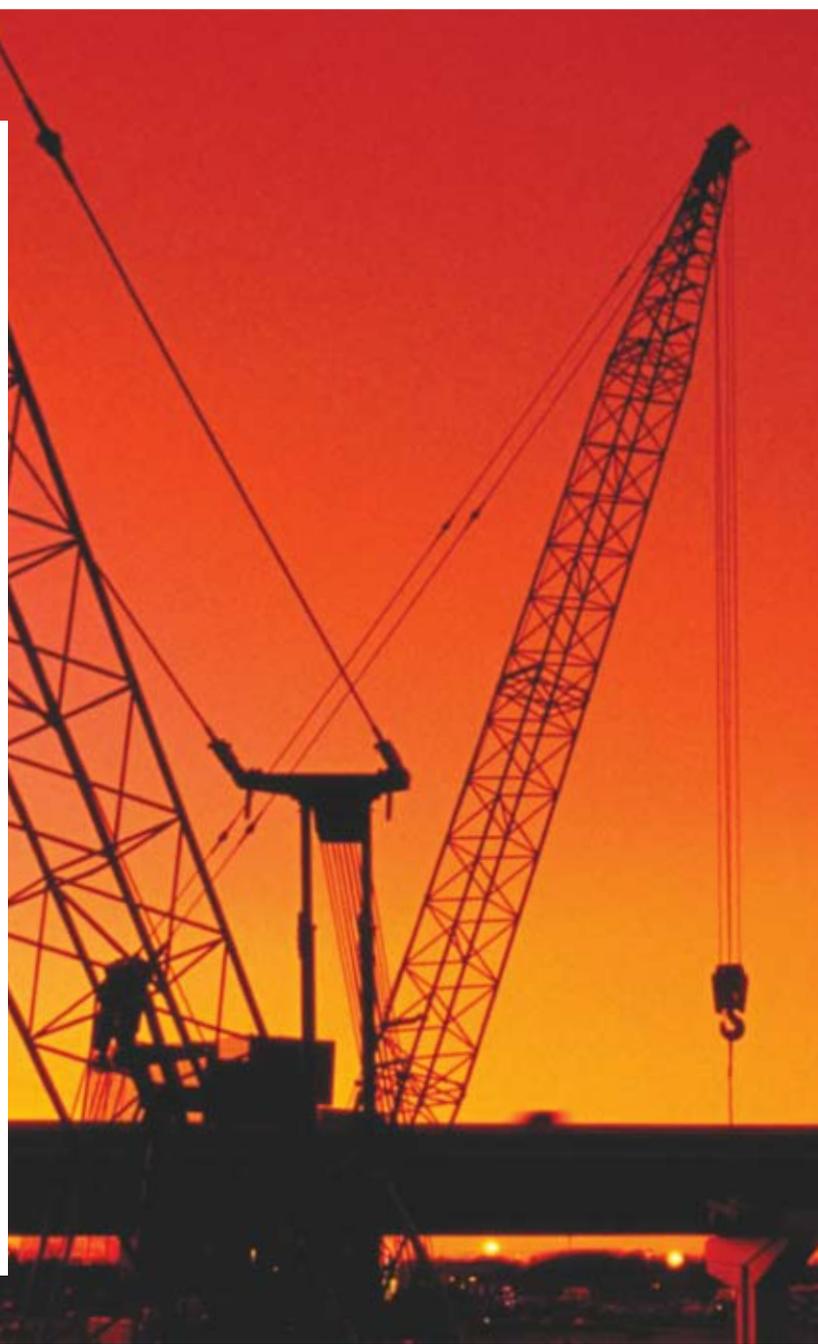
Des infrastructures modernes et efficaces sont essentielles au transport des marchandises et des personnes et à la prestation des services, de même qu'à la qualité et à la sécurité de notre mode de vie. En fait, la productivité économique d'un pays repose sur l'état de ses infrastructures; lorsque celles-ci sont en mauvais état, un pays ne peut exploiter pleinement son potentiel.

Un rôle pour le secteur privé

Les infrastructures canadiennes vieillissent, et ce vieillissement touche tous les domaines : réseaux routiers, ponts, réseaux d'aqueduc et d'égout, réseaux de production et de distribution d'électricité, services de gestion des déchets, infrastructure sociale et de transports publics, y compris les hôpitaux, les palais de justice et les centres communautaires. Près de 31 % des infrastructures canadiennes ont entre 40 et 80 ans, et environ 28 % d'entre elles entre 80 et 100 ans. On estime que plus de 400 milliards \$ seraient nécessaires pour réparer ces infrastructures âgées ou en construire de nouvelles.

En fait, la dégradation des infrastructures est un thème universel. Les besoins mondiaux en matière d'infrastructures de transport, d'énergie, des eaux et de communications d'ici 2030 sont évalués à plus de 30 billions \$ US.

C'est un fardeau beaucoup trop lourd, que les gouvernements ne peuvent assumer seuls, particulièrement alors que nombre d'entre eux doivent faire face à des déficits importants. En même temps, ces gouvernements s'efforcent d'atteindre des objectifs de durabilité, notamment en matière de restauration de l'environnement et de développement économique, tout en traitant simultanément toute une pléthore d'autres priorités. Il ne fait donc aucun doute que le secteur privé a un rôle vital à jouer dans l'amélioration et la construction de nouvelles infrastructures durables : routes en meilleur état; nouvelles usines de production d'électricité respectueuses de l'environnement; systèmes de distribution de l'eau moderne et de qualité supérieure; réseaux de transport public plus efficaces.





Les entreprises d'infrastructures génèrent habituellement des recettes prévisibles et un flux de trésorerie stable; en outre, elles démontrent depuis toujours une volatilité relative inférieure à celle du marché général des actions.

À gauche : en 2010, Erie Shores Wind Farm a été l'hôte du Global Wind Day de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA). Erie Shores, qui contribue de manière importante aux énergies vertes mixtes de l'Ontario, a permis la création de neuf emplois et aide à stimuler l'économie locale.

D-

Note attribuée à la qualité des routes aux États-Unis dans le 2009 Report Card for America's Infrastructure.

87 B \$

Montant que prévoit le *Plan énergétique à long terme* du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les investissements dans le secteur de l'énergie au cours des 20 prochaines années.

1,1 %

de la croissance réelle du PIB annuelle est en danger, si le Canada continue de sous-investir dans ses infrastructures.

Nombre de Canadiens qui croient que les gouvernements du Canada sont incapables de subvenir aux besoins en matière d'infrastructures :

9 sur 10

50 %

des 700 réseaux d'alimentation en eau de l'Ontario respectaient tous les règlements provinciaux en 2008-2009.

La congestion des autoroutes dans la région du Grand Toronto coûterait approximativement à l'économie locale :

6 B \$/année

NOS VALEURS

Les infrastructures constituent l'épine dorsale de l'économie et de la société. Nous nous servons quotidiennement des infrastructures d'une myriade de manières, qu'il s'agisse de l'électricité qui éclaire et chauffe nos résidences, des routes sur lesquelles nous voyageons ou du transport en public qui nous conduit au travail.

La nature physique des entreprises d'infrastructure et le profil essentiel des services qu'elles dispensent supposent que nous entretenons nécessairement des liens étroits avec les collectivités au sein desquelles ces entreprises sont exploitées. Nous assurons l'alimentation des réseaux régionaux de distribution d'électricité; nos usines offrent de l'emploi en région et du travail aux entrepreneurs locaux; et nous appuyons des projets communautaires.

En matière de gestion et de croissance du portefeuille, nous devons prioritairement encourager une culture positive, respectueuse des nombreuses parties prenantes.

À cet égard, voici quelles sont les valeurs qui nous guident :

► Intégrité

Tous nos gestes et toutes nos décisions sont empreints d'honnêteté, d'éthique et d'équité; nous agissons en outre constamment en fonction de nos engagements et dans le respect de notre code d'éthique commerciale et professionnelle, qui peut être consulté sur notre site Web à l'adresse www.macquarie.com/mgl/mpic/governance. Nous sommes imputables de nos décisions et tentons de les communiquer en toute transparence.

► Engagement

Nous nous engageons à gérer MPIC dans l'intérêt supérieur des investisseurs, ce qui suppose que nous agissons en entreprise socialement responsable au sein des collectivités où nous œuvrons.

► Recherche de rentabilité

Nous nous engageons à gérer et à faire croître nos entreprises de manière rentable, de sorte à offrir aux investisseurs un rendement total attrayant de l'investissement.

► Travail d'équipe

Nous travaillons en équipe, de manière constructive et coopérative, pour assurer la croissance de MPIC et en visant l'obtention d'un rendement optimal.

► Normes les plus élevées

Nous recherchons l'excellence, l'innovation et la créativité dans la gestion et la croissance de nos entreprises.

► Satisfaction du personnel

Nous encourageons l'établissement d'un cadre de travail professionnel, au sein duquel le personnel a accès aux outils et aux ressources lui permettant d'exceller et de connaître le succès et où il sent que ses services et ses contributions sont reconnus et appréciés.

RESPONSABILITÉ

ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Nos entreprises d'infrastructures ont des répercussions sur diverses ressources, notamment l'eau, l'énergie et d'autres matières premières de même que sur les employés, les clients, les investisseurs et les collectivités que nous desservons. Nous nous efforçons de gérer ces répercussions de manière responsable.



Les parcs d'éoliennes sont conçus pour durer au moins 25 ans, fournissant une énergie verte et d'autres avantages environnementaux.

Nous visons le recours à des pratiques exemplaires en matière de gestion des nos responsabilités environnementales et sociales. Nous gérons en outre ces responsabilités tout au long du processus d'investissement, qui comprend :

► **Examen et évaluation des possibles acquisitions**

Le processus de diligence raisonnable de MPIC comporte un examen de l'environnement d'une entreprise et de la gestion des risques en matière de santé et sécurité au travail; ces éléments font partie de l'évaluation du cadre élargie de gestion des risques. Il comprend aussi le recours à des experts indépendants pour déterminer les questions et les obligations liées à l'investissement.

► **Gestion permanente**

Chaque entreprise possède son propre système pour la gestion des risques et des obligations. L'aptitude de MPIC de contrôler ou d'influencer ces cadres de travail dépend de notre participation dans l'entreprise et du cadre réglementaire qui régit les risques pour l'environnement et pour la santé et sécurité. Chaque entreprise doit présenter au conseil d'administration un rapport sur la gestion des risques, qui permet d'assurer la conformité aux exigences réglementaires ainsi que la détermination et la résolution sans délai des problèmes.

► **Rapports aux actionnaires**

MPIC présente chaque année un rapport aux actionnaires sur la gestion de la responsabilité environnementale et sociale. Ce rapport comprend un sommaire de nos politiques et de nos responsabilités clés ainsi qu'un énoncé sur la conformité de nos entreprises envers la réglementation pendant la période visée par le rapport.



Les centrales hydroélectriques n'émettent pas de gaz à effet de serre comme le font les installations au gaz, au charbon, au diesel ou au mazout, de sorte qu'elles aident à réduire la pollution de l'air et à combattre le réchauffement climatique.

Facteurs clés de responsabilité environnementale et sociale

Les facteurs clés de MPIC en matière de responsabilité environnementale comprennent : utilisation de la ressource, marchandises et matières dangereuses, émissions gazeuses, bruit, flore et faune, patrimoine, stockage et manipulation des déchets, surveillance et rapports environnementaux. Les facteurs clés en matière de responsabilité sociale comprennent : santé et sécurité au travail, conformité aux normes en matière de recrutement et d'emploi, relations avec les collectivités et les intervenants.

Projets des entreprises MPIC

La sécurité au travail est une priorité pour tous les employés et les entrepreneurs œuvrant au sein de nos entreprises. Nous cherchons en outre à réduire au minimum notre empreinte environnementale et à démontrer notre engagement en matière de responsabilité sociale.

Usine de Cardinal

L'usine de Cardinal offre un solide programme de formation technique en sécurité, qui respecte, voire même dépasse les exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario. L'équipe de direction de l'usine de Cardinal propose des séances sur divers sujets liés à la santé et à la sécurité; ces séances sont appuyées de programmes techniques pertinents aux responsabilités de chaque employés. En 2010, les dix-huit employés de l'usine de Cardinal ont reçu un total de 1 617 heures de formation technique en sécurité, pour une moyenne de 90 heures par employé. Aucun temps n'a été perdu en 2010 en raison de blessures, faisant ainsi passer à 14 le nombre d'années sans incidents pour l'usine.

L'équipe de l'usine Cardinal se dévoue aussi auprès de la collectivité, en offrant notamment un soutien financier à Cardinal in Bloom, programme annuel d'embellissement de la ville de Cardinal au moyen de paniers fleuris et de parterre de fleurs entretenus par des bénévoles. Chaque année, l'usine participe aussi à l'événement Christmas is for Kids, fête organisée à l'occasion du congé de Noël pour les enfants de la localité, ainsi qu'au Community Festival Committee de la ville,

qui organise les festivités annuelles de la Fête du Canada et de la Fête du travail. L'usine de Cardinal appuie aussi Centraide ainsi que les écoles locales, en offrant deux bourses aux étudiants qui obtiennent les meilleures notes, ainsi que le prix Science and Technology de la Benson Public School, à laquelle l'usine donne aussi des ordinateurs et d'autres outils éducationnels.

Parc d'éoliennes Erie Shores

À Erie Shores, un programme exhaustif de formation en sécurité, qui respecte, voire même dépasse les exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario, est donné chaque année. En 2010, l'effectif d'Erie Shores s'est accru pour passer de trois à neuf employés au moment où nous avons mis en place un programme E et E (exploitation et entretien) interne. En 2010, les employés ont reçu un total de 599 heures de formation technique en sécurité, pour une moyenne d'environ 66 heures par employé. De plus, des réunions de sécurité sont périodiquement organisées à l'usine. Aucun temps n'a été perdu au cours de l'année en raison de blessures.

Erie Shores se conforme aussi à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario, qui assure la protection et la conservation de l'environnement, notamment de la terre, de l'air et de la faune, en plus de tenir compte de diverses considérations sociales et économiques. Le parc d'Erie Shores a subi une évaluation environnementale dans le cadre du processus de développement du site; la conception des installations et la disposition des éoliennes ont été fondées sur cette évaluation, dans le but de réduire au minimum les répercussions sur l'environnement.

En 2010, le parc d'Erie Shores, qui est devenu une importante attraction de la collectivité, a contribué au financement du centre d'interprétation du parc d'éoliennes de Bayham. Le directeur de l'usine d'Erie Shores fait partie d'un comité de travail de ce centre et participe aux activités commerciales de la collectivité, notamment à titre de membre de la Chambre de commerce d'Otter Valley. Erie Shores a organisé de nombreuses visites du site à l'intention d'étudiants, de politiciens, de médias et d'autres groupes, en plus de faire de nombreuses présentations à différents endroits. Erie Shores a aussi participé à l'exposition 2010 International Plowing



Nos installations de production d'énergie renouvelable fournissent suffisamment d'électricité « verte » pour alimenter l'équivalent d'environ 60 000 résidences.

De gauche à droite : La disposition des éoliennes à Erie Shores visait à réduire au minimum les répercussions sur l'environnement; environ 7 % de l'électricité de l'Alberta est produit à partir de sources renouvelables comme le vent, l'eau et la biomasse, ce qui fait de Whitecourt l'un des importants éléments contribuant aux énergies mixtes renouvelables de la province.

Match, qui s'est tenue à Elgin County où une partie des éoliennes d'Erie Shores sont situées et servent de toile de fond aux célébrations du Global Wind Day de l'Association canadienne de l'énergie éolienne. De par ces visites et ces événements, Erie Shores participe à la diffusion des connaissances sur l'énergie éolienne au Canada tout en faisant la promotion du leadership de la région en matière d'adoption de l'énergie éolienne.

Installations hydro-électriques

Nos installations hydro-électriques respectent, voire même dépassent les exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, là où elles sont situées. Les opérateurs de chaque centrale suivent une formation annuelle en sécurité, portant sur divers sujets comme les premiers soins ou l'électricité haute tension. En 2010, les opérateurs ont reçu un total de 270 heures de formation, pour une moyenne de 30 heures par opérateur. D'ailleurs, aucun temps n'a été perdu en raison de blessures.

Les installations hydro-électriques sont exploitées, le cas échéant, en conformité avec les plans provinciaux de gestion de l'eau et visent la préservation de la qualité de l'environnement local. À la centrale de Sechelt par exemple, le personnel s'occupe d'un chenal de fraye du saumon installé en 1997; ils s'assurent en effet que le chenal est constamment alimenté en eau et ils en éliminent les débris. Dans le même ordre d'idées, les installations de Wawatay comprennent un chenal de nurserie et un bief de fuite qui encouragent la reproduction des populations de poissons de la rivière. Fait à remarquer, les installations de Wawatay ont été le premier projet hydro-électrique réalisé conjointement par l'Ontario et une collectivité des Premières Nations. Des membres de la Première Nation de Pic River ont en effet participé à la construction des installations et travaillent maintenant à leur exploitation. Les produits tirés du projet ont aidé la Première Nation de Pic River à financer centre d'aide et d'écoute pour les femmes, un centre jeunesse, un centre récréatif ainsi que des services de câblo-distribution et d'Internet haute vitesse.

Toutes les centrales hydro-électriques de MPIC ont reçu l'accréditation **Éco-Logo (MC)** du gouvernement fédéral, preuve de leur contribution au respect des normes environnementales.

previously this had been
Éco-Logo™?

Whitecourt

Les installations de Whitecourt respectent, voire même dépassent les exigences de l'Occupational Health and Safety Act de l'Alberta. L'approche adoptée à Whitecourt en matière de santé et de sécurité est de nature exhaustive et est orientée par un comité de sécurité formé de représentants des divers secteurs fonctionnels de l'usine : exploitation, transport et maintenance. Et les employés suivent chaque année de la formation sur divers sujets, variant des premiers soins, des précautions à prendre pour éviter les chutes et du travail en espace clos en passant par l'entretien et l'utilisation de l'équipement. En 2010, les 33 employés de Whitecourt ont reçu un total de 669 heures de formation, pour une moyenne de 20 heures par employé. Au cours de l'année, le seul temps de travail perdu à Whitecourt était attribuable aux microtraumatismes répétés subis par un employé. Un plan a depuis été mis en œuvre pour améliorer les pratiques de travail et réduire au minimum les risques qu'une telle blessure se reproduise.

L'usine et ses employés participent depuis longtemps à la vie communautaire en soutenant des organismes de santé, des écoles, des équipes sportives de jeunes ainsi que des services sociaux essentiels à la collectivité de Whitecourt. En 2010, Whitecourt a lancé un programme d'appariement des dons des employés visant à encourager les dons aux organismes de charité et à accroître la valeur des contributions réelles.

Chapais

L'usine de Chapais respecte, voire même dépasse les exigences de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec et se conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement. En 2010, les 28 employés de Chapais ont reçu un total de 208 heures de formation, pour une moyenne de 7,4 heures par employé. Aucun temps n'a été perdu au cours de l'année en raison de blessures.

Exigences réglementaires en matière de responsabilité environnementale est sociale

MPIC n'est au fait d'aucune dérogation d'importance à la réglementation pertinente en matière de responsabilité environnementale et sociale, qui aurait pu se produire dans l'une de ses installations au cours de l'année qui a pris fin le 31 décembre 2010.

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



DEREK BROWN

Président du Conseil d'administration

Aux actionnaires,

Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds de revenu Macquarie Énergie et Infrastructure est devenu la Macquarie Power and Infrastructure Corporation (MPIC), entreprise donnant droit à des dividendes et qui constitue, à ce jour, la plus récente étape de l'évolution de notre entreprise.

Quoique les fondations de l'entreprise demeurent les mêmes, nous croyons que la nouvelle structure nous donnera un meilleur accès à du capital économique, améliorera nos liquidités et nous accordera une souplesse supérieure pour la poursuite des occasions de croissance pour, en fin de compte, améliorer grandement notre proposition de valeur aux actionnaires.

La saine administration de MPIC relève du Conseil d'administration, qui se dévoue totalement à cette tâche. Une solide gouvernance d'entreprise est essentielle au rendement de MPIC. En effet, une gouvernance efficace est gage d'une prudente gestion des risques et d'une saine prise de décisions, qui à leur tour contribuent à la croissance permanent des investissements dans MPIC.

Comme le souligne le présent rapport, 2010 a été une année productive, caractérisée par le progrès, la croissance et un certains nombres d'occasions saisies. Quoi qu'il en soit, malgré l'évolution de MPIC, certains principes demeurent immuables : intégrité, discipline, transparence et imputabilité. Ces principes constituent la pierre angulaire des entreprises prospères et durables et sont intimement liés à la structure de gouvernance d'entreprise de MPIC. Et ils continueront de nous guider dans la poursuite de la mission de MPIC, qui consiste à assembler un portefeuille de grande qualité et à en assurer une gestion responsable dans le but d'offrir à nos investisseurs un rendement supérieur.

Au cours de l'année qui s'annonce, le Conseil d'administration continuera d'encourager et de soutenir la direction de sorte qu'elle tire constamment profit des succès obtenus par le passé. Nous continuerons de travailler d'arrache pied au renforcement de MPIC dans le but de récompenser comme il se doit la confiance que nous ont accordée les actionnaires.

Je souhaiterais profiter de l'occasion pour remercier les administrateurs, l'équipe de direction de MPIC ainsi que les employés de chacune de nos entreprises pour leur dévouement à atteindre les objectifs fixés. Nous apprécions tous vraiment vos efforts et votre soutien permanents.

Veuillez accepter mes salutations les meilleures.

Derek Brown

Président du Conseil d'administration

NOS PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Malgré l'évolution que connaît MPIC, certains principes demeurent immuables : intégrité, discipline, transparence et imputabilité.

Le mandat du Conseil d'administration suppose qu'il assure la supervision et l'orientation de l'équipe de direction afin qu'elle établisse la stratégie et les objectifs de MPIC, notamment en approuvant les importantes décisions pouvant influencer l'entreprise et l'atteinte des résultats fixés, en surveillant le rendement financier de MPIC, en établissant la politique de versement des dividendes et en supervisant les relations avec les actionnaires et les obligations en matière de rapports.

MPIC se conforme à toutes les exigences et politiques pertinentes des divers organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Les éléments qui suivent attestent de notre approche en matière de gouvernance :

- ▶ Comité de cinq personnes formé notamment de quatre administrateurs indépendants (comme l'exige la législation pertinente sur les valeurs mobilières);
- ▶ Comités de vérification, de gouvernance et de rémunération, chacun entièrement formés d'administrateurs indépendants;
- ▶ Politiques et procédures de gouvernance qui s'appliquent équitablement à toutes les entreprises du portefeuille de MPIC, ce qui assure l'uniformité et la fiabilité dans l'établissement des rapports et la gestion des risques;
- ▶ Code d'éthique qui encourage et promeut une culture d'éthique commerciale et qui doit être obligatoirement suivi par tous les dirigeants, les responsables, les employés, les entrepreneurs et les agents de MPIC;
- ▶ Évaluation annuelle de l'efficacité du travail du Conseil d'administration pour s'assurer que ce dernier remplit, de la manière la plus efficiente qui soit, son rôle de supervision.



*Pour de plus amples renseignements,
visitez la section Gouvernance
de notre site Web à l'adresse
www.macquarie.com/mpic.*

Conseil d'administration



Derek Brown

Administrateur indépendant et président

M. Brown a occupé le poste de professeur-adjoint de finance à l'University of Toronto entre 1996 et 2005. M. Brown a été pendant 26 ans vice-président et administrateur de RBC Dominion Securities. Entre 1997 et 2003, il a occupé un poste de commissaire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Il est actuellement administrateur de Sixty Split Corp. et de SNP Corp. M. Brown est également membre du comité des finances de la Fondation d'opéra canadienne.



Patrick J. Lavelle

Administrateur indépendant

M. Lavelle est le président du conseil et le chef de la direction de Patrick J. Lavelle and Associates, société de conseil en gestion stratégique qu'il a créée en 1991. M. Lavelle occupe le poste de président du Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust et membre du conseil d'administration de Catalyst Capital Group Inc. et de l'Office ontarien de financement. Il a été président du conseil et chef de la direction de Unique Broadband Systems Inc., président du conseil d'Exportation et développement Canada et président du conseil de la Banque de développement du Canada.



François R. Roy

Administrateur indépendant

M. Roy a été vice-recteur (Administration et Finance) de l'Université McGill, de 2007 à 2010. M. est membre du Conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de Transcontinental Inc., de Fibrek Inc. et du Fonds SFK Pâtes. Il fait aussi partie des conseils d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif, dont la Fondation du Centre national des Arts du Canada et de la Fondation du grand Montréal. Entre mars 2000 et mai 2003, M. Roy a occupé le poste de chef de la direction financière de la société Télémedia.



V. James Sardo, ICD.D

Administrateur indépendant

M. Sardo est membre du conseil d'administration de New Flyer Industries Inc. et de Consolidated Thompson Iron Ore Mines Limited. Il a été auparavant membre des conseils d'administration de : Hydrogenics Corporation; Countryside Power Income Fund, où il occupait le poste de président du Conseil; UE Waterheater Income Fund; Custom Direct Income Fund; SonnenEnergy Corp; et Northstar Healthcare Inc. En 2004 et 2005, M. Sardo a occupé le poste de chef adjoint de la direction et administrateur de Royal Group Technologies. Auparavant, il a été président des opérations canadiennes de Moore Corporation limitée, président et chef de la direction de SMK Speedy International Inc., chef de la direction de SNE Corporation Chef de la direction et administrateur de Amre Inc. Il a aussi été président du conseil et chef de la direction de Firestone Canada inc. et président de Firestone Industrial Products Company. Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés avec la désignation ICD.D.



Stephen Mentzines

Administrateur nommé par la direction

M. Mentzines est un administrateur délégué principal de Macquarie Group Limited et est vice-président de la division Macquarie Infrastructure et Actifs immobiliers pour l'Amérique du Nord. Il a précédemment exercé en qualité de directeur opérationnel global de la division, responsable du développement et du soutien de nouveaux fonds mondiaux. M. Mentzines s'est joint à Macquarie en 1998; il possède plus de 30 ans d'expérience, dont 21 des services financiers et de la gestion de fonds. Il est également le président suppléant du conseil d'administration de Macquarie Infrastructure Company, cotée à la Bourse de New York.

RAPPORT DE GESTION

Avis juridique

Le présent rapport annuel ne constitue en aucun cas une proposition ni une invitation à faire l'acquisition de ces titres. Il ne tient pas compte des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers de chaque investisseur. Avant d'effectuer un placement dans Macquarie Power and Infrastructure Corporation (« MPIC » ou la « Société »), l'investisseur actuel ou éventuel doit évaluer si un tel placement convient à ses propres besoins et objectifs de placement, ainsi qu'à sa situation financière, et consulter au besoin un conseiller en placements.

Aucune entité mentionnée dans le présent rapport annuel n'est une institution acceptant les dépôts au sens de la Banking Act 1959 (Commonwealth d'Australie). Les obligations de ces entités ne correspondent pas aux dépôts ou autres passifs de Macquarie Bank Limited ABN 46 008 583 542. Macquarie Bank Limited ne garantit pas que ces entités respecteront leurs obligations et ne donne aucune garantie en ce sens.

Avertissement relatif aux énoncés prospectifs

Certains des énoncés figurant dans le présent rapport de gestion sont des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction relatives à la croissance, aux résultats d'exploitation, au rendement et aux activités futurs selon les renseignements actuellement à la disposition de la Société. Les énoncés prospectifs visent à présenter des renseignements concernant les attentes et les plans actuels de la direction relativement à l'avenir, et le lecteur est prié de noter que ces énoncés ne servent pas d'autres fins. Ces énoncés contiennent des termes prospectifs tels que « prévoir », « continuer », « pouvoir », « s'attendre », « estimer », « croire » ou d'autres termes similaires et comprennent, entre autres, des énoncés relatifs au « rendement des biens », aux « risques et incertitudes », et aux « changements climatiques et à l'environnement ». Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, et des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou suggérés dans ces énoncés prospectifs. Ils ne devraient donc pas être considérés comme des garanties de rendement ou de résultats futurs. Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport annuel sont fondés sur les renseignements actuellement disponibles et qui, selon la Société à l'heure actuelle, représentent des hypothèses raisonnables, ce qui comprend les hypothèses importantes pour chacun des éléments d'actif de la Société décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Rendement des biens », en sa version mise à jour dans les rapports financiers trimestriels déposés ultérieurement de la Société (ces documents peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com). Parmi les autres hypothèses ou facteurs importants qui ont servi à formuler les énoncés prospectifs contenus aux présentes, mentionnons l'hypothèse selon laquelle les conditions commerciales et économiques qui touchent les activités de la Société se maintiendront essentiellement telles qu'elles sont actuellement, y compris en ce qui concerne les conditions du secteur, le niveau général de l'activité économique, la réglementation, le climat, les impôts et les taux d'intérêt, et qu'il ne surviendra aucun changement important imprévu aux installations, à l'équipement et aux arrangements contractuels de la Société. Mentionnons également l'hypothèse selon laquelle l'investissement déjà annoncé par la Société dans le secteur du chauffage urbain en Suède se réalisera, comme décrit dans la déclaration de changement important de la Société datée du 21 décembre 2010, également accessible dans SEDAR.

Même si la Société estime qu'il existe un fondement raisonnable aux attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs, les résultats réels peuvent différer de ceux que suggèrent les énoncés prospectifs pour divers motifs, y compris les risques associés à l'infrastructure énergétique (rendement de l'exploitation, contrats d'achat d'électricité, coûts et offre de carburants, exécution des contrats, risques liés au développement ou à la technologie, défaut aux termes des contrats de crédit, mode de tenure et droits connexes, régime et permis réglementaires, environnement, santé et sécurité, changements climatiques et environnementaux, cas de force majeure) et à la Société (risques de nature fiscale, variabilité et paiement des dividendes, non garantis, concentration géographique et non-diversification, dépendance à l'égard de Macquarie Power Management Ltd. (« MPML » ou le « Gérant ») et aux conflits d'intérêt potentiels, aux assurances, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, à la disponibilité du financement, à la dilution pour les porteurs de parts, à la volatilité et à l'imprévisibilité du prix des actions ordinaires de la Société). Il existe aussi un certain nombre de risques liés à l'investissement proposé par la Société dans le chauffage urbain, notamment : risques commerciaux inhérents au chauffage urbain, concentration géographique, intérêts minoritaires, réglementation gouvernementale, résiliation de l'approvisionnement et des contrats de clientèle, risque de non-conclusion de l'acquisition, obligation d'indemnisation des fournisseurs du chauffage urbain, obligations relatives à l'environnement, à la santé ou à la sécurité, responsabilités et assurance et fiabilité du personnel clé. Il existe aussi un risque que le secteur du chauffage urbain ne donne pas les résultats attendus.

Pour une description plus circonstanciée de ces risques et d'autres risques possibles, veuillez consulter la notice annuelle de la Société datée du 25 mars 2010 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, en sa version mise à jour dans les rapports financiers trimestriels déposés ultérieurement de la Société, et tout autre document déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces documents peuvent être consultés sur SEDAR. Les hypothèses, risques et incertitudes décrits ci-dessus ne sont pas exhaustifs et d'autres événements et facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats et événements décrits dans les énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles de la Société à la date du présent rapport de gestion et ne sont valables qu'à cette date. À l'exception de ce que les lois applicables peuvent exiger, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ni à réviser publiquement les énoncés prospectifs.

TABLE DES MATIÈRES

Description	Page
Introduction	18
Définition des mesures de rendement hors PCGR	18
Aperçu stratégique	19
Événements subséquents	24
Acquisitions	24
Résultats d'exploitation	24
Analyse de la situation financière	31
Rendement des biens	39
Sommaire des résultats trimestriels	44
Faits saillants du quatrième trimestre de 2010	44
Caractère saisonnier	45
Opérations entre entités apparentées	46
Risques liés à notre entreprise	47
Conventions comptables et contrôles internes	52

Introduction

Par suite des modifications apportées aux règles fiscales canadiennes et visant les entités de capital d'investissement désignées, le Fonds de revenu Macquarie Énergie et Infrastructure (« MPT » ou le « Fonds ») a pris en 2010 des mesures, dans le cadre d'un plan d'arrangement (le « Plan »), en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique) afin de se convertir en une société donnant droit à des dividendes la « Conversion » appelée Macquarie Power and Infrastructure Corporation (« MPIC » ou la « Société »), qui inclut sa filiale détenue en propriété exclusive, Macquarie Power Corp. (« MPC »). Le 15 novembre 2010, les participants du Fonds approuvaient le Plan. Le 19 novembre 2010, le Fonds obtenait de la Cour suprême de Colombie-Britannique l'ordonnance finale approuvant la Conversion. À l'échéance du Plan, le 1^{er} janvier 2011, MPIC est devenue propriétaire direct ou indirect des entreprises détenues par le Fonds. Dans le cadre du présent rapport de gestion, MPIC et la Société désignent les opérations historiques ainsi que les projets à venir de MPIC. De même, les références aux actionnaires, aux actions, aux montants et aux dividendes par action sont effectuées de manière interchangeable avec les références aux participants, aux parts de fiducie et aux montants et distributions par part.

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'avis contraire.

Le présent rapport de gestion résume les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la Société pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2010 ainsi que la situation financière de la Société à cette date. Ce rapport vise à compléter les états financiers annuels consolidés audités de la Société et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. D'autres renseignements sur la Société, notamment la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les rapports financiers trimestriels de MPIC et d'autres documents publics de la Société, sont accessibles dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) du site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com. L'information du présent rapport de gestion reflète tous les événements importants survenus jusqu'au 10 mars 2011, date à laquelle le rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de la Société.

Définition des mesures de rendement hors PCGR

Même si les états financiers consolidés ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, ce rapport de gestion comporte aussi des chiffres correspondant à des mesures du rendement non reconnues par les PCGR. Ces mesures du rendement n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR, de sorte qu'elles ne peuvent pas être comparables aux autres mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société croit que ces indicateurs sont tout de même importants, puisqu'ils fournissent de l'information supplémentaire sur son rendement et sur ses capacités à s'autofinancer, tout en facilitant la comparaison des résultats de différentes périodes. Les mesures hors PCGR utilisées dans ce rapport sont définies ci-dessous.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »)

Le BAIIA normalisé est conforme à la définition du bénéfice net après ajustement pour frais d'intérêts, charge (économie) d'impôts sur les bénéfices et amortissement. Le BAIIA normalisé est fourni pour illustrer comment le BAIIA rajusté concord avec le bénéfice net figurant à l'état consolidé des résultats.

BAIIA rajusté

La Société fait appel aux BAIIA rajustés pour mesurer le rendement de ses actifs avant d'en retrancher les coûts de financement, les impôts et les frais d'amortissement. Le BAIIA rajusté est calculé en prenant les produits moins les charges d'exploitation et les frais d'administration, plus les intérêts et les distributions reçus des investissements non contrôlés. Le BAIIA rajusté est rapproché avec le bénéfice net en le BAIIA normalisé pour les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés, les gains et les pertes attribuables aux opérations de change, la perte à l'extinction d'une dette, les bénéfices comptabilisés à la valeur de consolidation et les distributions provenant des placements en actions.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

La Société se sert des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour mesurer le rendement de ses actifs contrôlés et non contrôlés après déduction des coûts de financement. Elle définit les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation comme un BAIIA rajusté, moins les intérêts payés et plus le capital perçu sur les prêts en cours pour les placements en actions.

Encaisse distribuable et ratio de distribution

La Société utilise l'encaisse distribuable comme mesure supplémentaire du rendement financier. L'encaisse distribuable est liée aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui est une mesure PCGR contenue dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Elle est rajustée pour tenir compte des variations des comptes de réserve, des encaissements et des décaissements non discrétionnaires et des investissements non contrôlés. En outre, la direction ne tient pas compte de l'incidence des variations du fonds de roulement (variations de l'actif et du passif à court terme de nature commerciale, excluant l'encaisse), car elle estime que ces variations ne devraient pas être prises en compte dans le calcul de la période visant à démontrer le degré auquel les flux de trésorerie liés au bénéfice soutiennent les obligations financières de la société. Le ratio de distribution correspond aux distributions déclarées en proportion de l'encaisse distribuable.

La Société déclare aussi l'encaisse distribuable par action, qui correspond à l'encaisse distribuable divisée par le nombre moyen pondéré d'actions et de parts échangeables de classe B en circulation pendant la période de déclaration.

Aperçu stratégique

Aperçu du rendement

Entreprises de MPIC

Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds de revenu Macquarie Énergie et Infrastructure est devenu la Macquarie Power and Infrastructure Corporation (MPIC), société donnant droit à des dividendes et qui a pris la relève du Fonds. MPIC détient et exploite des entreprises d'infrastructures essentielles. Ces dernières fournissent des services qui répondent aux besoins essentiels et à long terme des collectivités : production et distribution d'électricité, réseaux routiers et de transport et réseaux d'alimentation en eau. Ces entreprises profitent habituellement de restrictions en matière d'entrée ainsi que d'autres avantages concurrentiels qui assurent la stabilité des flux de trésorerie et des marges d'exploitation prévisibles. Par le biais de ses filiales, MPIC détient et exploite, en plus d'y investir, des infrastructures énergétiques qui comprennent des centrales de cogénération au gaz et des centrales éoliennes, hydroélectriques, alimentées à la biomasse et solaires. En décembre, MPIC acceptait d'acquérir une participation de 33,3 % dans une entreprise suédoise spécialisée en chauffage urbain. La conclusion de cette transaction est prévue pour mars 2011.

Faits saillants – Rendement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, MPIC a réalisé des produits supérieurs à ceux de 2009, en grande partie en raison des tarifs d'électricité supérieurs de l'usine de cogénération au gaz Cardinal (« Cardinal »). La production totale d'électricité annuelle a aussi été supérieure à celle de 2009, en raison du nombre inférieur d'arrêts attribuables à l'entretien, tant à l'usine de Cardinal qu'à celle de Whitecourt (« Whitecourt »), dont la production est tirée de la biomasse.

Le BAIIA rajustés des principales entreprises de MPIC s'est accru de 10,7 % en 2010, par rapport à 2009, reflet de la solidité et de la qualité de notre portefeuille.

Les résultats financiers de MPIC pour l'exercice 2010 ont été considérablement influencés par la vente de Leisureworld Senior Care LP (« Leisureworld » ou « LSCLP ») au premier trimestre et par le fait que le produit de la vente n'a pas encore été réinvesti. Le BAIIA rajusté, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et l'encaisse distribuable étaient inférieurs à ceux de 2009, en raison des distributions inférieures de Leisureworld ainsi que des frais d'administration non récurrents et des coûts de projets supérieurs liés à la conversion et à la restructuration de la Société de même qu'au passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ces coûts n'ont été que partiellement compensés par la baisse des honoraires versés au gestionnaire. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation reflètent aussi les répercussions des frais d'intérêt accrus attribuables au montant supérieur du capital provenant des débentures convertibles de MPIC et des intérêts supérieurs exigés pour la facilité de crédit MPC-Cardinal.

Au cours de l'exercice, MPIC a procédé à des distributions mensuelles aux actionnaires, correspondant à un montant annuel de 0,66 \$ par action.

Les principales réalisations de l'exercice comprennent :

- Cession de notre participation de 45 % dans Leisureworld, pour nous concentrer sur notre portefeuille dans les secteurs des infrastructures essentielles.
- Acquisition du projet de parc solaire d'Amherstburg, actuellement en construction, pour accroître la diversification de nos actifs dans le domaine des énergies renouvelables. Ce parc solaire devrait entrer en exploitation commerciale en juin 2011.
- Signature d'une entente pour faire l'acquisition d'une participation de 33,3 % dans une entreprise de chauffage urbain en Suède avec le Macquarie European Infrastructure Fund II (« MEIF II »), qui acquiert la participation résiduelle de 66,7 %. La conclusion de cette transaction est prévue pour mars 2011.
- Réalisation d'un financement par action de 69 millions de dollars en décembre 2010, lequel témoigne de l'appui des investisseurs pour investisseurs à l'égard de notre stratégie et nous assure la possibilité de poursuivre de nouvelles occasions de croissance.

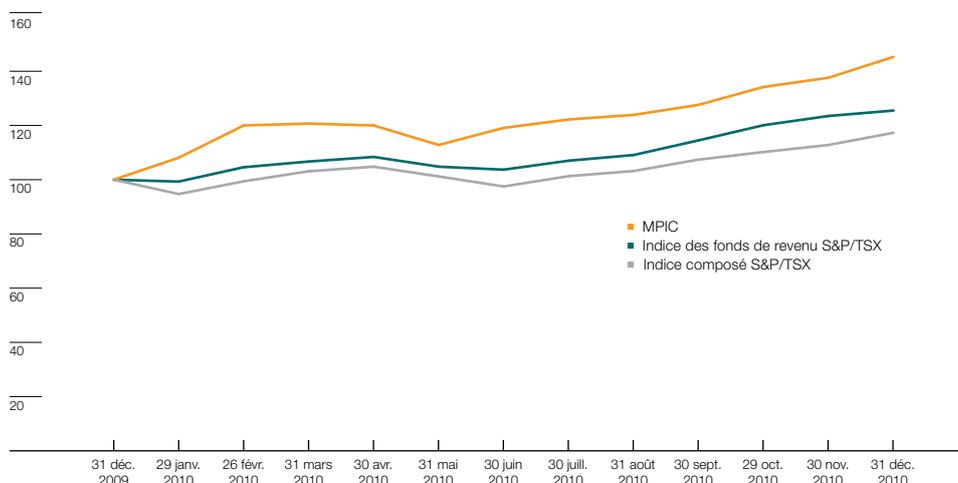


De gauche à droite : Une fois terminé, le parc solaire d'Amherstburg sera l'une des plus grandes installations de production d'énergie solaire au Canada; ce parc sera en mesure de produire chaque année près de 37 600 MWh d'électricité; notre investissement dans une entreprise de chauffage urbain suédoise nous fournira un intéressant rendement tout en diversifiant notre portefeuille à l'échelle internationale.

- Progression de notre stratégie visant la signature d'un nouveau contrat à la centrale de Cardinal afin de remplacer l'accord d'achat d'énergie actuel qui vient à échéance en 2014. Cette stratégie comprenait des rencontres avec les principales parties prenantes et principaux responsables des politiques et une étroite collaboration avec l'entreprise associée à Cardinal pour élaborer un plan d'avenir pour la centrale après 2014.
- Finalisation de la conversion du Fonds en Macquarie Power and Infrastructure Corporation le 1^{er} janvier 2011. Nous prévoyons que cette nouvelle structure de société nous donnera un meilleur accès à du capital à un coût intéressant, améliorera nos liquidités et accroîtra notre souplesse afin de poursuivre notre croissance.

Notre situation financière en fin d'exercice était excellente, avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 131,4 millions de dollars, dont 119,9 millions de dollars n'ont pas été destinés au compte de réserve général, aux travaux d'entretien majeur ni aux dépenses en immobilisations. La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient de 53,1 millions de dollars au 31 décembre 2009.

Rendement total



46 %
Rendement total investisseurs de MPIC en 2010

17 %
Rendement total offert par l'indice composé S&P/TSX

Stratégie

Mission et vision

La mission de MPIC consiste à assembler un portefeuille de grande qualité, formé d'entreprises canadiennes et internationales spécialisées en infrastructures, et d'en assurer une gestion responsable, dans le but d'offrir à nos investisseurs un rendement supérieur par le biais de dividendes stables et d'une croissance du capital. Notre vision consiste à être la plus importante société d'infrastructures au Canada.

Stratégies visant la réalisation de notre vision

Pour soutenir sa vision à long terme, MPIC se fonde sur trois grandes stratégies, qui guident toutes les prises de décision :

Maximiser et conserver la valeur à long terme de nos entreprises actuelles

La gestion dynamique des actifs soutient la croissance durable des flux de trésorerie. Tous les ans, chacune de nos activités fait l'objet d'un exercice de planification stratégique visant à évaluer sa progression par rapport aux objectifs et à déterminer comment nous pouvons améliorer l'efficacité, la qualité et le rendement. Nous travaillons en collaboration avec les équipes de direction de chaque actif afin d'optimiser le rendement opérationnel et financier, ce qui comprend l'application de procédures et de principes rigoureux de gestion des risques pour garantir le rendement de MPIC. En outre, chaque entreprise réalise un programme exhaustif de maintenance planifiée, qui contribue considérablement à la valeur à long terme des actifs.

Offrir un solide rendement financier et conserver une souplesse financière

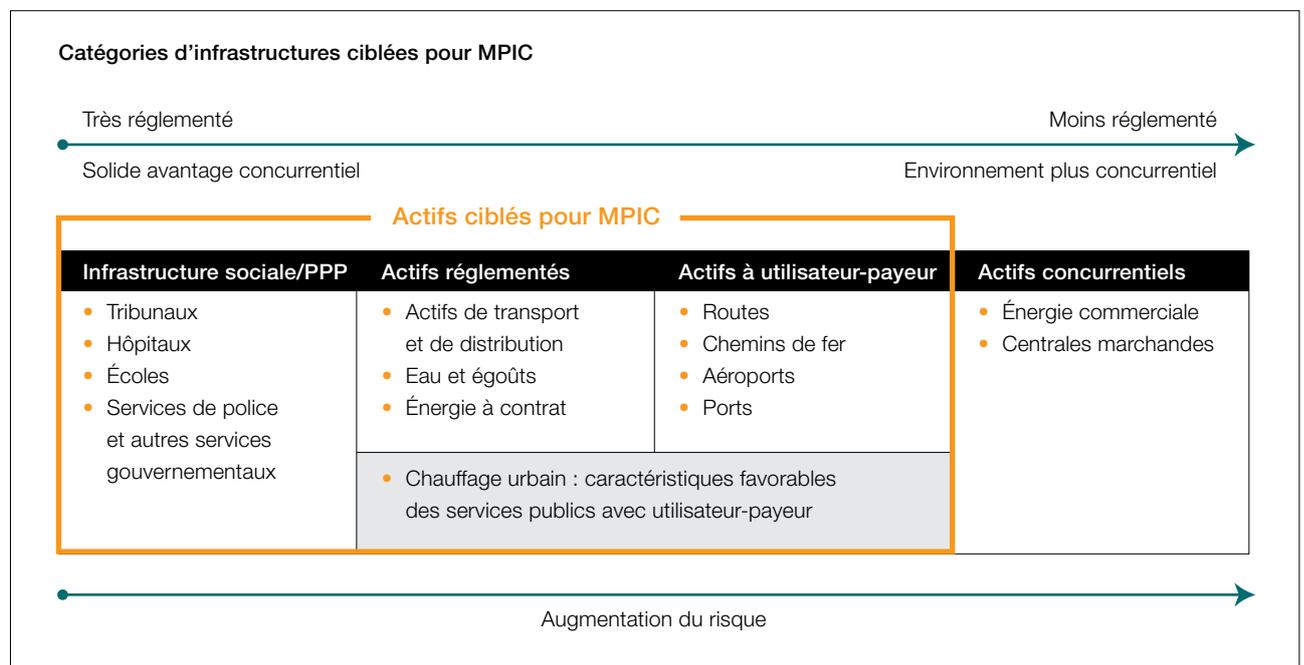
Notre objectif est de conserver une structure du capital prudente. Au 31 décembre 2010, le coefficient d'endettement de MPIC était de 38,5 %, par rapport à 49,9 % à la fin de 2009. Chaque actif faisant partie de notre portefeuille fait l'objet d'une analyse financière et de sensibilité détaillée pour déterminer le niveau d'endettement approprié, en tenant compte du cadre d'exploitation, des flux de trésorerie et du profil de risque. Notre objectif est de faire correspondre les flux de trésorerie de chaque actif à la dette de la meilleure qualité, réduisant ainsi le risque financier.

Réaliser une croissance prudente

MPIC cherche à diversifier son portefeuille au moyen de l'acquisition de nouveaux actifs d'infrastructures essentielles. Ces actifs sont notamment les installations de production et de distribution d'électricité, des réseaux d'eau et d'assainissement, des routes, des hôpitaux et des écoles, et comprennent des investissements en PPP. La stratégie de croissance de MPIC comprend :

- Un horizon international comprenant le Canada ainsi que des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») où la stabilité politique, réglementaire et économique est bien établie;
- Une concentration sur les actifs d'infrastructures définis par la réglementation ou les contrats, qui génèrent habituellement des flux de trésorerie stables tout au long du cycle économique;
- Un assemblage mixte d'entreprises en exploitation et d'occasions de développement offrant des possibilités de taux de rendement ajustés en fonction du risque appropriés;
- Une préférence pour des entreprises détenues en propriété exclusive avec la possibilité d'acquérir une participation minoritaire lorsque nous sommes protégés par un solide cadre de gouvernance.

La stratégie de MPIC fait chaque année l'objet d'un examen par le Conseil d'administration.



10 %–14 %

Rendement total (après impôts, endettement compris) habituellement ciblé par MPIC pour ses investissements



Chaque entreprise suit un programme exhaustif de maintenance. Tous les six ans, d'importantes activités de maintenance, exigeant une vingtaine de jours d'arrêt, sont exécutées à Cardinal; à cette occasion, la turbine au gaz fait l'objet d'une inspection complète.

Notions élémentaires de marché

La croissance économique et un mode de vie de qualité reposent sur des infrastructures efficaces. À l'échelle mondiale, les besoins en matière d'investissements dans les infrastructures sont non seulement importants, mais aussi en pleine croissance. En même temps, les répercussions de la dernière crise financière mondiale et la dette publique croissante forcent les gouvernements à examiner d'autres modèles de financement pour conserver et améliorer les infrastructures essentielles; ces modèles peuvent ainsi comprendre des PPP et des privatisations.

Des investissements considérables dans les infrastructures sont nécessaires tant au Canada qu'à l'échelle internationale

Selon l'OCDE, 2 billions de dollars US devraient être investis chaque année d'ici 2030 pour répondre aux besoins mondiaux en infrastructures de base pour le transport, l'électricité et l'eau. Et près de 30 % des infrastructures canadiennes ont entre 80 et 100 ans. On estime ainsi que près de 400 milliards de dollars seraient nécessaires pour combler le déficit en matière d'infrastructures au Canada.

Forte demande d'investissement dans les infrastructures énergétiques

L'Association canadienne de l'électricité (ACE) estime que les secteurs public et privé devront investir 150 milliards de dollars au cours des deux prochaines décennies pour régler les problèmes de production et de transmission d'électricité au Canada. En outre, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit une croissance de 21 % de la production d'électricité au Canada d'ici 2025. Les prévisions quant aux besoins en investissements dans les services publics d'électricité aux États-Unis pourraient être de 1,5 billion de dollars US d'ici 2030. À l'échelle mondiale, l'AIE prévoit que les besoins en infrastructures du secteur énergétique pourraient être de 26 billions de dollars pour la même période, la moitié de ces investissements touchant des pays de l'OCDE.

Accroissement des investissements nécessaires et contexte politique favorable à l'énergie renouvelable

Il est prévu que l'industrie canadienne de l'énergie renouvelable, notamment l'énergie éolienne et solaire, connaîtra une forte croissance au cours des prochaines années par suite de l'appui solide des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des projets, du côté de l'Ontario, de fermeture de centrales au charbon de près de 7 000 MW.

La capacité éolienne installée au Canada se chiffre actuellement à près de 4 000 MW. L'Association canadienne de l'énergie éolienne prévoit la mise en service d'au moins 12 000 MW supplémentaires d'énergie éolienne d'ici juin 2016, et de 18 000 MW d'ici 2020, si les cibles actuelles des gouvernements provinciaux sont atteintes. En Ontario, le Plan énergétique à long terme du gouvernement prévoit une capacité de 10 700 MW d'énergie renouvelable (à l'exclusion de l'hydroélectricité) d'ici 2018, qui s'ajouterait à la capacité actuellement installée de 1 500 MW.

Selon l'Association des industries solaires du Canada, la capacité photovoltaïque totale installée au Canada, dont 87 % fournit déjà de l'électricité aux réseaux de distribution, atteignait près de 66 MW en 2009 et pourrait atteindre de 9 000 à 15 000 MW d'ici 2025.

Appui public croissant aux investissements du secteur privé dans les infrastructures

Actuellement, près de 145 projets PPP sont à différentes étapes de réalisation au Canada, la plupart touchant des hôpitaux, des établissements de soins de santé, des tribunaux, des instituts correctionnels et les transports. On s'attend à ce que le marché des partenariats public-privé continue de croître au Canada, divers secteurs comme le traitement des eaux usées, l'énergie et le transport exigeant encore des investissements. Une étude réalisée à la fin de 2010 par le Conseil canadien pour les partenariats public-privé révélait que 88 % des Canadiens croient que les gouvernements ne sont pas en mesure de répondre aux besoins en infrastructures et que 65 % d'entre eux croient que le secteur privé devrait travailler avec les gouvernements à la mise en place des infrastructures essentielles.

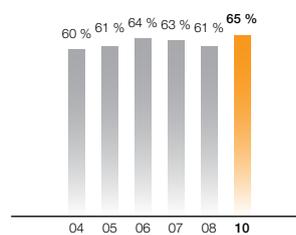
Privatisation éventuelle des entreprises d'infrastructures

De nombreux pays de l'OCDE sont aux prises avec une dette importante et des déficits budgétaires, sans parler coûts d'emprunt croissants qui affectent la capacité des gouvernements d'améliorer les infrastructures essentielles actuelles ou d'en construire de nouvelles. Le virage vers la privatisation est déjà en cours en Europe et il est fort possible qu'un mouvement semblable voie bientôt le jour dans d'autres marchés.

79 %
de la durée de vie utile totale des infrastructures publiques canadiennes sont déjà écoulés

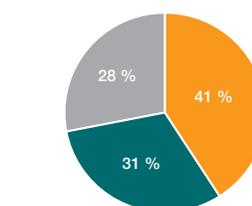
2 billions \$ US
Montant des investissements annuels nécessaires d'ici 2030 pour répondre aux besoins mondiaux en infrastructures de base

Historique de l'appui des Canadiens pour la participation du secteur privé à l'amélioration des infrastructures essentielles et aux investissements dans ce secteur



Remarque : Aucun sondage effectué en 2009 Source : Le Conseil canadien pour les partenariats public-privé

Âge (années) des infrastructures au Canada



0 à 40 ans
40 à 80 ans
80 à 100 ans

Source : Fédération canadienne des municipalités

Facteurs clés de rendement

Les facteurs clés de rendement du portefeuille actuel de MPIC sont notamment les suivants :

La constance de la disponibilité soutient la fiabilité des flux de trésorerie

La disponibilité correspond au nombre d'heures pendant lesquelles une unité de production peut fonctionner, qu'elle produise de l'électricité ou non, ce nombre étant exprimé en pourcentage du nombre total d'heures de la période. Nos entreprises énergétiques sont caractérisées par une disponibilité élevée, ce qui traduit la qualité de l'exploitation des centrales et souligne la fiabilité des flux de trésorerie de MPIC. MPIC s'emploie d'ailleurs à maximiser la disponibilité de ses centrales grâce à une surveillance continue du matériel, à des programmes d'entretien complets ainsi qu'à des contrats d'approvisionnement visant à assurer aux centrales Cardinal et Whitecourt un accès constant au combustible.

Les contrats d'achat d'énergie électrique (CAEE) à long terme assurent des produits d'exploitation stables

Nos centrales de production d'énergie jouissent d'un avantage concurrentiel durable par l'entremise de CAEE à long terme qui assurent des prix stables pour la majorité de l'énergie produite. La durée moyenne pondérée résiduelle des CAEE est d'environ 9,3 ans.

Environ 99 % de l'électricité nette générée par nos centrales est vendue à de grandes entreprises de services publics solvables, comme la SFIEO, l'OEO, BC Hydro et TransAlta aux termes de CAEE à long terme. La production restante de 1 %, soit une capacité nette d'environ 4 MW à Whitecourt, est vendue au prix au comptant de l'Alberta Power Pool.

En vertu des CAEE, le client est tenu de payer mensuellement l'électricité livrée, ce qui contribue à la stabilité globale et au caractère prévisible des produits d'exploitation de MPIC. Les modalités des CAEE de MPIC permettent d'assurer que les produits augmentent en même temps que les coûts. En outre, les CAEE des centrales Cardinal, Wawatay et Dryden prévoient des tarifs supérieurs pendant les périodes au cours desquelles la production est habituellement élevée.

Les contrats d'approvisionnement en combustible à long terme contribuent à assurer des marges prévisibles

À Cardinal et à Whitecourt, MPIC gère les coûts du combustible au moyen de contrats à long terme qui assurent un approvisionnement stable et à faible coût.

Les coûts du gaz naturel de Cardinal et la nature saisonnière du marché canadien de l'électricité sont gérés au moyen d'un contrat d'achat de gaz naturel à long terme conclu avec Husky Energy Marketing Inc. (« Husky Marketing ») qui vient à échéance en 2015. Le contrat d'achat comprend également une clause relative à la méthode de réduction selon laquelle Cardinal a la possibilité de vendre le gaz naturel excédentaire qu'elle n'utilise pas dans ses activités.

Whitecourt a besoin de 300 000 tonnes de déchets ligneux chaque année, dont un minimum de 275 000 tonnes est fourni actuellement en vertu d'un contrat à long terme avec Millar Western Industries Ltd. et Millar Western Pulp Ltd. (collectivement, « Millar Western »). Millar Western doit payer le plein prix du combustible de remplacement pour Whitecourt si elle ne livre pas la quantité minimale de déchets ligneux.

Le parc d'éoliennes Erie Shores Wind Farm (« Erie Shores ») n'engage aucuns frais liés au combustible. De même, nos actifs hydroélectriques comportent des frais directs négligeables, sauf les impôts fonciers, les redevances pour l'eau et les droits de licence payés aux administrations gouvernementales et aux communautés des Premières nations.

La gestion rigoureuse des charges d'exploitation contribue à la faible variabilité des flux de trésorerie

Nous engageons des dépenses en immobilisations pour remplacer ou ajouter des immobilisations afin de maintenir la capacité de production courante des centrales. Toutes les dépenses en immobilisations et tous les coûts des travaux d'entretien majeur sont planifiés et financés au moyen de comptes de réserve établis, auxquels des fonds sont affectés annuellement.

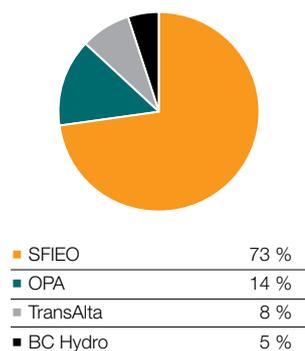
Chaque centrale a un programme d'entretien établi qui mise sur l'entretien régulier et préventif, ce qui permet d'assurer un rendement constant et continu ainsi qu'une durée de vie appréciable.

Disponibilité moyenne sur cinq ans

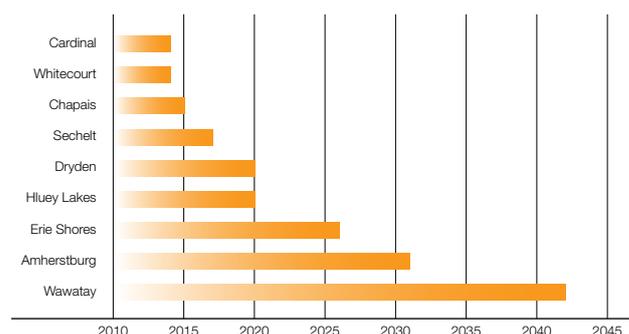
Cardinal	96,9 %
Erie Shores*	96,0 %
Whitecourt	90,8 %
Installations hydroélectriques	98,0 %

* Erie Shores est entré en activité en juin 2006.

Pourcentage des produits par contrepartie



Dates d'échéance des CAEE



Capacité à obtenir des résultats

MPIC est bien positionnée pour générer des flux de trésorerie fiables, mettre à exécution sa stratégie de croissance et offrir un rendement supérieur aux investisseurs, à la faveur des caractéristiques suivantes :

- Les activités liées aux infrastructures de MPIC sont présentes dans des secteurs où l'entrée de concurrents est fortement limitée et qui dégagent des flux de trésorerie prévisibles tout au long du cycle économique;
- Les activités de MPIC génèrent des flux de trésorerie suffisants pour financer ses dépenses en immobilisations, ses activités d'entretien et les dividendes versés aux actionnaires;
- Un grand professionnalisme et des pratiques rigoureuses de gestion des risques soutiennent toutes les activités et initiatives de croissance de MPIC, l'aidant ainsi à protéger son rendement et les intérêts des actionnaires;
- MPIC est dirigée par un Conseil d'administration, formé notamment de quatre administrateurs indépendants (comme l'exige la législation pertinente sur les valeurs mobilières). Le Conseil d'administration établit la vision et la stratégie de MPIC, dans les meilleurs intérêts des actionnaires.

Événements subséquents

Refinancement de la dette du projet de parc d'éoliennes Erie Shores

Le 10 mars 2011, MPIC acceptait essentiellement les modalités du refinancement visant à proroger la Tranche C du financement C du projet sans droit de recours d'Erie Shores. En vertu du refinancement, le prêt de Tranche C lié au projet d'Erie Shores sera remboursé et remplacé par un nouveau prêt à terme de 40 000 \$ avec amortissement entier, dont l'échéance est fixée au 1^{er} avril 2026. D'ici le 1^{er} avril 2011, le taux d'intérêt du prêt à terme sera fixé à 290 points de base au-dessus du taux de référence pertinent.

Acquisitions

Le 23 juin 2010, MPIC a acquis, par le biais d'une filiale détenue en propriété exclusive, Helios Solar Star A-1, Partnership (« Helios »), moyennant une contrepartie totale de 4 235 \$ composée d'un montant symbolique en espèces versé à SunPower Corporation (« SunPower ») et de coûts de transaction de 4 235 \$.

À la conclusion, MPIC, par le biais d'Helios, a signé une entente de service d'ingénierie et de construction à prix fixe avec SunPower pour la conception et la construction des installations solaires d'Amherstburg (« Amherstburg »). Les coûts approximatifs du projet de 130 000 \$ seront principalement financés par un consortium de prêteurs, MPIC contribuant pour approximativement 26 100 \$ de capitaux propres supplémentaires au début des activités commerciales, qui est prévu pour juin 2011. Une fois le projet terminé, SunPower en assurera l'exploitation en vertu d'un contrat d'exploitation et de maintenance de 20 ans. Helios vendra l'énergie produite par les installations à l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO »), dans le cadre du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable (« POSER ») du gouvernement de l'Ontario, au tarif garanti de 420 \$ de MWh pour les 20 prochaines années. Helios est le fournisseur en vertu des contrats POSER signés avec l'OEO et loue le terrain où sont construites les installations du projet. Pendant les deux premières années d'activité commerciale, SunPower appuiera financièrement le rendement de la centrale jusqu'à concurrence de la production prévue.

Le 12 décembre 2010, MPIC signait une entente pour faire l'acquisition d'une participation indirecte de 33,3 % dans un portefeuille du secteur du chauffage urbain en Suède, auprès des filiales de Fortum Corporation (collectivement « Fortum ») moyennant une somme d'environ 100 000 \$. La participation restante de 66,7 % du portefeuille sera acquise par le Fonds MEIF II, un fonds d'infrastructures privé non coté géré par une filiale de MGL. La conclusion de cette transaction est prévue pour mars 2011. MPIC prévoit payer sa partie de l'acquisition à même ses ressources de trésorerie et ses facilités de crédit.

Résultats d'exploitation

Aperçu

En 2010, MPIC a généré un BAIIA rajusté, des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et une encaisse distribuable inférieurs à ceux de 2009, principalement en raison des distributions inférieures de Leisureworld, attribuable à la vente par MPIC de son investissement de 45 % dans l'entreprise en mars 2010. De plus, les charges d'exploitation de MPIC ont été supérieures en raison des frais de combustible de l'usine Cardinal, qui ont été partiellement compensés par des frais de maintenance inférieurs à Whitecourt, en raison d'un moins grand nombre d'arrêts.

Les frais d'administration ont aussi été supérieurs, en raison des coûts non récurrents de conversion en société, nécessaires notamment pour restructurer l'entreprise et adopter les IFRS. Les frais d'intérêts ont augmenté en raison du montant supérieur du capital lié aux débetures convertibles à 6,50 % de MPIC qui arriveront, à échéance le 31 décembre 2016 (les « débetures échéant en 2016 »), par rapport aux débetures convertibles précédentes à 6,75 % (les « débetures échéant en 2010 ») et au taux d'intérêt supérieur pour les facilités de crédit du projet MPC-Cardinal (auparavant, facilités de crédit du projet CPOT-Cardinal).

Ces facteurs ont été compensés par des produits supérieurs à Cardinal, Whitecourt et dans deux centrales hydro-électriques. Des tarifs d'électricité supérieurs à Cardinal et une disponibilité accrue de Cardinal et de Whitecourt ont été les principaux facteurs qui ont contribué à un accroissement des produits. Ces facteurs ont toutefois été contrebalancés toutefois été compensé par des produits inférieurs à Erie Shores, en raison d'une réduction de la vitesse des vents en 2010.

Produits

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Ventes d'électricité	154 611	144 289
Ventes de vapeur	1 140	1 088
Ventes de gaz	2 761	3 007
	158 512	148 384

En 2010, les produits totaux ont atteint 10 128 \$, pour une hausse de 6,8 % par rapport à 2009. La croissance des revenus était attribuable à une production totale d'électricité supérieure et à des tarifs d'électricité supérieurs à Cardinal, par suite d'une augmentation du tarif direct au consommateur (TDC). La production totale d'électricité en 2010 était de 1 840 441 mégawattheures (MWh), par rapport à 1 815 802 MWh en 2009. La production accrue de 2010 était attribuable à une disponibilité supérieure et à des facteurs de capacité des installations de Cardinal et de Whitecourt, liés à un nombre d'arrêts de maintenance inférieur à celui de 2009.

Cardinal produit de la vapeur qui est vendue à Canada Starch Operating Company Inc. (« Casco »), qui s'en sert dans ses processus de fabrication. Au cours de l'exercice, les ventes de vapeur ont totalisé 52 \$, en hausse de 4,8 % par rapport à 2009. L'augmentation des ventes de vapeur correspondait à une augmentation de la demande de Casco en 2010.

Le gaz naturel non utilisé par Cardinal pour la production d'électricité est revendu en vertu d'une entente relative à la méthode de réduction signée avec le fournisseur de gaz. En 2010, les ventes de gaz ont été de 246 \$, soit un recul de 8,2 % par rapport à 2009. Les ventes de gaz ont été inférieures parce que Cardinal a réalisé moins d'activités de maintenance en 2010, consommant par conséquent plus de combustible et réduisant du même coup la quantité de gaz disponible pour la revente. Des prix de revente de gaz supérieurs ont partiellement compensé ces facteurs.

Coûts et charges

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Charges d'exploitation	94 407	90 326
Frais d'administration	12 555	8 095
Amortissement des immobilisations	20 639	20 886
Amortissement des actifs incorporels	7 834	7 815
	135 435	127 122

Le total des coûts et des charges a augmenté de 8 313 \$, ou 6,5 % par rapport à 2009. Les charges d'exploitation ont augmenté de 4 081 \$, ou 4,5 % par rapport à 2009. Les frais d'administration étaient de 4 460 \$ supérieurs, en raison principalement des coûts non récurrents liés à la conversion et à la restructuration de l'entreprise de même qu'à l'adoption des IFRS.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Dépenses de combustible	68 898	61 003
Frais d'entretien	8 898	13 847
Main-d'œuvre	7 831	7 314
Autres charges d'exploitation	8 780	8 162
	94 407	90 326

Les dépenses de combustible représentaient respectivement 73,0 % et 67,5 % des charges d'exploitation totales pour 2010 et 2009 et étaient presque entièrement attribuables à Cardinal. Ces dépenses ont augmenté de 7 895 \$, ou 12,9 %, reflet de l'augmentation des tarifs de transport de gaz de TransCanada Pipelines Limited (« TCPL ») et de l'augmentation du prix du combustible. La quantité de combustible consommé à Cardinal s'est accrue de 1,9 %.

En 2010, les coûts de la maintenance étaient de 4 949 \$, un recul de 35,7 % par rapport à 2009, en raison principalement d'un nombre moins important d'arrêts de maintenance majeurs en 2010. De plus, le retour à l'interne des activités d'exploitation et d'entretien (E et E) à Erie Shores en juillet 2010 a permis de réduire encore plus les frais de maintenance.

Les frais de main-d'œuvre ont augmenté de 517 \$ en 2010, soit 7,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les coûts supérieurs de la main-d'œuvre sont principalement le reflet des augmentations annuelles de salaires et de l'ajout de six employés à Erie Shores, par suite du retour à l'interne des activités E et E au cours de l'exercice.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté à 618 \$, ou 7,6 % par rapport à 2009. Ces dernières comprenaient les assurances, les taxes foncières, les matériaux et les services publics.

Frais d'administration

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Honoraires du gestionnaire	5 193	5 163
Expansion des affaires	464	538
Autres frais d'administration	6 898	2 394
	12 555	8 095

Macquarie Power Management Ltd., le gestionnaire de MPIC, est une filiale indirecte, détenue en propriété exclusive, de MGL. Des frais de gestion sont versés en vertu de diverses ententes de gestion et d'administration entre le gestionnaire et MPIC. En 2010, les frais de gestion étaient de 30 \$, pour une hausse de 0,6 % par rapport à 2009. Les honoraires versés au gestionnaire, y compris les frais de gestion et d'administration, le remboursement des coûts et les primes d'encouragement, sont décrits à la rubrique Opérations entre entités apparentées à la page 46.

Les charges liées à l'expansion des affaires correspondent aux honoraires versés à des experts-conseils de tierce partie pour l'analyse des acquisitions que MPIC n'envisage désormais plus. Ces dépenses ont diminué de 74 \$, ou 13,8 %, en 2010 par rapport à 2009. Le recul des dépenses, en dépit de la poursuite des projets de développement commercial, reflète le type de transactions réalisées, le degré d'assistance externe nécessaire et l'étape des différents projets envisagés. Les coûts consacrés à l'acquisition d'Amherstburg et de la participation dans l'entreprise de chauffage urbain ont été capitalisés et, par conséquent, ne font pas partie de ces coûts.

Les autres frais d'administration comprenaient les frais des services juridiques, d'audit et de relations avec les investisseurs, les frais afférents au maintien d'une société ouverte ainsi que les honoraires juridiques et professionnels. Cette catégorie a connu une augmentation de 4 504 \$ en 2010, ou 188,1 %, en grande part attribuable à la conversion en société, à la restructuration et à l'adoption des IFRS.

En 2010, la Société a engagé des dépenses plutôt inhabituelles pour des projets qui ont été à peu de chose près terminés pendant l'exercice, de sorte qu'ils n'auront pas de répercussion importante sur le rendement de 2011. Vous trouverez ci-après la liste des coûts externes associés aux importants projets de 2010.

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Conversion et restructuration de l'entreprise	3 516	524
Adoption des IFRS	106	36
	3 622	560

Autres produits et charges

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Produits d'intérêts	948	931
Charges d'intérêts	(19 209)	(16 049)
Bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation	3 332	1 842
Gain (perte) non réalisé sur les instruments dérivés	(17 858)	283
Gain (perte) de change	(19)	23
Perte à l'extinction d'une dette	-	(351)
	(32 806)	(13 321)

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts de MPIC proviennent principalement de ses investissements dans la dette de Chapais Énergie, Société en commandite (« CHESEC »), le propriétaire des installations de Chapais, et de ses ressources de trésorerie. Les produits d'intérêts étaient de 17 \$, pour une hausse de 1,8 % en 2010. Des gains d'intérêt de 638 \$ ont été tirés de la dette de CHESEC, reflet d'une réduction de 82 \$ attribuable à l'amortissement du solde impayé. Ce montant a été compensé par un taux d'intérêt bancaire supérieur en 2010, attribuable à solde de trésorerie supérieur.

Charge d'intérêts

En 2010, la charge d'intérêts a atteint 3 160 \$, pour une hausse de 19,7 % par rapport à 2009. Cette augmentation était attribuable à un capital en cours supplémentaire de 18 582 \$ pendant une bonne partie de 2010 sur les débetures échéant en 2016 de MPIC, depuis la nouvelle émission du 22 décembre 2009. Des taux supérieurs pour les facilités de crédit de MPC-Cardinal depuis le refinancement de mai 2009 ont aussi contribué à des charges d'intérêts supérieures en 2010.

Bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation

La quote-part provient de la part du produit de MPIC sur sa participation dans des investissements à long terme sur lesquels MPIC exerce une importante influence, sans avoir toutefois de contrôle. MPIC détenait, jusqu'au 22 mars 2010, une participation comptabilisée à la valeur de consolidation de 45 % dans Leisureworld au moment où Macquarie Long-Term Care LP (« MLTCLP ») a vendu sa société de portefeuille à Leisureworld Senior Care Corporation (« LSCC ») dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (« PAPE »). Selon les modalités du PAPE, MLTCLP a reçu 958 649 actions de LSCC qui, avec 3 200 \$ de trésorerie, sont assujettis à une convention de retenue jusqu'au 23 mars 2011. En décembre 2010, MLTCLP a vendu les actions pour un produit net de 9 729 \$, dont 4 378 \$ revenaient à MPIC. Les 12 195 \$ résiduels détenus par MLTCLP devraient être distribués à MPIC et à Macquarie International Infrastructure Fund Limited (« MIIF ») à l'échéance de la convention de retenue.

En 2010, MPIC a reçu 2 541 \$ en distributions de Leisureworld, comparativement à 10 350 \$ en 2009. Pour 2010, MPIC a divulgué une quote-part de 3 332 \$, par rapport à 1 842 \$ en 2009. La quote-part de 2010 comprenait 3 079 \$ de gains nets provenant de la vente de la participation indirecte de MPIC dans Leisureworld et 253 \$ de dividendes reçus de LSCC depuis le 23 mars 2010. En 2009, la quote-part correspondait à la partie dévolue à MPIC du bénéfice net de Leisureworld. Pour ce qui est de la participation de MPIC dans Chapais Électrique Limitée (« CHEL »), aucun produit n'a été enregistré pour cet investissement depuis son acquisition en 2007. MPIC ne prévoit pas réaliser de bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation avec cet investissement.

Gain non réalisé (perte) sur les instruments dérivés

MPIC signe des contrats d'instruments dérivés pour atténuer les répercussions économiques des fluctuations de taux d'intérêt et du prix du gaz naturel. MPIC possède aussi des instruments dérivés incorporés à valeur distincte dans ses contrats d'achat de gaz. MPIC ne fait pas appel à la comptabilité de couverture pour ses instruments financiers dérivés, qui sont constatés à leur juste valeur dans le bilan consolidé, tout changement de cette valeur entre les périodes comptables étant constaté comme des gains non réalisés (pertes) dans l'état consolidé des résultats.

Le gain non réalisé (perte) sur les instruments dérivés constatés à l'état consolidé des résultats est constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Swap d'intérêt			
Gain non réalisé sur actifs dérivés		1 014	–
Gain (perte) non réalisé sur passifs dérivés		(5 808)	3 050
		(4 794)	3 050
Swap sur gaz			
Gain (perte) non réalisé sur actifs dérivés		(213)	1 614
		(5 007)	4 664
Instruments dérivés intégrés			
Perte non réalisé sur actifs dérivés intégrés		(8 806)	(4 522)
Gain (perte) non réalisé sur passifs dérivés intégrés		(4 045)	141
		(12 851)	(4 381)
Gain (perte) total non réalisé sur instruments dérivés		(17 858)	283

La perte nette non réalisée de 17 858 \$ sur les instruments dérivés au cours de l'année provenait principalement des instruments dérivés incorporés et des nouveaux swaps de taux d'intérêt d'Amherstburg. Le recul de la juste valeur des instruments dérivés incorporés était principalement attribuable à une augmentation du TDC prévu et aux diminutions du prix au comptant et du cours à terme du gaz naturel, déterminé par une installation centralisée de commercialisation, de stockage et de distribution du sud-ouest de l'Ontario (Union Gas Dawn).

Impôts

MPIC calcule les impôts futurs conformément aux PCGR canadiens, qui exigent que les actifs et les passifs d'impôts futurs, soient constatés au moyen du taux d'imposition de l'année au cours de laquelle l'écart temporaire devrait se résorber, selon l'hypothèse que la structure organisationnelle actuelle sera la même après l'exercice en cours. Au moment de la conversion de MPIC de fonds de revenu à société donnant droit à des dividendes le 1^{er} janvier 2011, la provision pour impôts futurs ne reflétait pas nécessairement les obligations fiscales à venir de MPIC après la conversion.

Pour 2010, MPIC a constaté une économie d'impôts totale de 21 298 \$, dans laquelle les impôts futurs correspondaient à 21 306 \$ d'économie à l'état consolidé des résultats. L'augmentation de 17 956 \$ par rapport à l'économie d'impôts futurs de 3 350 \$ en 2009 était principalement attribuable au retrait des actifs et des passifs d'impôts de Leisureworld, après la vente de la participation de la Société le 23 mars 2010, aux rajustements de la juste valeur des instruments dérivés et des swaps de taux d'intérêt ainsi que de la reprise de la provision pour moins-value de 1 072 \$ sur les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, dont est dorénavant plus probable qu'improbable qu'ils soient utilisés.

BAIIA rajusté

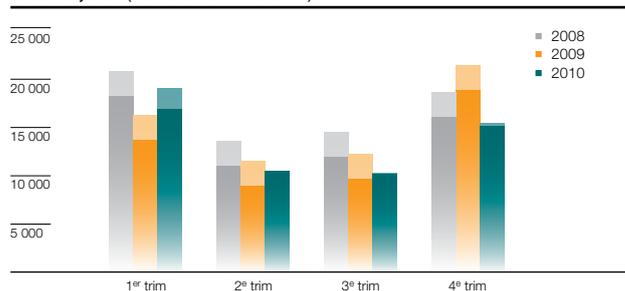
En plus de l'analyse précédente des composantes du bénéfice net, la direction de MPIC évalue le rendement d'exploitation au moyen de diverses mesures non reconnues aux termes des PCGR et définies à la page 18 du présent rapport. Le BAIIA rajusté mesure les bénéfices des actifs de MPIC, à l'exclusion des éléments non récurrents et hors trésorerie. Le calcul du BAIIA rajusté à partir du bénéfice net, comme constaté dans le état consolidé des résultats, apparaît dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Bénéfice net	11 569	11 259
Amortissement	28 473	28 701
Charges d'intérêts	19 209	16 049
Économie d'impôts	(21 298)	(3 318)
BAIIA normalisé	37 953	52 691
Pertes (gains) non réalisées sur instruments dérivés	17 858	(283)
Pertes (gains) de change	19	(23)
Perte à l'extinction d'une dette	–	351
B	(3 332)	(1 842)
Distributions reçues de placements en actions	2 541	10 350
BAIIA rajusté	55 039	61 244

Pour 2010, le BAIIA rajusté était inférieur de 6 205 \$ à celui de 2009, ce qui correspond à une diminution de 10,1 %. Cette réduction est principalement attribuable à une diminution de 7 809 \$ des distributions reçues de placement en actions découlant de la vente, en 2010, de l'investissement dans Leisureworld ainsi que d'une augmentation de 8 541 \$ des charges d'exploitation et des frais d'administration attribuables aux coûts supérieurs du combustible de même qu'aux dépenses liées à la conversion de la Société, à sa restructuration et à l'adoption des IFRS. La croissance des produits de 10 128 \$ a contrebalancé ces facteurs.

Le tableau illustre la tendance en matière de BAIIA rajustés par rapport aux périodes précédentes, avec et sans les distributions provenant de Leisureworld. Sans tenir compte de Leisureworld, les BAIIA de MPIC s'est régulièrement amélioré d'une année à l'autre entre le quatrième trimestre de 2009 et le quatrième trimestre de 2010, au moment où MPIC a engagé d'importants coûts uniques de conversion et de restructuration de 1 975 \$.

BAIIA rajusté (en milliers de dollars)



Note : Les couleurs pâles correspondent au BAIIA rajusté attribuable à Leisureworld.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

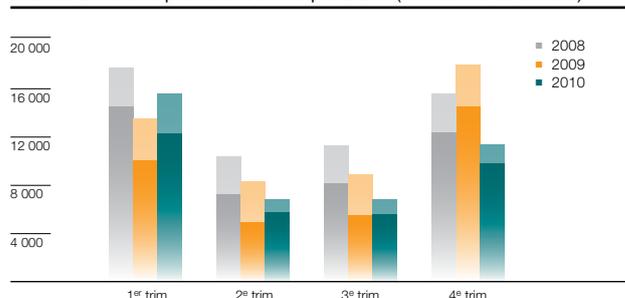
MPIC fait appel à la mesure non reconnue aux termes des PCGR des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour évaluer l'encaisse générée par les actifs de MPIC après les charges d'intérêts sur la dette. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont calculés en additionnant les rentrées de principal des prêts au BAIIA rajusté, puis en soustrayant les intérêts payés. Le calcul des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au moyen du BAIIA rajusté est illustré dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
BAIIA rajusté	55 039	61 244
Montants perçus sur les prêts	794	713
Intérêts payés	(15 794)	(13 814)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	40 039	48 143

Pour 2010, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation étaient de 8 104 \$ inférieurs à ceux de 2009, ce qui correspond à une diminution de 16,8 %. Cette dernière est principalement attribuable à une diminution de 6 205 \$ du BAIIA rajustés en raison des facteurs expliqués à la section précédente. En outre, les intérêts payés ont augmenté de 1 980 \$, en raison du solde supérieur des débentures convertibles depuis la nouvelle émission de décembre 2009 et des intérêts supérieurs exigés pour la facilité de crédit de MPC-Cardinal depuis le refinancement de mai 2009.

Le tableau illustre la tendance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'une année à l'autre depuis 2008, avec et sans les distributions attribuables à Leisureworld. En tenant compte de Leisureworld, le tableau illustre la réduction des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découlant de la vente de Leisureworld. Lorsqu'on ne tient pas compte de Leisureworld, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de MPIC se sont régulièrement améliorés d'une année à l'autre, entre le quatrième trimestre de 2009 et le quatrième trimestre de 2010, au moment où MPIC a engagé d'importants coûts uniques de conversion en société et de restructuration de 1 975 \$.

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (en milliers de dollars)



Note : Les couleurs pâles correspondent aux FTPE attribuable à Leisureworld.

Encaisse distribuable et ratio de distribution

L'encaisse distribuable est une mesure supplémentaire fréquemment utilisée pour évaluer jusqu'à quel point les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation appuient les distributions aux actionnaires de MPIC. Comme c'est le cas pour le BAIIA rajusté et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, le calcul de l'encaisse distribuable concorde avec le bénéfice net et tient compte de divers éléments hors trésorerie. En plus des rajustements dans le calcul du BAIIA et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, le calcul de l'encaisse distribuable tient également compte du maintien de la capacité de production, pour lequel des sommes sont réservés aux importants travaux de maintenance et aux acquisitions d'immobilisations. L'encaisse distribuable est également rajustée pour tenir compte des versements de principal sur les emprunts et les prêts ainsi que de certains éléments hors trésorerie.

Le ratio de distribution mesure la partie de l'encaisse distribuable qui a été déclarée comme dividendes au cours de l'année. Le tableau ci-dessous illustre le calcul de l'encaisse distribuable à partir des flux de trésorerie des activités d'exploitation, comme constaté dans le état consolidé des flux de trésorerie, et du ratio de distribution :

(en milliers de dollars, sauf lorsqu'il s'agit d'un montant par action)	(pour l'exercice terminé le)	
	1 déc. 2010	31 déc. 2009
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	30 556	38 040
Maintien de la capacité productive		
Retrait du compte de réserve pour entretien majeur	2 788	7 593
Affectation aux comptes de réserve pour entretien majeur	(2 578)	(2 470)
Affectation aux comptes de réserve d'immobilisations	(1 635)	(954)
	29 131	42 209
Autres ajustements		
Remboursement prévu de la dette	(2 025)	(2 811)
Réception prévue de remboursement de prêts	794	713
Distributions de Leisureworld	2 541	10 350
Changements du fonds de roulement	6 299	(834)
Encaisse distribuable	36 740	49 627
Distributions	33 475	52 414
Encaisse distribuable par action	0,732 \$	0,994 \$
Distributions déclarées par action	0,66 \$	1,05 \$
Ratio de distribution	91 %	106 %

Pour 2010, l'encaisse distribuable était de 12 887 \$, un recul de 26 % par rapport à 2009. Les distributions respectives de 0,66 \$ et de 1,05 \$ en 2010 et 2009 ont entraîné un ratio de distribution de 91 % en 2010 par rapport à 106 % l'année précédente. Le ratio de distribution reflète une encaisse distribuable inférieure en 2010 et la politique révisée de distribution de MPIC, entrée en vigueur en janvier 2010, de verser 0,66 \$ par action annuellement aux actionnaires.

L'encaisse distribuable a été touchée par des facteurs similaires à ceux décrits plus haut pour le BAIIA et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. En fait, l'encaisse distribuable a été plus particulièrement inférieure en 2010 en raison d'un recul de 7 809 \$ des distributions perçues de Leisureworld, d'une augmentation de 4 081 \$ des charges d'exploitation, d'une augmentation de 4 460 \$ des frais d'administration et d'une augmentation de 3 160 \$ des charges d'intérêt le tout, le tout contrebalancé par une croissance de 10 128 \$ des produits. L'encaisse distribuable était en outre inférieure en raison des affectations au compte de réserve de dépenses en immobilisations de 681 \$.

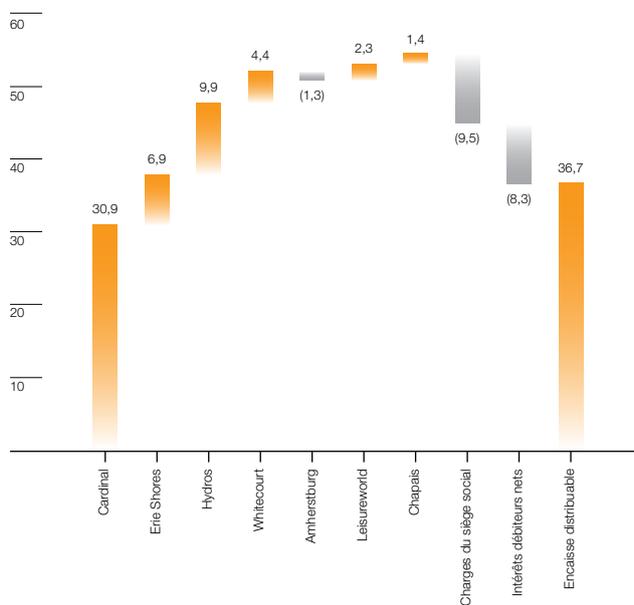
Au cours d'une période donnée, l'encaisse distribuable peut dépasser le bénéfice net de MPIC en raison des rajustements apportés aux comptes de réserve pour travaux de maintenance majeurs et des autres charges hors trésorerie, dont les plus importantes sont l'amortissement et les variations hors trésorerie des impôts futurs, les swaps et les soldes des dérivés incorporés.

Pour les travaux de maintenance majeurs et les dépenses en immobilisations, l'encaisse distribuable est réduite lorsque des montants sont affectés aux comptes de réserve, puis elle est augmentée lors des retraits du compte de réserve des travaux de maintenance majeurs. Ainsi, sauf pour ce qui est de ces affectations, MPIC ne conserve pas de montant supplémentaire pour maintenir la capacité de production pas plus qu'elle n'exige d'investissements périodiques afin de maintenir les niveaux d'activité existants. Les actifs d'infrastructures liés à l'énergie font l'objet, en raison de leur nature, de travaux d'entretien planifiés visant à optimiser leur efficacité et leur durée d'exploitation. MPIC a établi des réserves qui sont financées en fonction des besoins prévus. Les fonds de ces réserves sont utilisés pour répondre aux besoins d'entretien et de capitaux, le cas échéant. Les ajustements pour tenir compte des encaissements et des décaissements prévus sont faits conformément aux décisions de placement et de financement de MPIC à l'égard des engagements continus.

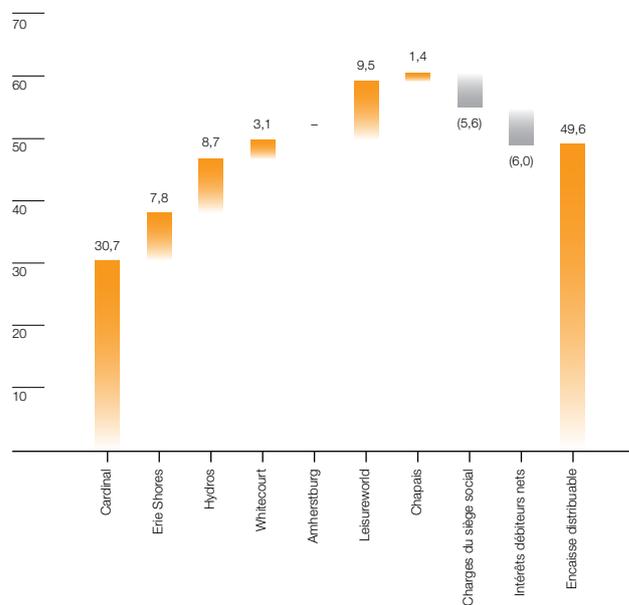
MPIC continue de calculer et de constater l'encaisse distribuable sans tenir compte de la variation du fonds de roulement. Les principaux clients de MPIC sont facturés une fois par mois. Étant donné que les paiements ne se font que 12 fois par année, la date de réception de chaque paiement a une incidence importante sur le fonds de roulement de MPIC. Les paiements sont reçus en fin de mois ou au premier jour ouvrable suivant une fin de mois, ce qui peut donner lieu au paiement de deux factures dans un même mois. Cette situation pourrait entraîner une importante variation du fonds de roulement. Par conséquent, le fonds de roulement ne fait pas partie des éléments servant au calcul de l'encaisse distribuable et du ratio de distribution.

Le tableau qui suit indique l'encaisse distribuée attribuable à chacun des actifs de MPIC en 2010 et 2009. Comme indiqué plus haut, les principaux changements par rapport à 2009 sont liés aux distributions de Leisureworld et aux dépenses supplémentaires relatives au projet MPIC, à l'expansion des affaires et aux frais nets d'intérêts.

Composition de l'encaisse distribuée pour 2010 (millions \$)



Composition de l'encaisse distribuée pour 2009 (millions \$)



Analyse de la situation financière

Aperçu

Au 31 décembre 2010, MPIC possédait un solide fonds de roulement de 42 441 \$ et des ressources de trésorerie non affectées de 131 440 \$. Ces liquidités fournissent à MPIC d'abondantes ressources pour ses engagements d'achats actuels et à venir ainsi qu'une réserve pour ses dépenses en immobilisations et ses autres obligations financières.

Le coefficient d'endettement de MPIC (défini à la page 33) est passé de 49,9 % à la fin de 2009 à 38,5 %. Ce coefficient inférieur était attribuable aux 69 000 \$ de capitaux frais provenant d'un placement privé en décembre 2010 ainsi que de l'augmentation de la valeur des actions existantes, le tout compensé par les fonds de 31 000 \$ avancés pour la dette du projet d'Amherstburg. Au 31 décembre 2010, la direction croit que MPIC est dotée de capitaux permanents lui permettant de poursuivre ses activités actuelles et de saisir les occasions d'expansion des affaires à venir tout en respectant les engagements en matière d'emprunt auxquels il doit se soumettre.

Situation de trésorerie

Fonds de roulement

(en milliers de dollars)

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 440	53 121
Liquidités soumises à restrictions	7 575	5 490
Comptes clients	21 696	16 128
Autres actifs	4 485	6 846
Partie à court terme des prêts	884	794
Partie à court terme des actifs dérivés	1 918	1 026
Actifs courants	167 998	83 405
Comptes fournisseurs et charges à payer	28 894	22 979
Partie à court terme des passifs dérivés	2 505	1 310
Emprunt	49 200	-
Partie à court terme des contrats de location-acquisition d'immobilisations	120	119
Partie à court terme de la dette à long terme	44 838	42 035
Partie	125 557	66 443
Fonds de roulement	42 441	16 962

Au 31 décembre 2010, le solde du fonds de roulement de MPIC était de 42 441 \$, en hausse de 25 479 \$ par rapport à l'année précédente. Le fond de roulement est libre d'un prêt remboursable à MLTCLP de 49 200 \$ provenant de la vente de Leisureworld, qui devrait être réglé par le biais d'une distribution hors trésorerie de MLTCLP. Veuillez consulter la page 37 du présent rapport à cet égard. Le fonds de roulement est également libre de la dette de 40 000 \$ liée à la partie actuelle du projet Erie Shores, que la direction prévoit refinancer au début de 2011.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les liquidités soumises à restrictions de MPIC s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Compte de réserve pour entretien majeur	4 458	4 668
Compte de réserve pour dépenses de capital	2 118	921
Compte de réserve général	5 000	5 000
Total des comptes de réserve	11 576	10 589
Trésorerie et équivalents de trésorerie, exception faite des comptes de réserve	119 864	42 532
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 440	53 121
Liquidités soumises à restrictions	7 575	5 490
	139 015	58 611

Le solde des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie était de 131 440 \$, dont un montant de 119 864 \$ n'était pas destiné au compte de réserve pour travaux d'entretien majeur, au compte de réserve pour dépenses en immobilisations ni au compte de réserve générale. La valeur des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie était supérieure de 78 319 \$ à leur valeur au 31 décembre 2009, soit supérieure aux niveaux précédents en raison du placement privé de 69 000 \$ du 22 décembre 2010, avant les coûts d'émission de 3 751 \$, et du solde créditeur de caisse provenant de la vente de la participation indirecte de MPIC dans Leisureworld le 23 mars 2010. Le solde 2009 de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été modifié de 38 918 \$, lors de l'émission en décembre 2009 des débentures de 2016, mais les débentures échéant en 2010 ont été remboursées en janvier 2010. MPIC investit son excédent de trésorerie dans des instruments du marché monétaire à court terme et de grande qualité.

Les liquidités soumises à restrictions comprennent un compte de réserve pour le service de la dette, des fonds entiers liés à une ancienne obligation de CPIF antérieure à l'acquisition de la société, une lettre de crédit de 4 000 \$ garantie par de la trésorerie établie pendant la construction d'Amherstburg ainsi qu'un dépôt de 500 \$. L'augmentation liquidités soumises à restrictions est principalement liée à la lettre de crédit.

Flux de trésorerie

En 2010, le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'est accru de 78 319 \$ par rapport au solde de 6 304 \$ de 2009. Cette augmentation est décrite en détail dans l'état consolidé des flux de trésorerie, mais se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	(pour l'exercice terminé le)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Activités d'exploitation		30 556	38 040
Activités d'investissement		(24 418)	7 011
Activités de financement (à l'exception des dividendes versés aux actionnaires)		105 656	13 667
Dividendes versés aux actionnaires		(33 475)	(52 414)
Changement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		78 319	6 304

38,5 %

Ratio dette/
capitalisation
de MPIC au
31 décembre 2010



PIC possède une souplesse financière considérable qui lui permet de rechercher d'autres occasions de croissance, y compris des actifs d'exploitation ainsi que des projets de développement, comme le parc solaire d'Amherstburg.

Les activités d'exploitation correspondent aux flux de trésorerie provenant des produits, moins les dépenses et les rajustements pour les éléments hors trésorerie, y compris les fluctuations du fonds de roulement. En 2010, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont reculé, en grande partie à cause des frais d'intérêts de 3 160 \$ engagés par MPIC et d'une diminution de 7 133 \$ du fonds de roulement attribuable aux modifications dans la chronologie des paiements.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux bénéfices et aux sommes investies par MPIC dans les acquisitions d'entreprise ou les actifs immobilisés. En 2010, les investissements de MPIC dans les actifs immobilisés ont crû de 23 080 \$, en grande partie en raison des dépenses de construction continues du projet d'Amherstburg. En outre, MPIC a reçu 7 809 \$ de moins en distributions de Leisureworld en raison du dessaisissement de mars 2010.

Les flux de trésorerie provenant d'activités de financement comprennent le produit de l'émission d'actions de MPIC, le produit de l'émission ou du remboursement de la dette et les dividendes versés aux actionnaires de MPIC. En 2010, MPIC a reçu 69 000 \$, avant les coûts d'émission de 3 751 \$, lors de l'émission d'actions, 49 200 \$ en produits de la vente de Leisureworld sous la forme d'un prêt remboursable et de 31 000 \$ en vertu de la facilité de construction d'Amherstburg. MPIC a aussi remboursé pour 38 918 \$ de débetures convertibles, qui venaient à échéance en décembre 2010, et a versé 33 475 \$ en dividendes aux actionnaires, par rapport à 52 414 \$ en 2009.

Structure de capital

MPIC définit et gère sa structure de capital sous forme de capitaux propres et de dette à long terme, y compris la partie à court terme et la partie à long terme, et mesure son coefficient d'endettement en fonction de la juste valeur de la dette à long terme et des capitaux propres. Le tableau qui suit illustre le ratio dette/capitalisation de MPIC en fonction de justes valeurs par rapport au ratio calculé au moyen de la valeur comptable indiquée dans les états financiers consolidés de MPIC :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Facilité de crédit MPC-Cardinal	85 000	85 000	85 000	85 000
Dette du projet Erie Shores	106 197	107 063	107 941	110 180
Dette du projet Amherstburg	31 000	31 000	–	–
Débetures convertibles ⁽¹⁾	61 311	48 875	89 437	83 946
Montants de nivellement	23 714	23 714	21 166	21 166
Frais de financement différés	–	(5 556)	–	(5 068)
Dette totale à long terme	307 222	290 096	303 544	295 224
Capitaux propres ⁽¹⁾⁽²⁾	489 927	340 594	304 980	293 015
Capitalisation totale	797 149	630 690	608 524	588 239
Ratio dette-capitalisation	38,5 %	46,0 %	49,9 %	50,2 %

(1) La juste valeur des débetures convertibles de MPIC au 31 décembre 2010 était fondée sur le prix du marché de 115,20 \$ et sur le montant global du principal des obligations non remboursées de 53 221 \$. Au 31 décembre 2009, la juste valeur des débetures échéant en 2010 et des débetures échéant de MPIC était fondée sur les valeurs au marché respectives de 100,05 \$ et de 101,00 \$, et sur des montants globaux respectifs du principal des débetures non remboursées de 38 918 \$ et de 50 000 \$. La valeur comptable de la composante capitaux propres des débetures convertibles de MPIC au 31 décembre 2010 était de 5 057 \$ (elle était de 4 736 \$ au 31 décembre 2009); cette valeur a été exclue de la dette totale, mais intégrée aux capitaux propres.

(2) La juste valeur des capitaux propres correspondait à la capitalisation boursière de la Société au 31 décembre 2010, compte tenu d'un prix de 8,22 par action (6,11 \$ au 31 décembre 2009) et d'un nombre de 59 601 851 actions en circulation (49 914 927 au 31 décembre 2009). Les actions en circulation comprennent les parts échangeables de catégorie B de MPT LTC Holding LP, filiale de MPIC, dont 3 249 390 étaient en circulation au 31 décembre 2010 (3 249 390 au 31 décembre 2009).

Facilité de crédit MPC-Cardinal

Voici la composition de la facilité de crédit MPC-Cardinal :

(en milliers de dollars)	Engagement	Retrait	Lettres de Crédit ⁽¹⁾	Sûreté	Crédit Disponible
31 décembre 2010					
Emprunt à terme	141 875	(85 000)	–	(10 000)	46 875
Crédit renouvelable	40 625	–	(40 625)	–	–
	182 500	(85 000)	(40 625)	(10 000)	46 875
31 décembre 2009					
Emprunt à terme	141 875	(85 000)	–	(10 000)	46 875
Crédit renouvelable	40 625	–	(2 533)	–	38 092
	182 500	(85 000)	(2 533)	(10 000)	84 967

(1) Trois lettres de crédit totalisant 2 533 \$ ont été autorisées dans le cadre du crédit renouvelable pour Erie Shores et une lettre de crédit de 38 092 \$ a été autorisée pour la participation de MPIC dans Amherstburg.

Une garantie non assortie d'une sûreté de 10 000 \$ a été donnée par MPC, une filiale de MPIC, aux prêteurs aux termes de la tranche C de l'emprunt pour Erie Shores. Les avances aux termes de la facilité de crédit prennent la forme d'une série d'acceptations bancaires et d'emprunts à taux préférentiel. Les intérêts sur les acceptations bancaires sont calculés au taux des acceptations bancaires en vigueur, majorés de commissions d'attente établies en fonction du ratio de la dette totale consolidée au bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, amortissement et gains et pertes non réalisés (« BAIIA »). La facilité est garantie par une sûreté réelle de premier rang grevant les actifs de MPC, de Cardinal et de certaines filiales directes, (collectivement, le « groupe visé »). Le groupe visé est assujéti à certaines clauses de nature financière et autres qui, notamment, imposent des limites quant au ratio de la dette totale consolidée/BAIIA consolidé et au ratio de couverture des intérêts.

Dette du projet Erie Shores

Erie Shores a un financement de projet sans droit de recours de 107 063 \$ composé a) d'un emprunt avec amortissement complet de 62 248 \$ (« Tranche A ») venant à échéance le 1^{er} avril 2026; b) d'un emprunt avec amortissement complet de 4 815 \$ (« Tranche B ») venant à échéance le 1^{er} avril 2016; et c) d'un emprunt avec paiement différé du capital de 40 000 \$ (« Tranche C ») venant à échéance le 1^{er} avril 2011. Ce financement a été obtenu par Erie Shores et est garanti exclusivement par les actifs d'Erie Shores. MPC a offert une sûreté non garantie de 10 000 \$ aux prêteurs aux termes de la tranche C du prêt à Erie Shores. MPIC prévoit refinancer la Tranche C à son échéance en 2011.

Dette du projet d'Amherstburg

Le 23 juin 2010, Helios, une filiale de MPIC, signait un contrat de crédit avec un consortium de prêteurs dans le cadre du projet d'acquisition d'Amherstburg. Selon les modalités, le contrat comporte un prêt pour un projet de construction et un emprunt à terme. Au cours du projet, Helios fera des retraits en vertu du prêt afin de financer les travaux au fur et à mesure de leur réalisation. Tous les intérêts à échoir pour le prêt pendant la réalisation du projet seront comptabilisés au solde impayé de la dette. À la fin des travaux de construction, le solde impayé du prêt sera converti en emprunt à terme. Helios a conclu un swap afin de convertir ses obligations à intérêts variables dans le cadre du contrat de crédit en intérêts à taux fixe. Le taux d'intérêt en vigueur pour la dette est de 7,32 %. Au 31 décembre 2010, Helios avait effectué pour 31 000 \$ de retraits en vertu du contrat de crédit.

Débetures convertibles

En décembre 2009, MPIC émettait 50 000 \$ de débetures subordonnées non garanties convertibles à 6,50 % échéant le 31 décembre 2016. Le 5 janvier 2010, les preneurs fermes ont exercé une option d'attribution excédentaire aux fins de l'acquisition de débetures échéant en 2016 supplémentaires d'un montant en capital de 7 500 \$. Cette acquisition a accru le produit brut total du placement, le portant ainsi à 57 500 \$. De ce montant, 38 918 \$ plus les intérêts courus ont servi à rembourser en totalité, le 11 janvier 2010, les débetures convertibles à 6,75 % de MPIC. Le refinancement a eu pour effet de repousser l'échéance des débetures convertibles de MPIC du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2016, de réduire le taux d'intérêt des débetures de 6,75 % à 6,50 % et de fournir à MPIC des fonds supplémentaires pour profiter de futures occasions de croissance. Les intérêts des débetures échéant en 2016 sont versés à terme échu semestriellement, soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque exercice. Les débetures échéant en 2016 sont convertibles en actions de MPIC au gré des porteurs à un prix de conversion de 7,00 \$ l'action.

Au cours de l'année, 611 281 actions de MPIC ont été émises par suite de la conversion des débetures convertibles de certains porteurs. Par conséquent, les composantes passif et capitaux propres des débetures convertibles ont été respectivement réduites de 3 721 \$ et de 407 \$.

Montants de nivellement

Au 31 décembre 2010, MPIC avait un passif de nivellement de 23 714 \$ (21 166 \$ au 31 décembre 2009) correspondant aux paiements reçus de la SFIEO en sus du tarif de base établi dans le CAEE de la centrale hydroélectrique Wawatay. Aux termes du CAEE, la SFIEO est tenue d'effectuer des paiements mensuels garantis ainsi que des paiements variables en fonction des niveaux réels de production d'électricité. Si les paiements sont supérieurs aux produits constatés pour un mois donné, MPIC comptabilise une augmentation des montants de nivellement. Si les paiements sont inférieurs aux produits constatés, MPIC comptabilise une réduction des montants de nivellement. Les intérêts sur les montants de nivellement sont constatés à un taux variable prescrit qui se situe actuellement à environ 6,94 % par année.

Capitaux propres

Les capitaux propres constituent le noyau de la structure de capital de MPIC; ils sont composés des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Avoir des actionnaires	536 016	466 662
Unités échangeables de catégorie B	35 500	35 500
Composante capitaux propres des débetures convertibles	5 057	4 736
Cumul des autres éléments du résultat étendu	–	190
Bénéfice (déficit) cumulatif	11 412	(157)
Dividendes cumulatifs	(247 391)	(213 916)
Total des capitaux propres	340 594	293 015

MPIC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires ainsi qu'un nombre d'actions privilégiées correspondant à 50 % du nombre d'actions ordinaires en circulation. Les changements dans les capitaux propres ont été les suivants :

(en milliers de dollars, sauf s'il s'agit d'un nombre d'actions)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	Actions	Montant	Actions	Montant
Solde d'ouverture	46 665 537	466 662	46 672 194	466 697
Actions émises ⁽¹⁾	9 079 250	65 249	–	–
Conversion de débetures convertibles ⁽²⁾	611 281	4 128	–	–
Actions rachetées	(3 607)	(23)	(6 657)	(35)
Solde de clôture	56 352 461	536 016	46 665 537	466 662

(1) Le 22 décembre 2010, MPIC effectuait un placement privé de 9 079 250 au prix de 7,60 \$ l'action pour un produit brut d'environ 69 000 \$, avant les frais d'émission de 3 751 \$. MPIC utilisera le produit net du placement pour faire des acquisitions et à des fins générales.

(2) Un montant de 4 128 \$ des débetures échéant en 2016 a été converti en actions de MPIC, déduction faite de frais de transaction de 152 \$ liés à l'émission des débetures échéant en 2016.

MPIC a aussi 3 249 390 parts échangeables de catégorie B en circulation, émises par une filiale; ces parts avaient été émises au moment de l'acquisition de Leisureworld. Les parts échangeables de catégorie B donnent le droit de recevoir des distributions aux mêmes conditions que les actions de MPIC. Les parts échangeables de catégorie B peuvent être converties, au gré des porteurs, en une action de MPIC jusqu'au 18 octobre 2020; cette échéance a été repoussée de cinq ans au moment de la conversion en société de MPIC.

La composante capitaux propres des débetures convertibles correspond aux débetures convertibles émises en décembre 2009 et à l'option de surallocation de janvier 2010, qui viendra à échéance en décembre 2016. Les bénéfices non répartis (déficit) correspondent au bénéfice net de MPIC depuis sa fondation. Le dividende cumulatif correspond au montant cumulatif versé aux actionnaires et aux porteurs de parts échangeables de catégorie B depuis la fondation de MPIC.

Programme de dépenses en immobilisations

MPIC a investi 35 850 \$ en dépenses en immobilisations et 2 788 \$ en entretien majeur au cours de l'année. Vous trouverez ci-dessous la répartition de ces investissements par actif :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	Immobilisations	Entretien majeur	Immobilisations	Entretien Majeur
Amherstburg	34 535	–	–	–
Erie Shores Wind Farm	506	–	391	–
Centrales hydroélectriques	313	304	1 408	–
Whitecourt	420	1 179	693	3 240
Cardinal	76	1 305	2	4 353
	35 850	2 788	2 494	7 593

La construction d'Amherstburg a progressé comme prévu en 2010 et constitue la majorité des dépenses en immobilisations pour l'année. Les progrès des travaux d'ici la date de mise en service et les coûts budgétés correspondent jusqu'à maintenant aux projections de MPIC. MPIC continue de superviser le projet et travaille en étroite collaboration avec toutes les parties intéressées qui participent au développement et à la construction des installations. Tous les autres projets d'immobilisations ont été réalisés dans le respect des budgets et sans retard considérable.

Les principales dépenses d'entretien majeur effectuées au cours de l'année ont été réalisées lors d'arrêts planifiés des installations, sans dérogation budgétaire d'importance.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces contrats, inscrite au bilan consolidé de MPIC, était :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actifs dérivés		
Swap sur gaz	1 918	2 131
Swap de taux d'intérêt	1 292	278
Instruments dérivés intégrés	5 287	14 093
	8 497	16 502
Partie à court terme des actifs dérivés	(1 918)	(1 026)
	6 579	15 476
Passifs dérivés		
Swap de taux d'intérêt	8 402	2 594
Instruments dérivés intégrés	8 904	4 859
	17 306	7 453
Partie à court terme des passifs dérivés	(2 505)	(1 310)
	14 801	6 143

Swaps sur gaz

Cardinal a signé un swap de gaz pour la période s'étendant d'avril à octobre 2011 (en 2009, deux contrats ont été signés avec des modalités identiques, décrites aux présentes). En vertu du contrat, Cardinal est tenue de verser aux parties intéressées des paiements calculés sur 62 402 MMBtu (436 814 MMBtu) de gaz au prix du marché alors en vigueur, en échange de paiements fondés sur 62 402 MMBtu de gaz à un prix fixe par million de BTU.

Swaps de taux d'intérêt

Pour les facilités de crédit MPC-Cardinal, MPIC a conclu cinq swaps d'intérêt, qui viennent tous à échéance en juin 2012, afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur un notionnel de 85 000 \$ de la facilité de crédit. Aux termes de chacune des ententes, MPIC paiera des intérêts à un taux fixe en contrepartie d'intérêts à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur. Ces swaps d'intérêt convertissent dans les faits les obligations à taux variable de MPIC en obligations à taux fixe, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Date d'échéance	Notionnel	Taux fixe du swap	Commission d'attente ⁽¹⁾	Taux fixe
29 juin 2012	11 700	3,12 %	3,00 %	6,12 %
29 juin 2012	5 300	3,13 %	3,00 %	6,13 %
29 juin 2012	18 000	3,13 %	3,00 %	6,13 %
29 juin 2012	10 000	2,28 %	3,00 %	5,28 %
29 juin 2012	40 000	2,14 %	3,00 %	5,14 %
	85 000	2,56 %	3,00 %	5,56 %

(1) La commission d'attente correspond à la marge applicable actuelle payée sur les avances de la facilité de crédit MPC-Cardinal.

MPC possède aussi un swap d'intérêt à terme sur un notionnel de 20 000 \$ afin d'atténuer une partie des risques liés au refinancement de la dette du projet Erie Shores. En vertu de l'entente, MPC paiera un taux fixe de 5,63 % pendant cinq ans après l'échéance de la dette du projet d'Erie Shores, soit du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2016. En contrepartie, MPC recevra un taux d'intérêt variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

Le 23 juin 2010, au moment de l'acquisition d'Amherstburg, MPIC a conclu un swap d'intérêt afin d'atténuer les risques liés au taux d'intérêt de la dette du projet. Le notionnel du swap d'intérêt, initialement de zéro, augmente à mesure que les facilités de crédit sont utilisées pour financer le développement du projet jusqu'en juin 2011, au moment où ce notionnel atteindra 96 200 \$. Au 31 décembre 2010, le notionnel était de 35 803 \$. À la réalisation du projet, au moment où Helios commencera à faire les paiements, le notionnel du swap d'intérêt diminuera au fur et à mesure de l'amortissement du solde de l'encours de la dette.

En raison de son utilisation d'instruments financiers, MPIC est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Consultez la Note 9 (Gestion des risques) des états financiers consolidés pour plus de détails sur l'exposition de MPIC à ces risques.

Prêt à rembourser

En mars 2010, MPIC se défaisait de sa participation dans Leisureworld, détenue par MLTCLP, dans le cadre d'un PAPE de LSCC. MPIC a reçu une part proportionnelle du produit net initial de MLTCLP sous la forme d'un prêt à rembourser de 49 200 \$. Le prêt sans intérêt est remboursable sur demande; son capital impayé au 31 décembre 2010 était de 49 200 \$. La direction prévoit que le prêt sera remboursé au moyen d'une distribution hors trésorerie de la part de MLTCLP.

Impôts futurs

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés au bilan consolidé de MPIC en fonction des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'actifs et de passifs qui devraient se résorber après 2010.

Le solde des impôts futurs de MPIC était le suivant au 31 décembre 2010 :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actifs d'impôts futurs	33 963	32 663
Moins la provision pour moins value :	(20 346)	(22 276)
	13 617	10 387
Passifs d'impôts futurs	(59 238)	(76 234)
	(45 621)	(65 847)

L'augmentation des actifs d'impôts futurs de 3 230 \$ était principalement attribuable à l'augmentation de l'écart temporaire des instruments financiers, constitué principalement de swaps d'intérêt sur la dette du projet d'Amherstburg.

La provision pour moins-value découle principalement des reports prospectifs de pertes en capital et autres qu'en capital non comptabilisées et fluctue en fonction du changement de la valeur de ces soldes. Au cours du quatrième trimestre de 2010, MPIC a réduit la provision pour moins-value de 1 072 \$, suite à la fusion de Whitecourt Power Corp. et de MPC le 1^{er} janvier 2011. Cela permettra l'utilisation des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital non comptabilisées de 4 286 \$.

Les passifs d'impôts futurs ont reculé de 16 996 \$ pour s'établir à 59 238 \$, en raison principalement de la réduction de l'écart temporaire des actifs immobilisés. La réduction de 14 919 \$ de l'écart temporaire des actifs immobilisés aux fins fiscales était attribuable à la vente, le 23 mars 2010, de Leisureworld, parce que l'écart temporaire correspondant a alors été supprimé des impôts futurs au moment de la vente.

Des passifs d'impôts futurs supplémentaires de 1 079 \$ ont été constatés au moment de l'acquisition d'Helios de SunPower par le biais de l'équation de regroupement.

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2010, les échéances des obligations contractuelles de MPIC s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars)	D'ici un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Facilité de crédit MPC-Cardinal	–	85 000	–	85 000
Dette du projet Erie Shores	43 302	15 282	48 479	107 063
Dette du projet Amherstburg	1 536	16 877	12 587	31 000
Déventures convertibles	–	–	53 221	53 221
Montants de nivellement	–	8 419	15 295	23 714
	44 838	125 578	129 582	299 998
Obligations liées à des contrats de location-acquisition	120	129	–	249
Contrats de location-exploitation	348	1 393	3 463	5 204
Obligations d'achat	35 001	94 784	573	130 358
Entente ingénierie-construction d'Amherstburg	98 803	–	–	98 803
Total des obligations contractuelles	179 110	221 834	133 618	534 612

La dette à long terme est abordée dans la section sur la structure du capital à la page 33 du présent rapport de gestion.

Contrats de location

Cardinal loue auprès de CASCO le terrain où est située la centrale. En vertu du contrat de location, Cardinal verse un loyer nominal. Ce contrat vient à échéance en même temps que le contrat d'économie d'énergie intervenu entre CASCO et Cardinal.

Une filiale de MPIC a conclu avec les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique des contrats de location eu égard à certains terrains, à des terrains immergés et à des droits d'usage de l'eau nécessaires à l'exploitation de ses centrales hydroélectriques. Les paiements en vertu de ces contrats varient en fonction des niveaux réels de production d'électricité, et ces contrats échoient entre 2023 et 2042.

MPIC est partie à un contrat de location-acquisition qui viendra à échéance en 2012 et qui porte intérêt au taux de 7,0 %.

Obligations d'achat

MPIC prend des engagements contractuels dans le cours normal de ses activités. Ces engagements comprennent les ententes d'Amherstburg, des contrats d'achat de gaz naturel, des contrats d'approvisionnement en déchets ligneux, des contrats d'exploitation et de maintenance ainsi que des garanties.

Ententes d'Amherstburg

Au cours du second trimestre de 2010, Helios a signé différentes ententes liées à l'acquisition et à la construction d'Amherstburg. Ces ententes comprenaient : entente de service d'ingénierie et de construction pour la réalisation du projet, évaluée à 130 000 \$, et dont la date d'exécution est fixée à juin 2011; contrat de crédit avec un consortium de prêteurs pour le financement du projet pendant et après la construction, pour une valeur maximum de 96 200 \$; contrat d'exploitation et de gestion avec SunPower, une fois que les installations produiront de l'électricité.

Contrats d'approvisionnement d'électricité

Les centrales de MPIC ont conclu des CAEE venant à échéance entre 2014 et 2042 et aux termes desquels elles se sont engagées à vendre la quasi-totalité de leur production d'électricité, moins la quantité d'électricité dont elles ont besoin pour assurer leur exploitation, à des clients solvables, notamment des organismes gouvernementaux. Les tarifs d'électricité sont fixés aux termes des CAEE, contrats qui sont pour la plupart assortis de clauses d'indexation.

Contrat d'économie d'énergie

En vertu d'un contrat d'économie d'énergie intervenu entre Cardinal et CASCO, Cardinal doit vendre jusqu'à 723 millions de livres de vapeur par année à CASCO pour l'exploitation de son usine. Le contrat d'économie d'énergie expire le 31 décembre 2014, mais peut être prorogé d'une période pouvant aller jusqu'à deux ans, au gré de Cardinal.

Contrats d'achat de gaz

Cardinal a conclu un contrat à long terme d'achat de gaz naturel qui vient à échéance le 1^{er} mai 2015. Les engagements d'achat minimaux en vertu de ces contrats visent 9 289 104 millions de BTU par année jusqu'à l'échéance en 2015, ce qui correspond à 80 % du volume maximal prévu au contrat.

Contrat d'approvisionnement en déchets ligneux

Whitecourt a conclu avec Millar Western un contrat à long terme afin de s'assurer d'un approvisionnement adéquat en déchets ligneux. Ce contrat vient à échéance en juillet 2016.

Contrats d'exploitation et de gestion

Une filiale de MPIC a conclu avec Regional Power Inc. (« Regional ») un contrat d'exploitation et de gestion en vue de l'exploitation et de l'entretien de ses centrales hydroélectriques. Ce contrat expire le 30 novembre 2011 et est assorti d'une clause de renouvellement automatique. Regional touche des honoraires de gestion mensuels et est admissible à une prime d'encouragement annuelle.

Sûretés

Au 31 décembre 2010, MPC avait fourni une sûreté non garantie de 10 000 \$ aux prêteurs aux termes de la tranche C de l'emprunt d'Erie Shores (cette sûreté peut être diminuée, de temps à autre, d'un montant correspondant à 75 % des montants débloqués du compte de mise en main tierce excédant un certain montant établi par Clean Power Income Fund (« CPIF »). Au 31 décembre 2010, cette sûreté n'avait fait l'objet d'aucune diminution.

MPIC a également fourni trois sûretés relativement aux obligations passées de CPIF. Au 31 décembre 2010, aucune réclamation n'avait été formulée en vertu de ces sûretés.

Aucun autre changement d'importance n'a été apporté aux obligations contractuelles, qui serait en dehors du cours normal des activités. MPIC n'est en effet partie à aucune transaction financière non intégrée au bilan.

Cogénération d'électricité au gaz : Cardinal



Faits saillants

(en milliers \$ à moins d'avis contraire)	(pour l'année se terminant le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Produits	110 614	102 281
Charges d'exploitation et d'administration	(77 424)	(72 146)
BAlIA rajusté	33 242	30 336
FTPE	31 846	28 628
Production d'électricité (MWh)	1 262 347	1 251 909
Production de vapeur (en milliers de livres)	721 649	693 844
Consommation de combustible (MMBtu)	10 625 645	10 431 855
Facteur de capacité	95,4 %	94,7 %
Disponibilité	97,9 %	95,6 %

Analyse du rendement

En 2010, les produits de Cardinal ont augmenté de 8 333 \$, ou 8,1 %, par rapport à 2009, en raison de tarifs d'électricité supérieurs et d'un moins grand nombre d'heures d'arrêt entraînant une disponibilité et une capacité supérieures de la centrale. Par conséquent, le BAlIA rajusté et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont améliorés de 9,6 % et de 11,2 % respectivement par rapport à 2009.

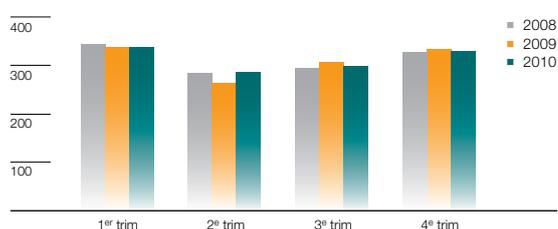
La production d'électricité a augmenté de 0,8 % en raison d'une disponibilité supérieure en 2010. La production de vapeur s'est accrue de 4 % en raison d'une augmentation de la demande de Casco.

Un moins grand nombre d'arrêts s'est aussi traduit par des charges d'exploitation et d'administration supérieures à celles de 2009 en raison d'une augmentation de la consommation de combustible et des tarifs de transport de gaz supérieurs, à 1,64 \$ du gigajoule (« GJ ») en 2010 par rapport à 1,19 \$ du GJ en 2009.

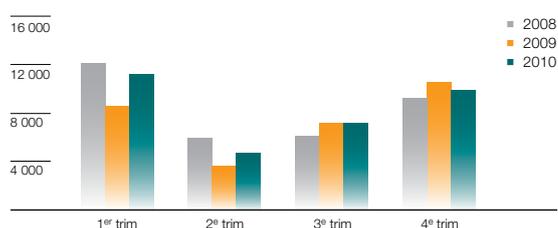
Perspectives

Les produits de 2011 devraient être supérieurs à ceux de 2010 en raison de l'augmentation constante des TDC, laquelle contribue à l'accroissement du prix de l'énergie aux termes du CAEE de Cardinal. Cette augmentation des produits sera partiellement contrebalancée par les activités d'entretien prévues, notamment une inspection de la combustion et des travaux supplémentaires d'entretien, qui devraient, comme à l'ordinaire, nécessiter une interruption de service d'environ sept jours au cours du deuxième trimestre, par rapport à quatre jours en 2010. La hausse prévue des produits sera également partiellement contrebalancée par l'incidence de l'augmentation des tarifs du transport du gaz à 2,24 \$ du GJ en 2011, ce qui représente une augmentation d'environ 5,5 à 6 millions de dollars des charges d'exploitation de la centrale. Par conséquent, le BAlIA rajusté et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de Cardinal devraient être inférieurs en 2011 à ceux de 2010. La direction s'attend à mettre sa stratégie de l'avant au cours de l'année afin de signer un nouveau contrat pour Cardinal afin de remplacer le CAEE actuel qui vient à échéance en 2014.

Production (GWh)



BAlIA rajustés (en milliers de dollars)



Énergie éolienne : Erie Shores Wind Farm



Faits saillants

	(pour l'année se terminant le)	
(en milliers \$ à moins d'avis contraire)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Produits	22 144	22 571
Charges d'exploitation et d'administration	(5 410)	(5 526)
BAlIA rajusté	16 734	17 045
FTPE	10 681	10 815
Production d'électricité (MWh)	227 778	232 309
Facteur de capacité	26,3 %	26,8 %
Disponibilité	97,7 %	96,3 %

Analyse du rendement

En 2010, les produits étaient inférieurs de 427 \$, ou 1,9 %, à ceux de 2009 en raison d'une production d'électricité inférieure attribuable à une réduction de la vélocité des vents au cours du premier trimestre de 2010.

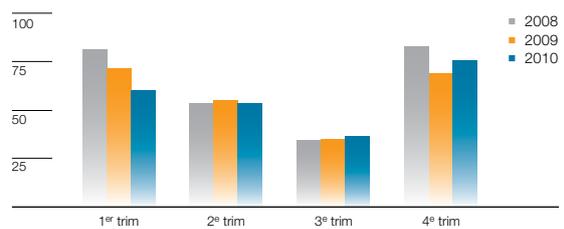
Les charges d'exploitation et d'administration ont été inférieures de 116 \$, ou 2,1 %, à celles de 2009, en raison des économies de frais E et E, par suite de leur intégration aux activités internes après l'échéance du contrat de E et E de GE Canada. Le rapatriement à l'interne de la fonction E et E a été réalisé avec succès en juillet 2010, ce qui a accru le nombre d'employés permanents sur place, qui est passé de trois à neuf.

Le BAlIA rajusté était inférieur de 311 \$, ou 1,8 %, à celui de 2009. De même, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation étaient inférieurs de 134 \$, ou 1,2 %, à ceux de 2009. Dans les deux cas, le facteur sous-jacent était une baisse des produits attribuable à une production d'électricité moindre.

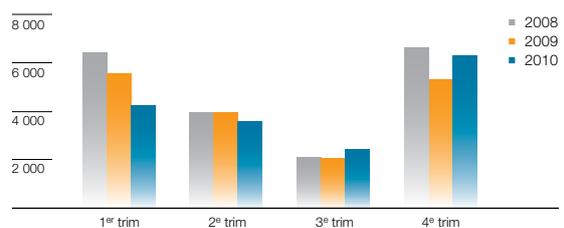
Perspectives

On anticipe un retour de la configuration normale des vents à Erie Shores en 2011, ce qui devrait accroître les produits par rapport à 2010. Par suite d'une analyse indépendante approfondie de la ressource éolienne à Erie Shores, MPIC a revu la cible annuelle de production à long terme de la centrale à environ 248 000 MWh par rapport à la cible précédente qui était de 249 800 MWh. Les charges d'exploitation d'Erie Shores devraient être inférieures en 2011, en raison de l'intégration à l'interne de la fonction exploitation et entretien en 2010. En fonction de ces facteurs, le BAlIA rajusté et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation devraient être supérieurs en 2011 par rapport à ceux de 2010.

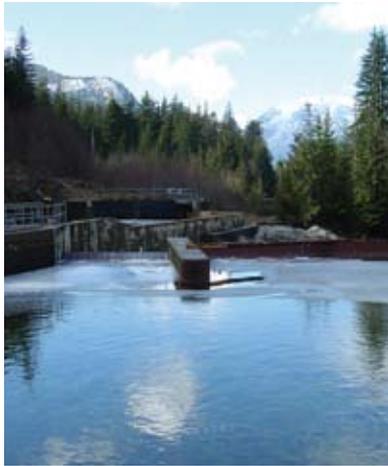
Production (GWh)



BAlIA rajusté (en milliers de dollars)



✱ Énergie hydroélectrique : quatre centrales



Faits saillants

(en milliers \$ à moins d'avis contraire)	(pour l'année se terminant le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Produits	12 629	12 318
Charges d'exploitation et d'administration	(3 761)	(3 512)
BAlIA rajusté	8 868	8 806
FTPE	8 868	8 806
Production d'électricité (MWh)	151 130	160 674
Facteur de capacité	48,4 %	51,5 %
Disponibilité	98,0 %	98,0 %

Analyse du rendement

En 2010, les produits des centrales hydroélectriques étaient supérieurs de 311 \$, ou 2,5 %, à ceux de 2009, en raison des tarifs supérieurs, contrebalancé par une détérioration des conditions hydrologiques dans certaines régions de l'Ontario. Ainsi, la centrale de Wawatay a produit 27 831 MWh d'électricité en 2010, comparativement à sa moyenne annuelle à long terme historique de 47 337 MWh.

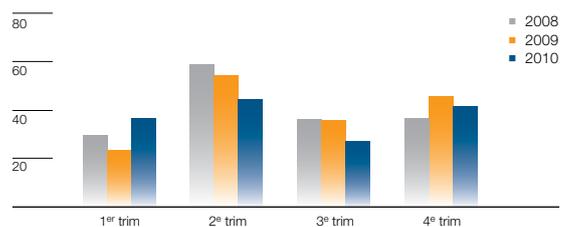
Les charges d'exploitation et d'administration ont été supérieures de 249 \$, ou 7,1 %, à celles de 2009. L'augmentation des dépenses était attribuable aux coûts supérieurs d'exploitation par une tierce partie des installations, découlant d'une correction rétroactive unique.

Des produits supérieurs, contrebalancés en partie par des charges d'exploitation supérieures, ont donné un BAlIA rajusté et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui étaient supérieurs de 62 \$, ou 0,7 %, à ceux de 2009.

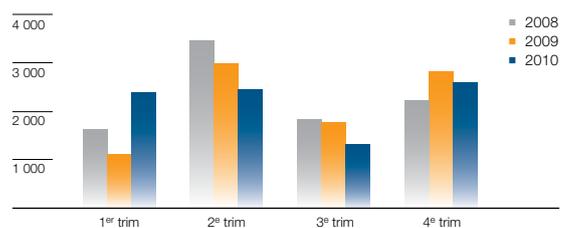
Perspectives

Les centrales hydroélectriques devraient atteindre leur production annuelle à long terme moyenne d'environ 166 000 MWh, en raison du retour à des conditions hydrologiques normales en Ontario en 2011, d'où un accroissement des produits par rapport à ceux de 2010. Des produits supérieurs auront aussi un effet sur les mécanismes d'indexation des CAEE de certaines centrales. En outre les charges d'exploitation devraient être légèrement inférieures à celles de 2010. Par conséquent le BAlIA rajusté et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation des centrales hydroélectriques devraient être supérieurs en 2011 à ceux de 2010.

Production (GWh)



BAlIA rajusté (en milliers de dollars)



Énergie tirée de la biomasse : Whitecourt



Faits saillants

	(pour l'année se terminant le)	
(en milliers \$ à moins d'avis contraire)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Produits	13 125	11 214
Charges d'exploitation et d'administration	(9 226)	(10 697)
BAlIA rajusté	3 899	517
FTPE	3 899	517
Production d'électricité (MWh)	199 186	170 646
Consommation de combustible (GMT) ⁽¹⁾	295 557	255 970
Facteur de capacité	93,4 %	81,5 %
Disponibilité	93,9 %	82,0 %

(1) Tonnes métriques vertes

Analyse du rendement

En 2010, les produits de Whitecourt étaient supérieurs de 1 911 \$, ou 17,0 %, à ceux de 2009, en raison d'une augmentation de 16,7 % de la production d'électricité. Cette production supérieure faisait suite à un retour à une exploitation normale en 2010, par suite d'un arrêt prolongé d'entretien en 2009 pour réparer la turbine de la centrale.

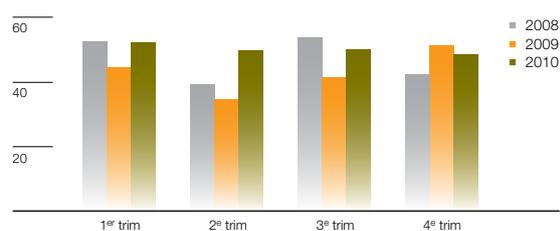
Les charges d'exploitation et d'administration ont été supérieures de 1 471 \$, ou 13,8 %, à celles de 2009, notamment en raison des coûts d'entretien supérieurs en 2009, consacrés à la réparation de la turbine. De plus, les coûts du combustible de la centrale ont été inférieurs en 2010, en raison des achats accrus de combustible de sources éloignées pour compléter les ententes existantes en 2009.

En raison des facteurs qui précèdent, le BAlIA rajusté et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 3 382 \$, ou 654 %, par rapport à 2009.

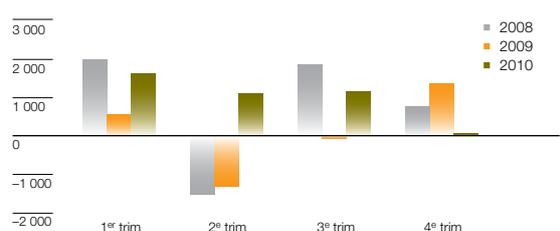
Perspectives

Les produits de 2011 devraient être comparables à ceux de 2010, en grande partie à cause des arrêts prévus pour l'entretien et du prix peu élevé de l'électricité. Les charges d'exploitation de Whitecourt devraient être légèrement supérieures en raison des travaux d'entretien prévus. Ainsi, le BAlIA rajusté et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de cette centrale devraient être légèrement inférieurs à ceux de 2010. L'approvisionnement en déchets ligneux de Whitecourt devrait être stable et suffisant en 2011.

Production (GWh)



BAlIA rajusté (en milliers de dollars)



Énergie tirée de la biomasse : Chapais

Faits saillants

(en milliers \$ à moins d'avis contraire)	(pour l'année se terminant le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Revenu d'intérêt sur les prêts	638	720
Production d'électricité (MWh) ⁽¹⁾	218 686	220 032
Consommation de combustible (GMT)	415 888	479 301
Facteur de capacité	89,2 %	89,7 %
Disponibilité	90,3 %	93,8 %

(1) Quantité totale d'électricité produite par la centrale de Chapais, dans laquelle MPIC détient une participation minoritaire sous forme de dette et d'actions.

Analyse du rendement

Les mesures du rendement des installations de Chapais pour 2010 étaient légèrement inférieures à celles de 2009 pour ce qui est de la production d'électricité, de la disponibilité, de la capacité et de la consommation de combustible. Sur une base annuelle entre décembre en novembre, la production d'électricité de la centrale correspondait à la production maximum cible fixée dans le CAEE. MPIC continue de percevoir les paiements du principal et des intérêts prévus dans la Tranche A de la dette résiduelle de CHESEC. Les frais de combustible de la centrale demeurent élevés, de sorte que cette dernière est uniquement en mesure de verser le principal et les intérêts prévus dans la Tranche A de la dette résiduelle. MPIC ne prévoit pas tirer de produits de son investissement minoritaire en actions privilégiées.

Énergie solaire : Amherstburg

Analyse du rendement

Le 23 juin 2010, MPIC faisait l'acquisition d'Amherstburg. Depuis lors, les travaux de construction ont progressé selon les plans prévus, près de 34 535 \$ des 130 000 \$ du coût estimatif total du projet ayant été déboursés au 31 décembre 2010.

Perspectives

La construction d'Amherstburg se poursuit conformément à l'échéancier établi et le début de l'exploitation commerciale est toujours prévu pour juin 2011. Au début de son exploitation commerciale, Amherstburg devrait produire annuellement environ 37 600 MWh d'électricité. En 2011, MPIC devrait profiter du BAIIA rajusté et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de cette centrale pendant six mois.

Infrastructure sociale : Leisureworld

Au 1^{er} janvier 2010, MPIC détenait une participation indirecte de 45 % dans Leisureworld, par le biais de MLTCLP. En mars 2010, MLTCLP vendait Leisureworld à LSCC, qui s'est servi des produits de son PAPE pour faire l'acquisition de LSCLP. La transaction a donné lieu à un gain sur la vente de 7 027 \$; MPIC, en raison de sa participation, a droit à 45 % de ce gain, soit 3 162 \$. MLTCLP a conservé une participation de 5 % dans LSCC, sous forme de 958 649 actions, dont 45 %, ou 431 392 actions, sont indirectement détenues par MPIC. Le 9 décembre 2010, MLTCLP vendait le reste des actions de Leisureworld qu'elle détenait. Le produit de la vente ainsi que l'encaisse résiduelle dans MLTCLP, totalisaient 12 195 \$, montant assujéti à des conditions de retenue venant à échéance le 23 mars 2011.

MLTCLP comptabilise sa participation résiduelle à la juste valeur. Par conséquent, le produit des actions de LSCC a été assujéti à des conditions entourant la juste valeur et la distribution des dividendes. En 2010, MLTCLP a reçu 2 541 \$ en dividendes par rapport à des distributions de 10 350 \$ en 2009, et a réalisé des gains de 7 170 \$ au moment de la vente de Leisureworld. La partie de ces montants à laquelle MPIC avait droit en 2010 a augmenté son bénéfice net de 3 332 \$.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau qui suit donne un sommaire historique du rendement financier de MPIC au cours des huit trimestres précédents, qui illustre l'effet du caractère saisonnier du rendement de la société.

(en milliers \$, sauf pour un nombre d'actions)	2010				2009			
	4 ^e trim	3 ^e trim	2 ^e trim	1 ^{er} trim	4 ^e trim	3 ^e trim	2 ^e trim	1 ^{er} trim
Produits	44 265	34 598	35 497	44 152	42 795	32 731	32 603	40 255
Bénéfice net (perte)	5 973	(9 400)	(6 016)	21 012	11 501	(587)	(1 752)	2 097
Flux de trésorerie d'exploitation	1 054	6 770	9 179	13 553	9 504	5 972	9 255	13 309
BAlIA rajusté	15 380	10 204	10 438	19 017	21 360	12 232	11 429	16 223
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	11 189	6 718	6 755	15 377	17 797	8 756	8 234	13 356
Encaisse distribuable	11 285	5 286	5 454	14 715	16 142	8 305	10 225	14 955
Dividendes déclarés aux actionnaires	8 768	8 236	8 235	8 236	13 103	13 103	13 104	13 104
Bénéfice net (perte) par action	0,109	(0,188)	(0,121)	0,421	0,230	(0,012)	(0,035)	0,042
Bénéfice net dilué (perte) par action	0,109	(0,188)	(0,121)	0,381	0,230	(0,012)	(0,035)	0,042
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, par action	0,019	0,136	0,184	0,272	0,190	0,120	0,185	0,267
Encaisse distribuable, par action	0,206	0,106	0,109	0,295	0,323	0,166	0,205	0,300
Dividendes déclarés, par action	0,165	0,165	0,165	0,165	0,262	0,262	0,262	0,262

Les dividendes sont conformes à la politique de MPIC en matière d'actions qui fixe le dividende; dividende annualisé à 0,66 \$. Ce nouveau montant est en vigueur depuis 1^{er} janvier 2010, date à laquelle il a été réduit par rapport au dividende de 1,05 \$ versé l'exercice précédent.

Faits saillants du quatrième trimestre de 2010

(en milliers de dollars)	(pour les trois mois terminés le)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Produits	44 265	42 795
Frais et charges		
Charges d'exploitation	24 917	21 782
Frais d'administration	4 584	2 414
Amortissement	7 114	7 104
	36 615	31 300
	7 650	11 495
Autres produits et charges		
Produits d'intérêts	286	174
Charges d'intérêts	(5 252)	(4 308)
Bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation	(441)	1 271
Gain (perte) non réalisé sur instruments dérivés	3 384	(2 638)
Opérations de change	(15)	6
Perte à l'extinction d'une dette	-	-
Bénéfice avant impôts	5 612	6 000
Économie d'impôts	361	5 501
Bénéfice net	5 973	11 501

Au cours du quatrième trimestre de 2010, les produits gagnés de MPIC étaient supérieurs de 1 470 \$, ou 3,4 %, à ceux de 2009. Cette augmentation des produits était attribuable à des tarifs d'électricité supérieurs à Cardinal et à une augmentation de la production d'électricité en raison d'une disponibilité supérieure de la centrale.

Les charges d'exploitation étaient supérieures de 3 135 \$, ou 14,4 %, à celles de 2009, principalement en raison des frais de combustible de Cardinal qui étaient en 2010 supérieurs de 2 127 \$. Les frais d'entretien ont aussi été supérieurs de 984 \$ au cours du quatrième trimestre de 2010, en raison des travaux similaires à ceux réalisés et comptabilisés au cours d'un trimestre précédent en 2009. Les frais d'administration étaient supérieurs de 2 170 \$, ou 89,9 %, à ceux de 2009, en raison principalement des coûts de conversion et de restructuration de l'entreprise.

Pour les autres produits et charges, les frais d'intérêts étaient supérieurs de 944 \$, ou 21,9 %, à ceux du quatrième trimestre de 2009. Cette augmentation des charges était principalement due au taux d'intérêt supérieur exigé pour les facilités de crédit de MPC-Cardinal en 2010 et aux frais exigibles pour la lettre de crédit de 38 092 \$ d'Amherstburg. En outre, les intérêts de la dette convertible étaient supérieurs en 2010 en raison du montant supérieur du principal des débentures échéant en 2016 par rapport à celui des débentures échéant en 2010 qui ont été remboursées.

Le bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation était inférieur de 1 712 \$ au quatrième trimestre de 2010 par rapport à la même période en 2009 parce que MPIC s'est départie de sa participation dans Leisureworld le 23 mars 2010 et a vendu le reste des actions de retenue de l'entreprise en décembre 2010.

Le bénéfice net avant impôts pour le quatrième trimestre de 2010 était inférieur de 388 \$, ou 6,5 %, à celui de 2009 principalement en raison des facteurs décrits plus haut. En outre, la perte non réalisée sur les instruments dérivés était inférieure de 6 022 \$ à celle de 2009. Le bénéfice net après impôts était inférieur de 5 528 \$ au quatrième trimestre de 2010 en grande partie en raison d'une variation de l'économie d'impôts de 5 140 \$ par rapport à la même période en 2009.

En ce qui concerne la mesure du rendement hors PCGR, le BAIIA rajusté de MPIC était inférieur de 5 980 \$, ou 28 %, à celui de la même période en 2009, alors que l'encaisse distribuable était inférieure de 4 857 \$, ou 30 %. Les principaux facteurs à l'origine de ces écarts étaient les suivants : distributions inférieures de Leisureworld; charges d'exploitation et d'administration supérieures, attribuables en grande partie à la conversion et à la restructuration de l'entreprise.

Les capitaux propres de MPIC se sont au cours du quatrième trimestre en raison des éléments qui précèdent, mais aussi de deux événements particuliers. Le 22 décembre 2010, MPIC effectuait un appel de placement privé pour l'émission de 9 079 250 actions, qui a donné lieu à un capital supplémentaire de 69 000 \$, moins des frais d'émission de 3 751 \$. Pendant le trimestre, MPIC a aussi émis 611 281 nouvelles actions, par suite de demandes de conversion de la part de détenteurs de débentures, ce qui a donné lieu à un capital supplémentaire de 4 128 \$.

Caractère saisonnier

Les résultats d'exploitation de MPIC peuvent fluctuer en raison de facteurs saisonniers qui influent sur la production trimestrielle de chacune des installations. Les facteurs contribuant à ces résultats sont, notamment : les travaux d'entretien majeurs prévus, les demandes d'électricité saisonnières et des facteurs environnementaux comme les débits d'eau, la vitesse des vents, la température et l'humidité.

Le CAEE à long terme de Cardinal avec la SFIEO et le contrat d'achat de gaz avec Husky Marketing aident à réduire les fluctuations de la production. La production inférieure au cours du second trimestre reflète le cycle d'entretien annuel prévu de la centrale tandis que la production inférieure au troisième trimestre découle des compressions historiques de la SFIEO au cours des périodes creuses des mois d'été. En outre, les températures ambiantes élevées des mois d'été affectent l'efficacité de Cardinal et réduisent la production de la centrale. De plus, le CAEE de Cardinal prévoit des tarifs d'électricité supérieurs entre octobre et mars (et des tarifs inférieurs entre avril et septembre), ce qui se reflète dans les fluctuations des résultats trimestriels.

Pour Erie Shores, la vitesse des vents et la densité de l'air supérieures pendant les mois d'hiver entraînent habituellement une production supérieure au cours du premier et du quatrième trimestres de chaque année.

La production de Whitecourt est relativement constante tout au long de l'année, sauf au cours du second trimestre, au cours duquel d'importants travaux d'entretien sont habituellement réalisés tous les sept ans.

Pour les centrales hydroélectriques, la production de pointe dépend en général du bassin hydrologique de chacune, qui accroît le débit d'eau des installations. Habituellement, le second trimestre, qui correspond aux crues printanières, est le plus productif pour les centrales de Wawatay et de Sechelt. Dryden, où les fluctuations sont inférieures, produit depuis toujours le plus d'électricité au cours du troisième trimestre. Comme pour Cardinal, les CAEE de Wawatay et de Dryden proposent des tarifs d'électricité supérieurs entre octobre et mars (et des tarifs inférieurs entre avril et septembre).

En résumé, les facteurs ci-dessus font en sorte que la production moyenne d'électricité à long terme la plus élevée du portefeuille de centrales se situe au cours des premiers et des quatrièmes trimestres de chaque année, comme le démontre le tableau suivant :

Nom du Projet	Type	Acheteur d'électricité	Échéance CAEE	Capacité nette Installée (MW)	4 ^e trim 2010	Production moyenne à long terme (MWh) ⁽¹⁾			
						1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim	4 ^e trim
Cardinal	Gas	SFIEO	2014	156	332 433	343 348	282 116	304 372	332 678
Erie Shores	Éolienne	OPA	2026	99 ⁽²⁾	76 396	75 762	53 711	34 677	77 407
Whitecourt	Biomasse	TransAlta	2014	25	48 000	49 654	44 814	49 624	49 302
Sechelt	Hydroélectrique	BC Hydro	2017	16	22 823	19 943	30 546	12 411	22 044
Wawatay	Hydroélectrique	SFIEO	2042	14	10 813	4 915	18 345	9 613	14 464
Hluey Lakes	Hydroélectrique	BC Hydro	2020	3	2 095	2 175	1 347	1 189	2 055
Dryden ⁽³⁾	Hydroélectrique	SFIEO	2020	3	6 451	4 654	5 029	5 495	4 692
Chapais ⁽⁴⁾	Biomasse	Hydro Québec	2015	28	43 116	60 185	51 807	58 193	49 570
Total				344	542 127	560 636	487 715	475 574	552 212

(1) La production moyenne à long terme est pour janvier 2005 à juin 2010, sauf pour Erie Shores, qui est à compter de juin 2006.

(2) Un propriétaire foncier possède l'une des turbines de 1,5 MW.

(3) La centrale de Dryden comprend trois installations, construites en 1922 (Wainwright), 1928 (Eagle) et 1938 (McKenzie). Ces installations ont été remises à neuf en 1986.

(4) L'investissement de MPIC à Chapais prend la forme d'une participation de 31,3 % dans des actions privilégiées et d'une participation de 24,8 % dans les tranches A et B de la dette ainsi que d'une participation de 50 % dans la tranche C de la dette.

En 2010, sauf pour ce qui est des centrales de Wawatay, Dryden et Chapais, chaque centrale a fourni au cours de quatrième trimestre une production comparable à sa moyenne annuelle à long terme historique. La production inférieure d'électricité à la centrale de Wawatay au quatrième trimestre est le reflet de précipitations inférieures associées à un recul du débit d'eau. Quant à Chapais, la production inférieure est attribuable au fait que la centrale a atteint sa production maximum ciblée plus rapidement qu'au cours des années antérieures. La production inférieure d'électricité à la centrale de Dryden au quatrième trimestre est le reflet de précipitations supérieures associées à un accroissement du débit d'eau.

MPIC possède des comptes de réserve pour contrebalancer les effets saisonniers et les autres facteurs pouvant affecter la production d'électricité. La direction estime que la gestion active des comptes de réserve et des flux de trésorerie disponibles devrait suffire à assurer des dividendes mensuels constants aux actionnaires.

Opérations entre entités apparentées

Aux termes des divers contrats d'administration et de gestion conclus par le gestionnaire et MPIC ou ses filiales, MPIC paie le gestionnaire pour des services d'administration et de gestion, des primes d'encouragement et le remboursement de frais nécessaires à l'exploitation de MPIC et de ses actifs. Le tableau ci-après présente le total des montants constatés relativement aux services fournis, y compris les montants non récupérables aux fins de TPS et de TVH :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Frais de gestion	1 611	1 809
Frais d'administration	122	115
Remboursement de dépenses	4 112	2 922
Primes d'encouragement	-	737
	5 845	5 583

Le gestionnaire exige des frais de gestion pour diriger l'exploitation de chacun des actifs détenus par MPIC. Le recul des frais de gestion en 2010 reflétait l'échéance du contrat de gestion lié à LSCLP le 31 mars 2010. Les nouveaux frais de gestion d'Amherstburg sont venus partiellement contrebalancer ce recul.

Le remboursement des frais correspond aux paiements consentis au gestionnaire en échange de ses services dans différents domaines, notamment l'administration, la réglementation, les finances, la location et les technologies de l'information. Pour 2010, le remboursement des frais était de 1 190 \$, ou 41 %, supérieur à celui de 2009. Cette augmentation tient compte des ressources supplémentaires fournies à MPIC par le gestionnaire dans le cadre de divers projets : adoption des IFRS, conversion et restructuration de l'entreprise ainsi qu'évaluation des occasions d'acquisition.

Un montant de 652 \$ se rapportant au remboursement des frais a été capitalisé à titre de charges reportées, comparativement à 420 \$ en 2009. Les frais capitalisés correspondent aux frais permanents des projets pour lesquels il est plus probable qu'improbable que le projet donnera lieu à une acquisition.

Les primes d'encouragement du gestionnaire correspondent à 25 % de l'encaisse distribuable de MPIC, en excès de 0,95 \$ par action sur une base annuelle. En 2010, l'encaisse distribuable a atteint 36 740 \$, soit 0,732 \$ par action, ce qui se situait sous le seuil fixé pour le versement d'une prime d'encouragement.

En plus des frais ci-dessus payés au gestionnaire, il arrive que MPIC engage des dépenses visant à régler des frais de services obtenus de filiales de MGL.

En janvier 2010, dans le cadre de l'exercice de l'option des preneurs fermes pour l'émission de débentures supplémentaires pour 2016, des honoraires de prise ferme de 37 \$ ont été versés à une filiale de MGL qui faisait partie du syndicat financier. Ces honoraires ont été constatés en tant que frais de financement reportés et imputés aux composantes capitaux propres et passif des débentures convertibles.

En mars 2010, dans le cadre du PAPE de LSCC, une filiale de MGL qui faisait partie du syndicat financier a perçu des frais de prise ferme et de concession de vente de 2 100 \$. Ces frais ont été payés par LSCC à même le produit du PAPE.

En juin 2010, dans le cadre de l'acquisition d'Amherstburg, une filiale de MGL a perçu des frais de 2 530 \$ pour la réalisation d'ententes de financement et de services conseils pour le projet. Les frais de financement reportés ont été capitalisés et seront amortis sur la durée de la dette.

En décembre 2010, une commission de 1 525 \$ a été versée à une filiale de MGL dans le cadre d'un placement privé. Ces frais ont été imputés à l'avoir des actionnaires dans les états consolidés au 31 décembre 2010.

MPIC a conclu des swaps sur gaz avec une société liée à MGL pour se protéger des fluctuations de prix du gaz excédentaire vendu en vertu de la clause de la réduction de la consommation de gaz que renferme le contrat d'achat de gaz de Cardinal. En vertu de ces swaps, Cardinal est tenue de verser à une filiale de MGL, pour la période de sept mois entre avril et octobre 2011, des paiements mensuels calculés sur 436 814 millions de BTU de gaz au prix du marché alors en vigueur, en échange de paiements fondés sur 436 814 millions de BTU de gaz à un prix fixe par million de BTU. Au cours de l'année précédente, MPIC avaient deux swaps sur gaz avec la même contrepartie, moyennant des modalités identiques, pour chacune des années résiduelles, soit 2010 et 2011. Ces opérations ont été effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Toutes les opérations entre apparentés ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Risques liés à notre entreprise

Nous devons faire face à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable sur leurs activités, leurs résultats d'exploitation et leur situation financière et nuire à notre capacité de verser des dividendes aux actionnaires. La section qui suit aborde certains, mais pas tous les facteurs de risques qui pourraient nuire à nos résultats futurs. Pour une description plus circonstanciée de ces risques et d'autres risques possibles, comme les cas de force majeure, les risques de nature fiscale, la variabilité des dividendes, la disponibilité du financement, la dilution pour les actionnaires et la volatilité du cours des actions, veuillez consulter la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de l'année se terminant le 31 décembre 2010, disponible sur le site Web du SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Notre approche en matière de gestion responsable des risques pouvant toucher nos opérations et relative à nos objectifs commerciaux comprend :

- Détermination des risques internes et externes.
- Quantification et qualification des risques afin d'établir puis de mesurer la fréquence et l'incidence de chaque risque sur les finances, la conformité réglementaire et la réputation.
- Élaboration d'une stratégie de gestion des risques.
- Mise en œuvre des politiques et pratiques en vue de gérer chaque risque.
- Surveillance et vérification fréquentes de la conformité.
- Communication des écarts au besoin, correction des écarts et mesures de prévention des récidives.
- Maintien de systèmes et de registres visant à assurer l'intégrité continue du processus.
- Examen annuel des contrôles afin d'en assurer l'exhaustivité et l'efficacité.

Nous entendons réduire la probabilité de matérialisation des risques et atténuer les conséquences d'un événement à risque. Nos contrôles de risque comprennent des politiques et pratiques en matière de gouvernance qui s'appliquent de la même manière à chaque actif composant le portefeuille, afin que soient assurées l'homogénéité et la fiabilité de la gestion des risques et de la communication connexe. Les employés reçoivent une formation concernant les politiques et pratiques à suivre. La conformité aux règlements, politiques et pratiques fait l'objet d'examen périodiques. L'éthique commerciale est définie aux termes du code d'éthique que doivent respecter tous les administrateurs, membres de la haute direction, employés, entrepreneurs et mandataires de MPIC.

De plus, chaque entreprise procède chaque année à une autoévaluation du risque opérationnel qui prévoit l'application d'un processus officiel de détermination, de classement, d'atténuation et de surveillance des risques. Au fil du temps, ce processus aboutit à l'amélioration des contrôles et atténue le risque résiduel.

Rendement lié à l'exploitation

Nos produits dépendent de la quantité d'électricité produite par nos centrales. La capacité de nos centrales à produire de l'électricité pourrait être affectée par l'usure prématurée ou les défaillances causées par des vices de conception ou de fabrication, les défauts des matériaux, ou des interruptions aux fins de l'entretien et de réparations plus longues que prévu. Le rendement lié à l'exploitation à la centrale Erie Shores est tributaire de la vitesse et de l'intensité du vent alors que celui des centrales hydroélectriques repose sur les débits d'eau. Quant au rendement d'Amherstburg au début de son exploitation commerciale, il sera tributaire de la disponibilité et de l'intensité du rayonnement solaire.

Nous gérons ces risques de la manière suivante :

- En exploitant les centrales conformément à des normes opérationnelles établies et éprouvées.
- En effectuant des travaux complets et périodiques au titre de l'entretien courant et préventif.
- En employant des technologies éprouvées.
- En diversifiant notre portefeuille par type d'actif, source d'énergie et région. À titre d'exemple, le risque connexe est réduit en partie grâce à la diversification géographique des centrales hydroélectriques, chacune étant située près d'un bassin hydrologique distinct.

Contrats d'achat d'énergie électrique

La majeure partie de l'électricité produite par nos centrales est vendue à de grandes entreprises de services publics ou à des clients solvables, aux termes de CAEE à long terme qui prévoient un taux précis pour une période définie. De plus, la capacité d'électricité excédentaire de certaines des centrales peut être vendue sur le marché libre, où les prix payés pour l'énergie peuvent varier. À l'expiration des CAEE, les centrales pourraient ne pas être en mesure de renégocier ou de conclure des contrats de vente d'électricité, ou de le faire à des conditions raisonnables sur le plan commercial. En vendant l'électricité produite sur le marché libre, le prix du marché reçu pourrait ne pas dépasser le coût marginal d'exploitation durant certaines périodes. Nous atténuons ces risques en conservant nos centrales en excellent état de marche, conservant, voire prolongeant ainsi leur durée de vie utile, et nous entretenons de solides relations avec nos contreparties et les autres parties prenantes.

Coût du combustible et approvisionnement

Le gaz naturel qu'utilise la centrale Cardinal est obtenu aux termes d'un contrat d'achat de gaz à long terme. À l'expiration de ce contrat le 1^{er} mai 2015, il nous faudra renégocier le contrat ou en conclure un nouveau, quoique nous pourrions ne pas être en mesure de le faire, ou de le faire selon des modalités comparables. Cardinal est également tributaire du transport du gaz naturel à la centrale. Toute interruption de ce service pourrait avoir une incidence défavorable sur la production de la centrale. En outre, toute augmentation du coût du transport du gaz, lequel est réglementé par l'Office national de l'énergie, pourrait accroître les charges d'exploitation.

Cardinal vend de temps à autre le gaz excédentaire dont elle n'a pas besoin pour son fonctionnement. Cardinal a recours à des swaps sur gaz pour atténuer l'effet des fluctuations; ces swaps sur gaz pourraient occasionner des pertes dans diverses circonstances, notamment si la contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles.

Whitecourt et Chapais ont conclu des contrats à long terme avec d'importantes sociétés de produits forestiers qui fournissent la plus grande partie des déchets ligneux dont elles ont besoin. À l'expiration de ces contrats d'approvisionnement en combustible, il nous faudra renégocier les contrats ou en conclure de nouveaux, et nous pourrions ne pas être en mesure de le faire ou de le faire à des conditions comparables. Une interruption de l'approvisionnement pourrait nuire au rendement de Whitecourt et Chapais; en outre, une augmentation des coûts de transport du combustible pourrait avoir une incidence défavorable sur la production des centrales. Rien ne garantit la disponibilité des déchets ligneux ni leur prix sur le marché libre à l'expiration de ces contrats.

Les centrales éoliennes et hydroélectriques n'engagent aucuns frais de combustible. Toutefois, elles dépendent de la disponibilité et de la constance des ressources éoliennes et hydriques, qui peuvent varier en raison de conditions climatiques anormales. En matière de rendement, Amherstburg sera, au début de son exploitation commerciale, tributaire de la disponibilité et de l'intensité du rayonnement solaire.

En matière de coût et d'approvisionnement du combustible, nous gérons les risques en nous assurant que la majeure partie du combustible est assuré en vertu de contrats à long terme et en diversifiant notre portefeuille par type d'actif, source d'énergie et région, afin de restreindre notre exposition à un type ou une source unique de combustible.

Exécution des contrats

Notre aptitude à payer des dividendes à nos actionnaires dépend en partie du fait que les clients et les fournisseurs des centrales, ainsi que d'autres parties, respectent leurs obligations contractuelles, notamment la SFIEO et l'OPA en ce qui a trait à divers CAEE, aux termes du contrat d'achat de gaz de Cardinal et Millar Western en ce qui a trait à son contrat d'approvisionnement en déchets ligneux conclu avec Whitecourt. Au début de l'exploitation commerciale d'Amherstburg, sa capacité de générer des flux de trésorerie dépendra du respect par l'OPA et la SunPower de leurs obligations contractuelles.

Risque lié au développement

Notre capacité de terminer la construction d'Amherstburg pourrait être affectée par des délais de construction attribuables à des ralentissements ou au retard de livraison des matériaux ou des composantes, par la non-exécution de travaux de la part de l'entrepreneur, par les conditions météorologiques ou par la pénurie ou le manque d'expérience de la main-d'œuvre ou les arrêts de travail. Nous avons atténué ces risques en signant une entente de service d'ingénierie et de construction à prix fixe, qui vise à transférer les risques inhérents à la conception, à la réalisation et à la construction des installations à SunPower (cette entente prévoit d'ailleurs des dommages-intérêts prédéterminés en cas de délai).

Risque lié à la technologie

Le rendement d'Amherstburg pourrait être affecté si les modules solaires ne fonctionnent pas comme prévu ou par l'usure prématurée ou les défaillances causées par des vices de conception ou de fabrication, les défauts des matériaux, de la conception ou de la fabrication. Il se pourrait qu'Amherstburg ne puisse être exploité comme prévu et que des défauts de conception ou de fabrication ne soient pas prévus aux fins de la garantie. En outre, l'équipement pourrait subir des bris mécaniques après l'échéance de la période de garantie, entraînant une perte de production et des dépenses de réparation.

Nous atténuons ce risque lié à la technologie en signant une entente de service d'ingénierie et de construction à prix fixe, en vertu de laquelle SunPower offrira une garantie de deux ans après la mise en service commerciale d'Amherstburg. Il y a aussi des garanties particulières aux fabricants de certaines composantes, y compris une garantie de 25 ans sur les panneaux photovoltaïques et de 10 ans sur les onduleurs. En outre, pendant les deux premières années d'exploitation commerciale, SunPower offrira une garantie de rendement en fonction du climat.

Manquement aux obligations contractuelles liées aux contrats de crédit

Nos contrats de crédit comportent un certain nombre de clauses restrictives usuelles de nature financière et autre. Un manquement par MPC, Cardinal, Erie Shores ou Amherstburg aux obligations prévues dans les contrats de crédit pourrait entraîner une défaillance qui, sauf rectification ou renonciation de l'autre partie, pourrait mettre fin aux distributions par ces installations et permettre à cette partie d'accélérer la demande de remboursement de la dette en cause. Advenant cette situation, rien ne garantit que les actifs de Cardinal, de MPC, d'Erie Shores ou d'Amherstburg suffiront à rembourser la dette ou que des flux de trésorerie suffisants pourront être produits pour rembourser l'encours des dettes ou satisfaire d'autres besoins de trésorerie. En outre, rien ne garantit que nous serons en mesure de refinancer ces contrats de crédit ou d'obtenir du financement supplémentaire, ou de le faire à des conditions raisonnables sur le plan commercial. Les emprunts aux termes des contrats de crédit

de MPIC peuvent être assortis de taux d'intérêt variables, ce qui nous expose à un risque d'augmentation des taux. Pour atténuer ce risque, nous surveillons et gérons nos possibles besoins de liquidité, élaborons et supervisons des plans de financement à long terme qui tiennent compte des changements apportés aux plans de l'entreprise et aux conditions du marché, et conservons une structure de capital qui correspond au profil de flux de trésorerie à long terme de nos entreprises.

Méthode de tenure et droits connexes

Les activités des centrales dépendent de diverses méthodes de tenure et de divers droits d'accès aux ressources. Si l'un de ces droits est contesté avec succès ou ne peut être renouvelé ni renégocié à des conditions acceptables et raisonnables sur le plan commercial à son expiration, la centrale touchée ne sera probablement pas en mesure de poursuivre ses activités. Dans ces cas, rien ne garantit que nous aurons ou pourrions obtenir les ressources financières nécessaires pour financer les travaux de remise en état et d'assainissement requis.

Régime réglementaire et permis

Nos installations sont très réglementées; elles doivent en effet se conformer aux règles du marché pertinent, gérées par les administrateurs du régime de juridiction locale. Le rendement des centrales dépend en partie d'un contexte réglementaire favorable, et de notre capacité à obtenir, conserver ou renouveler tous les permis, toutes les licences et toutes les autorisations gouvernementales nécessaires. Malgré le fait que nous respectons actuellement toutes les exigences réglementaires, l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements pourrait nécessiter d'importants frais supplémentaires au chapitre de la conformité. En omettant de respecter les règlements et normes applicables, nous pourrions être assujettis à des réclamations, à des frais et à des mesures d'exécution.

Le texte qui suit présente le résumé des principales considérations d'ordre réglementaire pour chacune des centrales.

Centrale	Considérations réglementaires
Cardinal	<ul style="list-style-type: none">Assujettie à la réglementation environnementale, notamment à des normes d'émission de GES et/ou à des approbations liées à l'exploitation
Erie Shores	<ul style="list-style-type: none">Assujettie aux règlements ou aux approbations concernant les oiseaux, les mammifères et d'autres animaux, ainsi que le bruit
Installations hydroélectriques	<ul style="list-style-type: none">Les titulaires des droits d'usage de l'eau sont généralement les gouvernements et les organismes gouvernementaux qui se réservent le droit de contrôler les niveaux d'eau et de modifier la réglementation relative à la sécurité des barrages ou d'en imposer de nouvelles
Whitecourt	<ul style="list-style-type: none">Assujettie à la réglementation environnementale, notamment à des normes d'émission de GES et/ou à des approbations liées à l'exploitation, y compris l'approvisionnement en biomasse et l'élimination des cendres de bois
Amherstburg	<ul style="list-style-type: none">Assujettie à la réglementation et aux approbations relatives à l'utilisation du sol, à la faune, à l'habitat faunique et au bruit

Nous atténuons ces risques en élaborant et en nous conformant à des plans de conformité et en participant aux groupes industriels qui se tiennent au courant des questions et des exigences en pleine évolution. De plus, chaque entreprise procède chaque année à une autoévaluation du risque opérationnel qui prévoit l'application d'un processus officiel de détermination, de classement, d'atténuation et de surveillance des risques.

Concentration géographique et manque de diversification

Les centrales Cardinal et Erie Shores ainsi que les centrales hydroélectriques Dryden et Wawatay qui représentaient plus de 75,4 % de l'encaisse distribuable MPIC en 2010, sont toutes établies en Ontario. Amherstburg est en cours de construction en Ontario. Cette concentration signifie que nous pourrions être exposés aux problèmes de l'économie locale ou régionale ou à des changements indésirables du cadre réglementaire ontarien. Ce risque est un tant soit peu atténué par nos installations en Alberta, en Colombie-Britannique et au Québec, et par notre investissement dans le secteur du chauffage urbain en Suède.

Dépendance envers le gestionnaire et conflits d'intérêts éventuels

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, le gestionnaire, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales en exploitation, prend toutes les décisions ayant trait à MPIC et à ses entreprises. Les actifs dépendent également du gestionnaire, par l'intermédiaire des contrats d'administration et des contrats de gestion.

Le gestionnaire, ses sociétés liées, ses employés ou ses mandataires, ainsi que les autres fonds et véhicules gérés par les sociétés liées au gestionnaire, peuvent avoir des activités ou investir, directement ou indirectement, dans diverses autres entreprises ou entités qui détiennent des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie ou d'autres infrastructures, ou qui leur fournissent des services de gestion ou de conseil ou d'autres services.

Ces risques sont atténués par les contrats de gestion, et le contrat d'administration qui précisent les procédures à suivre en cas de conflits d'intérêts. Dans certaines circonstances, de tels conflits pourraient obliger MPIC ou ses filiales à retenir les services de personnes autres que le gestionnaire pour la prestation de services liés à certaines acquisitions ou à certains placements.

Environnement, santé et sécurité

Nos actifs sont assujettis à un régime complexe de plus en plus rigoureux en matière d'environnement, de santé et de sécurité, notamment les lois en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Ainsi, l'exploitation des centrales comporte des risques inhérents à la responsabilité en matière d'environnement, de santé et de sécurité (notamment d'éventuelles actions au civil, des ordonnances d'exécution ou d'assainissement et des sanctions pécuniaires et autres). À notre connaissance, aucune des entreprises n'a été avisée de poursuites civiles ou de procédures réglementaires visant ses activités.

Voici les principaux risques environnementaux liés à l'exploitation des centrales hydroélectriques :

Centrale	Principaux risques environnementaux
Cardinal	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de qualité de l'air et d'émissions • Contamination du sol découlant d'un déversement de carburant • Problèmes liés à l'entreposage et à la manipulation des produits chimiques utilisés dans le cadre des activités normales
Erie Shores	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages causés à la population locale d'oiseaux migrateurs • Dommages causés à la population locale de chauves-souris • Niveaux de bruit des turbines • Nuisance visuelle pour le paysage dans la zone autour de la centrale éolienne
Installations hydroélectriques	<ul style="list-style-type: none"> • Ruptures de barrage éventuelles, qui entraînent des inondations • Défectuosités de matériel qui entraînent l'écoulement d'huile ou d'autres lubrifiants dans les voies d'eau • Problèmes de débit qui nuisent à la population de poissons et à la qualité de l'eau, en plus d'intensifier l'érosion du sol dans la zone autour du barrage
Whitecourt et Chapais	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de qualité de l'air et d'émissions • Contamination du sol découlant d'un déversement de carburant • Problèmes liés à l'entreposage et à la manipulation des produits chimiques utilisés dans le cadre des activités normales • Questions liées à l'entreposage du combustible à base de déchets ligneux sur place • Questions liées à l'élimination des cendres volantes
Amherstburg	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la flore, la faune et les habitats fauniques de la région • Niveaux de son de l'équipement électrique de la centrale

Les changements apportés aux lois sur l'environnement, la santé et la sécurité ou une application plus agressive des lois en vigueur pourrait mener à un accroissement important des obligations imprévues ou des dépenses pour investigation, évaluation, remise en état ou prévention, dépenses d'immobilisations ou interruptions du fonctionnement.

Nous atténuons ces risques :

- En suivant les pratiques sectorielles généralement acceptées pour éviter et réduire au minimum les répercussions négatives sur l'environnement, la santé et la sécurité;
- En effectuant des inspections des centrales afin de surveiller et d'atténuer les risques susmentionnés, et de s'assurer que chaque centrale respecte les obligations réglementaires qui lui incombent;
- En travaillant continuellement avec l'ensemble de son personnel afin d'élaborer et d'instaurer une culture d'entreprise novatrice en matière de sécurité dans toutes ses activités;
- En créant des comités de la sécurité dans chaque unité d'exploitation et en chargeant des employés de l'amélioration continue des programmes de sécurité en vigueur.

Risques liés aux acquisitions

Notre stratégie commerciale vise notamment une croissance par le biais d'acquisitions. C'est ainsi que le 13 décembre 2010, nous avons signé une entente afin d'acquérir une participation de 33,3 % dans une entreprise de chauffage urbain en Suède. La participation de 66,7 % résiduelle devrait être acquise par MEIF II. L'acquisition a été approuvée par le conseil municipal de Stockholm et par l'autorité suédoise en matière de concurrence, et la transaction devrait être conclue en mars 2011. Les risques liés à cet investissement correspondent aux risques commerciaux généraux inhérents au secteur du district urbain : concentration géographique, intérêts minoritaires, réglementation gouvernementale, résiliation de l'approvisionnement et des contrats de clientèle, risque de non-conclusion de l'acquisition, obligation d'indemnisation des fournisseurs du chauffage urbain, obligations relatives à l'environnement, à la santé ou à la sécurité, responsabilités et assurance et fiabilité du personnel clé. Il existe aussi un risque que le secteur du chauffage urbain ne donne pas les résultats attendus.

Changements climatiques et environnement

Les actifs de MPIC sont assujettis à des lois, règlements et directives en matière d'environnement aux niveaux fédéral, provinciaux et municipaux. Nos installations ont des répercussions sur l'environnement, notamment les centrales de Cardinal et de Whitecourt, qui émettent du dioxyde de carbone (« CO₂ »). Cardinal émet en plus de l'oxyde de diazote (« NOx »). Le Fonds respecte, à tous les égards importants, la réglementation et les directives actuelles en matière d'environnement aux niveaux fédéral et provinciaux.

D'autres lois et directives canadiennes, tant au niveau fédéral que provinciaux, visant à régir et à réglementer les émissions de GES, de polluants atmosphériques et les systèmes d'échanges de carbone en sont à diverses étapes d'élaboration, de sorte qu'il est difficile de prévoir la forme que pourraient prendre les lois et la réglementation proposées ainsi que la manière dont elles pourraient s'appliquer aux entreprises de MPIC. On ne sait pas encore clairement quelles seront les interrelations entre les lois et les directives fédérales et provinciales. Le cadre réglementaire du gouvernement du Canada devrait être adapté à la réglementation sur les changements climatiques qui sera mise en application aux États-Unis, où les tentatives d'adoption d'une loi sur les changements climatiques, notamment en ce qui a trait à un système de plafonnement et d'échange, ont échoué. Par ailleurs, tant au Canada qu'aux États-Unis, l'incertitude économique persistante et le cadre politique actuel font obstacle aux changements législatifs.

Pour atténuer les répercussions possibles de la réglementation et des directives futures en matière d'environnement aux niveaux fédéral et provinciaux, MPIC fait preuve de diligence dans l'exploitation de ses installations, notamment par l'adoption de politiques et de procédures rigoureuses pour éviter les émissions inappropriées de GES ou d'autres polluants atmosphériques. L'empreinte environnementale de MPIC est aussi atténuée par le caractère renouvelable de ses centrales éoliennes, hydroélectriques ou à la biomasse, qui pourraient mener à l'accumulation de crédits compensatoires de GES, à la condition qu'elles se conforment aux exigences d'admissibilité et qu'elles puissent obtenir la propriété de ces crédits en vertu de leurs CAEE respectifs.

Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu du rendement environnemental de Cardinal et de Whitecourt et de la manière dont ces centrales pourraient s'adapter aux exigences et aux législations environnementales futures.

Gaz à effet de serre

En 2010, Cardinal a émis 562 457 tonnes de CO₂. Le gaz naturel est une source de combustible qui émet moins de la moitié de GES par unité d'énergie produite que la plus propre des centrales au charbon. Aucune limite n'est actuellement fixée dans la législation quant à la quantité de CO₂ que peut émettre Cardinal, même si la centrale doit déclarer ses émissions à Environnement Canada et à Statistique Canada.

En janvier 2010, le gouvernement fédéral canadien a annoncé une nouvelle cible afin de réduire d'ici 2020 les GES de 17 % par rapport aux niveaux de 2005. Cette nouvelle cible d'émission, inférieure à celle précédemment annoncée par le gouvernement fédéral, qui était de 20 % par rapport aux niveaux de 2005, est la même que celle annoncée par les États-Unis, et sera ajustée en fonction de toute modification à la cible définitive établie par les États-Unis. En décembre 2009, la législature de l'Ontario adoptait l'*Environmental Protection Amendment Act (Greenhouse Gas Emissions Trading)*, qui permettrait au système de plafonnement et d'échange de GES de l'Ontario d'être lié aux autres systèmes en Amérique du Nord et à l'étranger. Le seuil probable d'émission de GES fixé pour le secteur de la production d'électricité devrait être de 25 000 tonnes de CO₂ par année. Par conséquent, la centrale de Cardinal pourrait être intégré au régime de plafonnement et d'échange de l'Ontario.

La centrale de Whitecourt se conforme à la *Specified Gas Emitters Regulation* (la « réglementation ») de l'Alberta, qui fixe des limites d'intensité de GES pour toutes les centrales de l'Alberta qui émettent au moins 100 000 tonnes de GES par année en unités équivalentes de CO₂. Bien que Whitecourt émette plus de 100 000 tonnes de CO₂ par année, les émissions de la combustion de biomasse sont exclues du calcul des émissions totales de GES d'une centrale en vertu de la réglementation, de sorte que les émissions totales de GES de Whitecourt sont inférieures au seuil des 100 000 tonnes. En vertu de la *Specified Gas Reporting Regulation* de l'Alberta, Whitecourt doit signaler chaque année ses émissions totales de GES.

Autres polluants atmosphériques

Le gouvernement fédéral canadien élabore un cadre réglementaire parallèle pour la gestion des émissions de polluants atmosphériques comme NOx, les oxydes de soufre, les composés organiques volatils et les matières particulaires pour chaque secteur, y compris la production d'électricité. Aucune norme d'émission ni mécanisme de conformité à cet égard n'ont encore fait l'objet d'une annonce.

Les centrales de l'Ontario qui sont assujetties à la législation en vigueur régissant les émissions de NOx ont droit à une limite annuelle de conformité maximum qui peut être atteinte en contrôlant ou en réduisant les émissions habituelles ou en échangeant des allocations de NOx. En 2010, Cardinal a reçu des allocations de NOx de 698 tonnes, fondées sur la production d'électricité réelle de 2008. Cardinal devrait obtenir des allocations de NOx de 376 tonnes en 2010, pour un solde d'allocations cumulatives de 4 201 tonnes. La combustion du gaz naturel produit beaucoup moins d'émissions de NOx que celle des autres combustibles fossiles, de sorte que les émissions de NOx de l'équipement de production de Cardinal sont inférieures aux niveaux fixés par la législation.

Conventions comptables et contrôles internes

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada.

Estimations comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada, ce qui nécessite le recours à des estimations et à des jugements en matière de présentation de l'actif, du passif, des produits, des charges et des éventualités.

Les conventions comptables suivantes, adoptées pendant la préparation des états financiers consolidés, sont fondées sur des estimations et jugements importants, qui se résument comme suit :

Éléments ayant fait l'objet d'une estimation importante	Hypothèses
• Instruments financiers dérivés	Taux d'intérêt, prix du gaz naturel et tarif direct au client
• Répartition du coût d'acquisition	Juste valeur initiale de l'actif net
• Amortissement des immobilisations	Durée de vie utile estimative et valeur résiduelle
• Amortissement des actifs incorporels	Durée de vie utile estimative
• Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Date de règlement attendue, montant et taux d'actualisation
• Impôts sur les bénéfices	Moment de la résorption des écarts temporaires
• Évaluations de dépréciation	Flux de trésorerie futurs et taux d'actualisation

Les estimations de la direction sont fondées sur des expériences passées, les tendances actuelles et diverses autres hypothèses qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Normes internationales d'information financière

En 2005, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a annoncé que les normes comptables du Canada feraient l'objet d'une convergence avec les IFRS. En février 2008, le CNC a confirmé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les IFRS d'ici au 1^{er} janvier 2011 et de fournir les données comparatives appropriées de l'exercice précédent. Les IFRS imposent des obligations d'information nettement plus importantes que les PCGR. De plus, bien que les IFRS utilisent un cadre conceptuel similaire aux PCGR du Canada, il existe des différences de méthodes comptables dont il faut tenir compte.

Projet IFRS

MPIC a amorcé son projet de passage aux IFRS en 2008. La direction y a alloué toutes les ressources nécessaires. Le plan de conversion de MPIC comporte des étapes de diagnostic, de conception et de mise en œuvre. Au 31 décembre 2010, la direction s'occupait de la phase de mise en œuvre, ce qui cadre avec l'échéancier de projet détaillé.

Le tableau suivant résume les principaux éléments du plan de conversion ainsi que les progrès réalisés par MPIC :

Domaine	Activité fondamentale	État des travaux
Information financière	<ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluer les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS concernant MPIC 2) Sélectionner les principales conventions comptables et les options au titre de l'IFRS 1 3) Quantifier les répercussions de la conversion sur les états financiers consolidés 4) Préparer le bilan d'ouverture et des états financiers conformes aux IFRS, y compris les informations à fournir 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui s'appliquent à MPIC ont été recensées et évaluées en 2010 ✓ La direction a finalisé l'analyse des conventions comptables et mesures transitoires aux IFRS et de leurs répercussions, sous réserve de l'incidence de l'interprétation de toute nouvelle norme ✓ L'évaluation quantitative des répercussions de la conversion sur les états financiers consolidés de MPIC selon les normes IFRS actuelles est pour l'essentiel terminée, sous réserve de la finalisation de certains ajustements et de l'approbation de MPIC ✓ Les ajustements visant à retraiter le bilan d'ouverture et les états financiers intermédiaires de 2010 sont pour l'essentiel terminés, sous réserve de la finalisation de certains ajustements et des approbations finales. La révision des états financiers et de l'information présentée dans les notes pour 2011 est en cours
Formation et communication	<ol style="list-style-type: none"> 1) Donner une formation au personnel concerné 2) Communiquer le plan de conversion et son état d'avancement à l'interne comme à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MPIC s'est dotée d'une structure officielle de gouvernance du projet comprenant un groupe de travail, dirigé par la direction des finances, et un comité directeur composé de dirigeants et de membres des services des finances, de l'exploitation, du contentieux et des relations avec les investisseurs ✓ Des rapports d'étape sont régulièrement fournis à la haute direction et au comité d'audit du Conseil d'administration de MPIC ✓ Le groupe de travail participe à des séances de formation technique et de conversion aux IFRS en fonction des besoins ✓ Une formation initiale a été donnée à l'équipe de haute direction et aux principaux autres intervenants ✓ L'état d'avancement du projet est présenté dans le rapport de gestion accompagnant les états financiers intermédiaires et annuels

Domaine	Activité fondamentale	État des travaux
Systèmes et processus de contrôle interne	1) Évaluer l'incidence des changements sur les systèmes et processus de contrôle interne 2) Apporter les changements aux systèmes et processus 3) Documenter et tester les contrôles internes des nouveaux systèmes et processus	✓ L'incidence des modifications requises aux systèmes comptables et contrôles internes existants a été évaluée et jugée comme devant être négligeable ✓ L'incidence des contrôles et procédures de communication de l'information est en voie d'être intégrée aux conventions comptables. Cela comprend tout changement pouvant résulter de contrôle ou procédures supplémentaires à mettre en œuvre relativement aux informations à présenter lors de l'adoption initiale ainsi que dans les autres documents financiers conformes aux IFRS
Incidence sur l'entreprise	1) Évaluer l'incidence de la conversion sur les divers secteurs de l'entreprise 2) Examiner les ententes contractuelles et l'incidence sur les clauses restrictives	✓ Les nouveaux contrats tiennent compte des normes IFRS ✓ L'incidence de la conversion sur les contrats existants a été évaluée

La direction a déterminé que, dans la plupart des cas, les PCGR du Canada s'appliquant à MPIC sont conformes aux IFRS. Dans les cas où des différences ont été relevées, la direction est en voie de finaliser ses calculs, mais n'en estime pas moins que les ajustements n'auront pas un effet néfaste sur les activités de MPIC. Les principales différences relevées et leur incidence sur les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

Capitaux propres

Capital des actionnaires

La direction a établi qu'aux termes des IFRS, les actions de MPIC et les parts de fiducie de MPT se qualifient comme capitaux propres tant dans les états financiers comparatifs de 2010 que dans les états financiers de 2011, une fois opérée la conversion de fiducie de revenu en société par actions.

Parts échangeables de catégorie B

La direction a établi que les IFRS exigent que les parts échangeables de catégorie B de MPT LTC Holding LP, une filiale de MPIC, soient traitées comme un passif financier et évaluées à la juste valeur jusqu'en 2011, année à partir de laquelle MPIC a été convertie de fiducie de revenu en société par actions. La juste valeur des parts échangeables de catégorie B sera fondée sur le prix coté des actions ordinaires de MPIC, vu que les parts échangeables de catégorie B procurent les mêmes avantages économiques. En ce qui concerne l'état consolidé des résultats de 2010, l'incidence sera que les distributions aux porteurs de parts échangeables de catégorie B devront être traitées comme une charge financière et les variations de juste valeur, comme un gain non réalisé ou une perte non réalisée.

À la suite de la conversion en société par actions le 1^{er} janvier 2011, les parts de catégorie B ont été reclassées dans les capitaux propres consolidés de la Société en fonction de leur valeur comptable au 31 décembre 2010 telle que déterminée selon les IFRS.

Immobilisations

Entretien majeur

En vertu des IFRS, les coûts liés aux activités d'entretien majeur et aux inspections menées périodiquement dans chaque centrale ne pourront plus être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ils devront plutôt être capitalisés et amortis sur la période à courir jusqu'au prochain cycle d'entretien majeur de la centrale. Ce changement amènera MPIC à capitaliser rétroactivement les frais d'entretien majeur de chaque centrale et à comptabiliser l'amortissement correspondant. Les coûts historiques de chaque centrale liés aux travaux d'entretien majeur et l'amortissement correspondant devront aussi être décomptabilisés.

Par suite de ces changements, les immobilisations seront augmentées de 166 \$ le 1^{er} janvier 2010.

Coûts de transaction des regroupements d'entreprises

Selon les IFRS, seuls certains coûts de transaction directement liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres peuvent être capitalisés. Tous les autres coûts de transaction liés à un regroupement d'entreprises doivent être passés en charge à mesure qu'ils sont engagés, plutôt que capitalisés dans le prix d'acquisition du regroupement d'entreprises, comme le permettent les PCGR du Canada. MPIC entend se prévaloir de l'exemption prévue à l'IFRS 1 qui l'autorisera à reporter prospectivement les montants antérieurement comptabilisés selon les PCGR du Canada pour les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition.

Par conséquent, seul le regroupement d'entreprises d'Amherstburg survenu en juin 2010 exige un ajustement. Cette transaction incluait des coûts de transaction de 4 235 \$, dont une tranche de 3 039 \$ a été engagée avant le bilan d'ouverture, ce qui est venu réduire les bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2010. Le solde de 1 196 \$ engagé en 2010 a été imputé à l'encontre des produits de l'exercice. Par suite des travaux d'évaluation effectués pour finaliser l'équation de l'acquisition, un montant de 4 235 \$ a été capitalisé, ce dernier représentant la juste valeur de l'actif net acquis dans le cadre du regroupement.

Tous les coûts de transaction futurs engagés dans le cadre de regroupements d'entreprises seront passés en charges conformément aux IFRS.

Impôts reportés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, MPIC était une fiducie de fonds commun de placement admissible aux fins fiscales. À ce titre, MPIC était autorisée à déduire de son revenu imposable les distributions versées aux titulaires de parts afin de déterminer les impôts à payer. Puisque MPIC a distribué la totalité de son revenu imposable, la charge d'impôts exigibles est minimale.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les distributions d'une fiducie de fonds commun de placement sont assujetties à un impôt sur les entités intermédiaires de placement déterminées (EIPD), qui est fondamentalement semblable au taux général d'imposition des sociétés. En vertu des PCGR du Canada, les impôts futurs sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, MPIC doit : i) déterminer les écarts temporaires; ii) déterminer les périodes sur lesquelles ces écarts temporaires devraient se résorber; et iii) appliquer les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan qui s'appliqueront aux périodes au cours desquelles ces écarts temporaires devraient se résorber. Les PCGR du Canada exigent que MPIC constate les impôts futurs en se fondant sur les écarts temporaires qui devraient se résorber après le 1^{er} janvier 2011 et sur sa structure à la date du bilan. Par conséquent, MPIC devait, conformément aux PCGR du Canada, comptabiliser ses impôts futurs sur la base du taux d'imposition des EIPD.

En décembre 2010, la direction a appris que les fiducies de fonds commun de placement seraient tenues d'utiliser le taux « non distribué » aux fins de déterminer les charges d'impôt à présenter conformément aux IFRS. Pour ce faire, une fiducie de fonds commun de placement doit utiliser le taux d'imposition applicable, en supposant qu'aucune distribution n'a été versée pour diminuer le revenu imposable. Par conséquent, une fiducie de fonds commun de placement doit appliquer le taux d'imposition marginal du revenu des particuliers le plus élevé, soit 46 %, pour calculer ses impôts futurs.

L'incidence pour MPIC de ce changement se résume comme suit : augmentation hors trésorerie de 51 400 \$ des impôts reportés sur le bilan d'ouverture conforme aux IFRS au 1^{er} janvier 2010, pour tenir compte de l'écart entre le taux d'imposition marginal du revenu des particuliers le plus élevé (46 %) et le taux d'imposition des EIPD (25 %). En vertu des IFRS, ce calcul sera appliqué aux différences temporaires survenant en 2010.

À compter de 2011, le calcul des impôts reportés sera affecté par le nouveau statut de société de MPIC, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Selon les IFRS, le calcul des impôts reportés est fondé sur le taux d'imposition des sociétés pertinent. Pour MPIC, cela se traduira par une reprise, dans le bilan d'ouverture, de l'ajustement susmentionné lié au changement de taux. Cette reprise sera reflétée dans l'état consolidé des résultats du premier trimestre de 2011 de MPIC à titre de recouvrement exceptionnel d'impôts futurs hors trésorerie.

La direction continue de suivre les développements de l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'incidence des nouvelles normes comptables s'appliquant à MPIC pendant la période de transition aux IFRS. La direction est donc toujours en voie de quantifier certains impacts de la conversion aux IFRS sur les états financiers consolidés de MPIC. La direction poursuivra l'examen des projets de l'IASB et continuera d'investir dans la formation et les ressources au cours de la période de transition pour assurer une conversion efficace et dans les délais prévus.

Contrôles internes

Le chef de la direction et le chef des finances de MPIC, au nom du Conseil d'administration de MPIC, sont tenus par divers organismes de réglementation provinciaux en matière de valeurs mobilières d'attester chaque année qu'ils ont conçu ou fait concevoir les contrôles et procédures de communication de l'information de MPIC, selon la définition du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et qu'ils en ont évalué l'efficacité pour la période visée. Ces contrôles et procédures sont conçus pour donner l'assurance raisonnable que l'information que MPIC doit communiquer est enregistrée, traitée et présentée dans les délais prévus par les organismes de réglementation concernés.

La direction de MPIC, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances de MPIC, a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon la définition du Règlement 52-109. Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont pour but de fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière de MPIC conformément aux PCGR, et portent particulièrement sur les contrôles à l'égard de l'information contenue dans les états financiers consolidés annuels vérifiés et les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés. Les contrôles internes ne sont pas destinés à prévenir ou à détecter toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes.

MPIC a mis à jour ses contrôles et tests internes afin de tenir compte de ses changements d'activités en 2010, notamment l'acquisition d'Amherstburg, et de ses contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de MPIC étaient efficaces au 31 décembre 2010 pour s'assurer que l'information qui doit figurer dans les rapports déposés ou transmis par MPIC en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais applicables.

Au 31 décembre 2010, la direction de MPIC avait évalué l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le rapport Internal Control — Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Par suite de cette évaluation, la direction a conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés sont la responsabilité du gestionnaire de Macquarie Power and Infrastructure Corporation (anciennement le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure) et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Ces états financiers consolidés ont été préparés par le gestionnaire conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants établis à partir d'estimations et de jugements. L'information financière figurant ailleurs dans le rapport annuel est conforme à l'information contenue dans les états financiers consolidés. Macquarie Power and Infrastructure Corporation maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les dossiers financiers sont fiables et exacts et constituent une base appropriée pour la préparation des états financiers.

Le Conseil d'administration de Macquarie Power and Infrastructure Corporation a nommé un comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit revoit les états financiers consolidés avec le gestionnaire et les auditeurs externes avant que ces états soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. L'auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., vérifié les états financiers consolidés conformément aux principes d'audit généralement reconnus du Canada. La responsabilité de l'auditeur indépendant consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur définit l'étendue de son examen de même que son opinion sur les états financiers consolidés. Le rapport ci-après de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. définit l'étendue de sa vérification de même que son opinion sur les états financiers consolidés.



Michael Bernstein
Président et chef de la direction



Michael Smerdon
Vice-président principal, chef des finances et secrétaire

Toronto, Canada
10 mars 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Macquarie Power and Infrastructure Corporation (anciennement le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Macquarie Power and Infrastructure Corporation (anciennement le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure) et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes y afférentes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et effectuions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Macquarie Power and Infrastructure Corporation (anciennement le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure) et de ses filiales aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(need french PwC signature)

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
10 mars 2011

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État consolidé des résultats

Au 31 décembre	Notes	2010	2009
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	131 440	53 121
Liquidités soumises à restrictions	5	7 575	5 490
Comptes débiteurs		21 696	16 128
Autres actifs	6	4 485	6 846
Partie à court terme des prêts	7	884	794
Partie à court terme de l'actif lié aux contrats dérivés	8A	1 918	1 026
		167 998	83 405
Actif à long terme			
Prêts	7	5 221	6 105
Actif lié aux contrats dérivés	8A	6 579	15 476
Placements à long terme	10A	54 789	54 186
Immobilisations	11	410 249	396 102
Actifs d'impôts futurs	12A	13 617	10 387
Actifs incorporels	13	136 815	140 936
Total de l'actif		795 268	706 597
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et autres passifs	14	28 894	22 979
Partie à court terme des passifs liés aux contrats dérivés	8A	2 505	1 310
Emprunt	10A	49 200	–
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	15	120	119
Partie à court terme de la dette à long terme	16	44 838	42 035
		125 557	66 443
Passif à long terme			
Passifs liés aux contrats dérivés	8A	14 801	6 143
Passifs d'impôts futurs	12B	59 238	76 234
Contrats d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz	13	6 524	8 154
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	15	129	248
Dette à long terme	16A	245 258	253 189
Passif au titre de la mise hors service d'immobilisations	17	3 167	3 171
Total du passif		454 674	413 582
Capitaux propres	19D	340 594	293 015
Total du passif et des capitaux propres		795 268	706 597
Engagements et éventualités	3 et 18		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des capitaux propres

Au 31 décembre	Notes	2010	2009
Capitaux propres			
Solde d'ouverture		466 662	466 697
Parts émises	19A	65 249	–
Conversion des débetures convertibles, déduction faite des coûts	19A	4 128	–
Parts rachetées	19A	(23)	(35)
Solde de clôture		536 016	466 662
Parts échangeables de catégorie B			
	19B	35 500	35 500
Composante capitaux propres des débetures convertibles			
	16E	5 057	4 736
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde d'ouverture		190	(292)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Leisureworld	10A	(190)	482
Solde de clôture		–	190
Bénéfices non répartis (déficit)			
Solde d'ouverture		(157)	(11 416)
Bénéfice net de l'exercice		11 569	11 259
Solde de clôture		11 412	(157)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu			
		11 412	33
Dividendes cumulatifs			
Solde d'ouverture		(213 916)	(161 502)
Distributions déclarées aux porteurs de parts pour l'exercice	19C	(33 475)	(52 414)
Solde de clôture		(247 391)	(213 916)
Total des capitaux propres			
		340 594	293 015

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre	Notes	2010	2009
Produits		158 512	148 384
Frais et charges			
Charges d'exploitation		94 407	90 326
Frais d'administration		12 555	8 095
Amortissement des immobilisations		20 639	20 886
Amortissement des actifs incorporels		7 834	7 815
		135 435	127 122
		23 077	21 262
Autres produits et charges			
Produit d'intérêts	8B	948	931
Charge d'intérêts	8B	(19 209)	(16 049)
Gain sur les placements à long terme comptabilisé à la valeur de consolidation	10B	3 332	1 842
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les swaps	8B	(5 007)	4 664
Perte non réalisée sur les instruments dérivés incorporés	8B	(12 851)	(4 381)
Gain (perte) de change		(19)	23
Perte à l'extinction d'une dette		-	(351)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices		(9 729)	7 941
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices			
Impôts exigibles		(8)	(32)
Impôts futurs		21 306	3 350
Total de l'économie d'impôts sur les bénéfices	12D	21 298	3 318
Bénéfice net		11 569	11 259
Bénéfice net par part – résultat de base et dilué		0,231	0,226
Nombre moyen pondéré de parts et de parts échangeables de catégorie B en circulation, de base et dilué		50 183	49 918

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre	Notes	2010	2009
Bénéfice net		11 569	11 259
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Leisureworld	10A	(190)	482
Total du résultat étendu		11 379	11 741

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre	Notes	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Bénéfice net		11 569	11 259
Éléments hors trésorerie :			
Amortissement		28 473	28 701
Gain sur les placements à long terme comptabilisé à la valeur de consolidation	10	(3 332)	(1 842)
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les instruments dérivés	8B	17 858	(283)
Économie d'impôts futurs	12	(21 306)	(3 350)
Amortissement des frais de financement reportés		1 951	781
Intérêts impayés sur les montants de nivellement		1 463	1 454
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	17	179	135
Perte à l'extinction d'une dette		-	351
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	23	(6 299)	834
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		30 556	38 040
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Investissement dans des immobilisations	11	(25 423)	(2 343)
Investissement dans des actifs incorporels		(2 330)	-
Distributions reçues de placements à long terme	10	2 541	10 350
Remboursement de prêts		794	713
Participation dans Leisureworld		-	(6 796)
Produit de la vente de placements à court terme		-	5 087
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(24 418)	7 011
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Produit de l'émission de parts, déduction faite des frais d'émission	19A	65 249	-
Produit d'un emprunt	10A	49 200	-
Prélèvements sur la dette à long terme		32 085	131
Produit de l'émission de débentures convertibles	16E	7 500	50 000
Frais de financement payés à l'émission de titres de créance		(1 705)	(5 995)
Remboursement de la dette à long terme et de contrats de location-acquisition		(42 139)	(28 130)
Distributions versées aux porteurs de parts	19C	(33 475)	(52 414)
Rachat de parts	19A	(23)	(35)
Variation des liquidités soumises à restrictions	5	(4 511)	(2 304)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		72 181	(38 747)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		78 319	6 304
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		53 121	46 817
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		131 440	53 121
Information supplémentaire :			
Intérêts payés		15 794	13 814
Impôts payés		8	32

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

Note	Description	Page
1	Organisation	62
2	Principales conventions comptables	63
3	Acquisitions	66
4	Trésorerie et équivalents de trésorerie	67
5	Liquidités soumises à restrictions	67
6	Autres actifs	68
7	Prêts	68
8	Instruments financiers	68
9	Gestion des risques	71
10	Placements à long terme	73
11	Immobilisations	75
12	Impôts sur les bénéfices futurs	75
13	Actifs incorporels	76
14	Comptes créditeurs et autres passifs	77
15	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	77
16	Dette à long terme	77
17	Passif au titre de la mise hors service d'immobilisations	80
18	Engagements et éventualités	80
19	Capitaux propres	82
20	Informations sectorielles	83
21	Opérations entre apparentés	83
22	Dépendance économique	84
23	Éléments hors trésorerie du fonds de roulement	85
24	Événements postérieurs à la date du bilan	85

NOTE 1. Organisation

Le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure (le « Fonds ») était une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie le 15 mars 2004 en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds a commencé ses activités le 30 avril 2004 et a acquis indirectement une participation de 100 % dans Cardinal Power of Canada, L.P. (« Cardinal »).

Le 18 octobre 2005, le Fonds a acquis une participation indirecte de 45 % dans Macquarie Long Term Care LP (« MLTCLP »), l'unique propriétaire de Leisureworld Senior Care LP (« LSCLP » ou « Leisureworld »), un fournisseur de soins de longue durée (« SLD ») en Ontario. Le 27 juin 2007, le Fonds a acquis une participation de 100 % dans Clean Power Income Fund (« CPIF »), une fiducie à capital variable sans personnalité morale qui détient indirectement des placements dans des actifs liés à des infrastructures de l'énergie qui ont recours à des technologies de production d'énergie éolienne, hydroélectrique et de biomasse. Le Fonds détient indirectement les placements de CPIF par l'entremise d'une participation à 100 % dans Clean Power Operating Trust (« CPOT »), ce qui comprend une participation indirecte de 31,3 % dans l'une des deux catégories d'actions privilégiées de Chapais Électrique Limitée (« Chapais ») et une participation dans une créance de second rang de Chapais Énergie, société en commandite (« CHESEC »), une filiale de Chapais.

Le 23 mars 2010, MLTCLP a vendu sa participation dans Leisureworld dans le cadre du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de Leisureworld Senior Care Corporation (« LSCC »). Les résultats d'exploitation de Leisureworld ont été consolidés avec ceux de MLTCLP jusqu'au 22 mars 2010. Le Fonds comptabilise sa participation dans MLTCLP à la valeur de consolidation.

Le 20 mai 2010, le Fonds a constitué en société par actions 0881592 B.C. Ltd., rebaptisée par la suite Macquarie Power and Infrastructure Corporation (la « Société »), en tant que filiale du Fonds. La Société a été constituée dans le cadre du plan d'arrangement du Fonds (l'« arrangement ») visant à convertir le Fonds en société par actions. Une assemblée extraordinaire des porteurs de parts a eu lieu le 15 novembre 2010. L'arrangement a alors été approuvé et a ensuite reçu l'approbation des tribunaux. L'arrangement a été mis en œuvre avec succès le 1^{er} janvier 2011 et chaque part a automatiquement été échangée contre une action ordinaire de la Société. Par suite de l'arrangement, Macquarie Power and Infrastructure Corporation a été réorganisée en tant que société mère ultime, remplaçant ainsi le Fonds. Tout au long des états financiers consolidés et des notes afférentes, le terme « Société » est utilisé pour faire référence aux activités historiques du Fonds. De manière analogue, toute référence aux actionnaires, aux actions et aux montants et dividendes par action fait aussi référence aux porteurs de parts, aux parts, et aux montants et dividendes par part.

Le 23 juin 2010, la Société a acquis une participation de 100 % dans Helios Solar Star A-1 partnership (« Helios »), qui a conclu des ententes visant l'acquisition et la construction du parc solaire Amherstburg Solar Park (« Amherstburg ») situé dans le sud de l'Ontario.

Macquarie Power Management Ltd. (« MPML » ou le « gestionnaire ») est une filiale indirecte en propriété exclusive de Macquarie Group Limited (« MGL »), une société australienne ouverte inscrite à l'Australian Securities Exchange. MPML a fourni des services d'administration à la Société dans le cadre d'un contrat d'administration, ainsi que des services de gestion à Cardinal, à Helios et à Macquarie Power Corp. (« MPC ») aux termes de contrats de gestion.

NOTE 2. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables adoptées par la Société sont résumées ci-après.

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés renferment tous les ajustements jugés nécessaires à la présentation d'une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société aux 31 décembre 2010 et 2009 et pour toutes les périodes indiquées.

Les présents états financiers consolidés regroupent, outre ceux de la Société, les actifs et les passifs ainsi que les résultats d'exploitation de MPC, de la Fiducie Macquarie Énergie et Infrastructure, de Cardinal Power Inc., de Cardinal, de MPT LTC Holdings Ltd., de MPT LTC Holding LP, de LTC Holding LP, d'Helios et de CPOT, qui sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Société. Cette dernière comptabilise ces participations selon la méthode de la consolidation. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, la Société comptabilise à la valeur de consolidation ses participations dans MLTCLP et Chapais pour les exercices présentés, et pour Leisureworld jusqu'au 22 mars 2010.

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour respecter la présentation actuelle des états financiers consolidés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de placements très liquides dont les échéances initiales sont d'au plus 90 jours à la date de l'acquisition, et sont constatés à la juste valeur.

Prêts

La Société dispose d'actifs financiers portant intérêt qui sont composés d'une série de prêts consentis à Chapais. Ces actifs financiers sont inscrits au coût après amortissement dans le bilan consolidé.

Placements à long terme

La Société exerce une influence notable sur ses participations dans MLTCLP et Chapais au cours des exercices présentés, ainsi que sur Leisureworld jusqu'au 22 mars 2010, participations qu'elle comptabilise à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la Société ajuste le coût de sa participation selon sa quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu et en soustrait tous les dividendes versés à la Société.

Charges reportées

Les charges reportées sont incluses dans les autres actifs et comprennent les coûts des soumissions. Ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés jusqu'au moment où il est plus probable qu'improbable que la soumission sera acceptée. À compter de ce moment, ces coûts sont reportés jusqu'à la conclusion de l'opération, auquel moment ils sont capitalisés au coût de l'opération.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût d'acquisition et sont portées au bilan consolidé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

- Matériel et véhicules 3 à 15 ans
- Immobilisations 20 à 40 ans

Les actifs inclus dans les immobilisations en cours sont seulement amortis lorsque ces actifs sont prêts à être mis en service. Aucune charge d'intérêt n'est engagée en lien direct avec la construction et l'installation des actifs.

Les coûts visant des améliorations qui augmentent ou prolongent la durée de vie ou la capacité d'un actif sont capitalisés.

Entretien et réparations

Les frais liés à l'entretien courant et aux réparations ainsi que ceux liés aux travaux de révision majeure sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Actifs incorporels

Les contrats d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz ainsi que les droits d'usage de l'eau sont des actifs incorporels identifiables distincts. Ces actifs sont présentés dans le bilan consolidé et constatés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des contrats et des droits d'usage de l'eau acquis initialement et le coût des logiciels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire. La durée de vie utile des actifs incorporels est la suivante :

- Logiciels 3 à 5 ans
- Contrats d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz 8 à 20 ans
- Droits d'usage de l'eau 10 à 35 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Conformément aux recommandations du chapitre 3063 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), Dépréciation d'actifs à long terme, la Société évalue le rendement opérationnel et financier de ses actifs à long terme afin de déterminer s'ils risquent de subir une baisse de valeur. S'il est établi qu'un actif a subi une baisse de valeur, sa valeur comptable est ramenée à la juste valeur. La Société revoit la juste valeur des actifs à long terme lorsque des événements ou changements de situation indiquent que ces actifs pourraient avoir subi une baisse de valeur.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate un passif au titre des obligations futures liées à la mise hors service d'immobilisations de ses centrales en exploitation. Ces obligations sont mesurées initialement à la juste valeur, ce qui correspond aux coûts futurs actualisés du passif. Une réévaluation des coûts prévus au titre de ces obligations est effectuée au deuxième trimestre de chaque exercice. Le passif s'accroît jusqu'à la date du règlement prévu des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Titres échangeables

La Société suit les recommandations du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA énoncées dans l'abrégé 151, Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu, qui donne des indications sur la présentation des titres échangeables émis par une filiale d'une fiducie de revenu. Pour pouvoir être présentés en tant que capitaux propres, les titres échangeables doivent verser des dividendes équivalents sur le plan économique à ceux versés sur les actions émises directement par la Société, et les titres échangeables doivent aussi être échangés finalement contre des actions de la Société. Les parts échangeables de catégorie B émises par LTC Holding LP de la Société respectent les critères susmentionnés, et ont par conséquent été présentées à titre de capitaux propres.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les passifs et actifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, et sont évalués selon les taux d'imposition et les lois pratiquement en vigueur au moment où ces écarts devraient se résorber.

En vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), la Société, à l'exception de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices, dans la mesure où son revenu imposable pour une année donnée est versé ou dû à ses actionnaires. Cette option est uniquement offerte en raison du statut d'entité intermédiaire de placement déterminée de la Société en 2010. Par conséquent, aucune provision n'a été prévue pour les impôts exigibles de la Société. En vertu du projet de loi C-52, Loi d'exécution du budget de 2007, du gouvernement fédéral, le taux d'imposition s'appliquant au revenu imposable de la Société et des autres entités intermédiaires de placement déterminées est d'environ 28,0 % depuis le 1^{er} janvier 2011.

La Société comptabilise les actifs et passifs d'impôts futurs découlant des écarts temporaires prévus entre la valeur fiscale et comptable de l'actif et du passif de la Société et de ses filiales intermédiaires qui devraient être en place au 1^{er} janvier 2011, date à laquelle l'impôt entrera en vigueur.

Certaines des filiales en propriété exclusive de la Société sont assujetties à l'impôt des sociétés, selon les calculs prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date des transactions respectives, et tiennent compte de l'incidence de tout instrument financier dérivé détenu par la Société à titre de couverture des transactions sous-jacentes.

Constatation des produits

Les produits tirés de la vente d'électricité, d'énergie et de vapeur sont constatés au moment de la livraison aux clients, au tarif stipulé dans les contrats de vente d'électricité et de vapeur. Certains contrats d'achat d'énergie électrique (CAEE) prévoient un ajustement du tarif de l'électricité, qui est mis à jour périodiquement pour la période en cours et les périodes antérieures. La Société comptabilise ces ajustements dans la période au cours de laquelle ils peuvent être déterminés. Les produits tirés de la vente d'électricité par Whitecourt Power LP (« Whitecourt ») au Power Pool of Alberta, en excès des volumes précisés dans le CAEE, sont constatés au taux horaire applicable au pool. Cardinal a conclu une entente de partage des profits avec Husky Energy Marketing Inc. (« Husky Marketing ») visant la vente, sur le marché, du gaz qu'elle ne consomme pas dans le cadre de son exploitation. Le produit net associé à la réduction de la consommation de gaz est porté aux résultats lorsque la livraison a eu lieu et est établi en fonction du prix du gaz sur le marché.

Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est établi en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions et de parts échangeables de catégorie B de LTC Holding LP. Le résultat dilué par action est calculé d'une façon similaire au résultat de base par action, sauf qu'il tient compte de l'effet dilutif des débetures convertibles. Les actions sont exclues du calcul du résultat dilué par action si elles ont un effet antidilutif. Au 31 décembre 2010, les débetures convertibles avaient un effet antidilutif.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu correspondent aux variations des capitaux propres des actionnaires au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires et comprennent les gains et pertes non réalisés sur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Les autres éléments du résultat étendu comprennent la partie efficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie désignées de Leisureworld, déduction faite de tout montant reclassé dans le montant net de la charge d'intérêts et des autres charges de la période au cours de laquelle l'élément couvert sous-jacent est également comptabilisé dans le montant net de la charge d'intérêts et des autres charges. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est inscrit dans l'état consolidé des capitaux propres.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés dans le bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. L'évaluation pour des périodes subséquentes dépend du classement des instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés en fonction de la raison pour laquelle les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de la désignation de ces instruments. Les prêts et créances et les autres passifs sont subséquemment évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont subséquemment évalués à leur juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La Société a désigné comme suit chacune de ses principales catégories d'instruments financiers en vigueur au 31 décembre 2010 :

Désignation	Principales catégories
Détenus à des fins de transaction	<ul style="list-style-type: none">• Trésorerie et équivalents de trésorerie• Liquidités soumises à restrictions• Actif lié aux contrats dérivés• Passifs liés aux contrats dérivés
Prêts et créances	<ul style="list-style-type: none">• Comptes débiteurs• Prêts
Autres passifs	<ul style="list-style-type: none">• Comptes créditeurs et charges à payer• Emprunts• Obligations découlant de contrats de location-acquisition• Dette à long terme

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui sont classés dans les prêts et créances ou dans les autres passifs sont reportés et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charges.

La Société détermine la juste valeur de ses instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que des prix cotés qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif; et
- Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés de la Société sont comptabilisés à leur juste valeur et sont inscrits comme des actifs lorsque cette juste valeur est positive et comme des passifs lorsqu'elle est négative, et ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Sauf dans le cas des couvertures, toute variation de la juste valeur au cours d'un exercice est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Au 31 décembre 2010, les instruments dérivés de la Société comprenaient des swaps sur gaz et des swaps de taux d'intérêt (voir la note 8).

Les instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers ou contrats sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à la juste valeur lorsque les caractéristiques économiques et les risques de ces instruments dérivés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte. La Société a déterminé que le contrat d'achat de gaz de Cardinal renfermait des instruments dérivés incorporés qui devaient en être séparés et évalués à leur juste valeur. Les options de réduction de la consommation de gaz et d'indexation constituent des instruments qui doivent être séparés (voir la note 8).

Au 31 décembre 2010, la Société ne détenait pas d'instruments dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables.

Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur les informations présentées dans les notes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les écarts pourraient être importants.

Aux fins de l'application des conventions comptables suivantes, la direction a fait des estimations comptables importantes qui pourraient avoir une incidence notable sur les états financiers :

Évaluations à la juste valeur

La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'aucun prix observable n'est disponible, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui mettent en jeu des données de marché observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsque des prix du marché observables existent, des analyses des flux de trésorerie actualisés, des modèles d'évaluation d'options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Dans le cas de certains instruments dérivés, la juste valeur peut être établie, en totalité ou en partie, à l'aide de techniques faisant appel à des données non observables sur le marché ou à des processus liés à l'opération. Un certain nombre de facteurs, tels que l'écart entre les cours acheteur et vendeur, le profil de crédit et l'incertitude inhérente aux modèles, sont pris en compte, au besoin, lorsque les valeurs sont établies au moyen de techniques d'évaluation.

Des estimations sont formulées en vue d'établir la juste valeur de certains instruments financiers, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui sont susceptibles de changer, ce qui peut avoir une incidence importante sur les évaluations effectuées.

Valeur comptable des immobilisations et d'autres actifs à long terme

L'analyse de la dépréciation de la valeur comptable des immobilisations et des autres actifs à long terme exige de la direction qu'elle procède à des estimations de la juste valeur, des flux de trésorerie futurs non actualisés et du rendement de l'entreprise.

Impôts sur les bénéfices futurs

Le calcul des soldes d'impôts futurs de la Société exige de la direction qu'elle procède à des estimations de la résorption des écarts temporaires existants entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'actifs et de passifs dans des exercices à venir.

Changements comptables à venir

En février 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé que les entités ouvertes canadiennes seraient tenues d'adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société produira des états financiers consolidés conformes aux IFRS dès le premier trimestre se terminant le 31 mars 2011, lesquels comprendront des données comparatives. La Société est en voie d'adapter son information financière conformément aux IFRS afin de pouvoir respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2011. Le processus sera suivi en continu puisque l'International Accounting Standards Board et le CNC continuent de publier de nouvelles normes et recommandations.

NOTE 3. Acquisitions

Toutes les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition conformément à l'abrégié 124 du Comité sur les problèmes nouveaux, et les résultats d'exploitation sont inclus à compter de la date d'acquisition.

Le 23 juin 2010, la Société a acquis Helios par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, pour une contrepartie totale de 4 235 \$, composée d'un montant symbolique en espèces versé à SunPower Corporation (« SunPower ») et de coûts de transaction de 4 235 \$.

À la clôture, la Société a conclu, par l'entremise d'Helios, une entente d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction à prix fixe avec SunPower visant la conception et la construction du parc solaire d'Amherstburg, une centrale électrique photovoltaïque solaire de 20 mégawatts (« MW ») située à Amherstburg, en Ontario. Le projet d'environ 130 000 \$ sera principalement financé par un syndicat de prêteurs, et la Société versera un montant de 26 100 \$ en capitaux propres avant le début des activités commerciales, prévu en juin 2011. Une fois l'opération conclue, SunPower exploitera le projet au titre d'un contrat d'exploitation et de maintenance de 20 ans. L'électricité produite par la centrale sera vendue aux termes du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable (« POSER ») de l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») à un prix garanti de 420 \$ le MWh pendant les 20 prochaines années. Helios est le fournisseur au titre des contrats du POSER avec l'OEO et loue le terrain où le projet sera aménagé. Pendant les deux premières années de l'exploitation commerciale, SunPower appuiera financièrement le rendement de la centrale jusqu'à concurrence de la production prévue.

La juste valeur des actifs nets acquis a été répartie comme suit :

Actifs incorporels	\$ 5 314
Passifs d'impôts futurs	(1 079)
Actifs nets acquis	4 235

Les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale du contrat acquis.

Le 12 décembre 2010, la Société a conclu un accord visant l'acquisition d'une participation indirecte de 33,3 % dans un portefeuille d'activités de chauffage urbain (les « activités de CU ») situées avantageusement en Suède par l'entremise de filiales de Fortum Corporation (collectivement, « Fortum »), pour environ 100 000 \$. La participation restante de 66,7 % dans les activités de CU sera acquise par Macquarie European Infrastructure Fund II (« MEIF II »), un fonds d'infrastructure privé non coté, géré par une filiale de MGL. La transaction devrait être finalisée en mars 2011. La Société s'attend actuellement à régler sa part du prix d'acquisition à même sa trésorerie et ses facilités de crédit existantes.

NOTE 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été désigné comme suit :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119 864	42 532
Réserves	11 576	10 589
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	131 440	53 121

NOTE 5. Liquidités soumises à restrictions

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Compte de réserve pour le service de la dette	2 304	2 304
Lettre de crédit garantie par de la trésorerie	4 011	-
Fonds entiercés liés à l'obligation de remise en état de CPIF	760	3 186
Fonds déposés	500	-
	7 575	5 490

Le compte de réserve pour le service de la dette représente la trésorerie réservée conformément au contrat d'emprunt visant le projet Erie Shores Wind Farm LP (« Erie Shores »). Aux termes de ce contrat, Erie Shores est assujéti à certaines clauses restrictives de nature financière et autres qui, notamment, imposent un ratio de couverture du service de la dette. Au 31 décembre 2010, le ratio de couverture du service de la dette était à un niveau exigeant le versement dans un compte de réserve pour le service de la dette d'un montant équivalant aux paiements de capital et d'intérêts des trois prochains mois. Au 31 décembre 2010, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et autres de sa facilité de crédit (voir la note 16g).

Une lettre de crédit garantie de la trésorerie a été accordée le 23 juin 2010 relativement à l'acquisition d'Amherstburg. La trésorerie garantissant la lettre est investie dans un placement portant intérêt auprès de la banque de la Société et les intérêts sont payables mensuellement. La Société prévoit que la trésorerie sera libérée pendant la phase de construction d'Amherstburg.

Les fonds entiercés représentent le solde du produit net déposé dans un compte de mise en main tierce à l'égard de questions de remise en état suivant la vente par CPIF de sa participation dans des activités de gaz d'enfouissement en 2006. Le montant entiercé correspond au risque maximal auquel est exposée la Société à cet égard. La Société a comptabilisé un passif correspondant dans les autres passifs (voir la note 14).

Les fonds déposés sont composés de montants détenus en fiducie par un conseiller juridique.

NOTE 6. Autres actifs

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Charges payées d'avance	2 345	3 525
Stock de pièces de rechange	1 221	246
Charges reportées	919	3 075
	4 485	6 846

NOTE 7. Prêts

Le tableau suivant résume les prêts consentis à Chapais :

	Échéance	Taux d'intérêt	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Tranche A (principal initial de 9 391 \$)	2015	10,8 %	5 543	6 337
Tranche B (principal initial de 3 624 \$)	2019	4,9 %	562	562
Tranche C (principal initial de 2 558 \$)	2016	0 %	-	-
			6 105	6 899
Moins la partie à court terme			(884)	(794)
Total des prêts à long terme			5 221	6 105

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les comptes débiteurs comprennent des intérêts courus de 50 \$ (57 \$ en 2009) sur ces prêts. La juste valeur estimative des prêts au 31 décembre 2010 était de 8 230 \$ (8 708 \$ en 2009).

Le tableau qui suit présente les remboursements totaux exigibles sur les prêts consentis à Chapais au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

Exercice	Montant du remboursement
2011	884
2012	984
2013	1 096
2014	1 220
2015	1 359
Par la suite	562
Total	6 105

NOTE 8. Instruments financiers**(A) Juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers comprennent essentiellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les comptes débiteurs, les prêts, les comptes créditeurs et charges à payer, l'emprunt, les obligations découlant de contrats de location-acquisition, la dette à long terme, les swaps sur gaz et les swaps de taux d'intérêt. La Société a également des dérivés incorporés à l'un de ses contrats sur marchandises.

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

La Société investit ses soldes de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de liquidités soumises à restrictions dans des instruments financiers émis par des institutions financières présentant une notation élevée et des titres d'État comportant une échéance initiale d'au plus 90 jours.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restrictions avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance rapprochée.

Instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction

Les swaps sur gaz de la Société permettent de fixer une partie des produits tirés de la vente de gaz excédentaire. Ces contrats réduisent l'exposition aux fluctuations des prix du gaz associée au gaz excédentaire qui sera vendu en 2011. Puisque la Société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture à ces contrats, les fluctuations de leur juste valeur ont été inscrites à l'état consolidé des résultats.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt visant un notionnel de 20 000 \$ afin d'atténuer une partie du risque de refinancement lié à la dette du projet Erie Shores. Aux termes de ce contrat, la Société paiera des intérêts à un taux fixe de 5,63 % pendant une période de cinq ans du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2016. En contrepartie, la Société touchera des intérêts à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 85 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt inhérent à la facilité de crédit de MPC-Cardinal (anciennement la facilité de crédit de CPOT-Cardinal) jusqu'à son échéance. En vertu de chacun des contrats, la Société paiera des intérêts à un taux fixe en contrepartie d'intérêts à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

MPIC a conclu un swap de taux d'intérêt pour atténuer le risque de taux d'intérêt lié à la dette du projet Amherstburg. Le notionnel du swap de taux d'intérêt, initialement de zéro, augmentera à mesure que la facilité de construction conclue pour financer l'aménagement du projet augmentera jusqu'en juin 2011, auquel moment le notionnel atteindra 96 200 \$. Au 31 décembre 2010, le notionnel s'élevait à 35 803 \$. Lorsque le projet sera complété et que la dette commencera à être remboursée, le notionnel du swap de taux d'intérêt diminuera à mesure sur l'encours de la dette sera amorti.

Ces swaps n'ayant pas été désignés aux fins de la comptabilité de couverture, leur juste valeur a été constatée à l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

La Société a établi que son contrat d'achat de gaz présente des caractéristiques assimilables à celles d'instruments dérivés incorporés, notamment des options de réduction de la consommation de gaz et d'indexation de l'électricité, qui devaient en être séparées et évaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des swaps sur gaz de la Société varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des prix du gaz naturel sur le marché. Leur juste valeur est donc déterminée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés mettant en jeu une courbe des prix du gaz et des taux d'intérêt à terme. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt de la Société varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, une analyse des flux de trésorerie actualisés reposant sur une courbe des taux d'intérêt à terme a été faite afin de déterminer leur juste valeur. L'établissement de la juste valeur des instruments dérivés incorporés de la Société exige le recours à des modèles d'évaluation d'options qui nécessitent un degré élevé de jugement qui repose sur les estimations et les hypothèses de la direction.

Prêts et créances

Les comptes débiteurs de la Société comprennent les créances clients et les intérêts à recevoir comptabilisés à la juste valeur. Une partie substantielle des comptes débiteurs de la Société sont exigibles auprès de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), et le risque de crédit qui y est associé est jugé minime.

Les prêts de la Société sont évalués au coût après amortissement établi au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des prêts consentis par la Société diffère de leur valeur comptable en raison des fluctuations des taux d'intérêt et du risque sous-jacent lié au débiteur. La juste valeur est déterminée selon une analyse des flux de trésorerie actualisés. Voir la note 7 pour plus de détails.

Autres passifs

Les comptes créditeurs et charges à payer ainsi que les prêts de la Société sont des passifs à court terme dont la valeur comptable avoisine la juste valeur au 31 décembre 2010.

La dette à long terme, les débentures convertibles, les montants de nivellement et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de la Société sont inscrits au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable des contrats de location-acquisition de la Société correspond approximativement à leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à taux variable et des emprunts de la Société se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur de la dette à taux fixe de la Société est déterminée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés reposant sur les taux sans risque des obligations en cause. La juste valeur des débentures convertibles de la Société est obtenue en multipliant le cours des débentures à la Bourse de Toronto par le nombre de débentures convertibles en circulation à la fin de l'exercice. Voir la note 16 pour plus de détails.

Le tableau qui suit illustre le classement des instruments financiers de la Société qui, au 31 décembre 2010, étaient inscrits à la juste valeur établie selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 440	–	–	131 440	53 121
Liquidités soumises à restrictions	7 575	–	–	7 575	5 490
Actif lié aux contrats dérivés :					
Swaps sur gaz	–	1 918	–	1 918	2 131
Swaps de taux d'intérêt	–	1 292	–	1 292	278
Actif lié aux dérivés incorporés	–	–	5 287	5 287	14 093
Moins la partie à court terme	–	(1 918)	–	(1 918)	(1 026)
	–	1 292	5 287	6 579	15 476
Passif lié aux contrats dérivés					
Swaps de taux d'intérêt	–	8 402	–	8 402	2 594
Passif lié aux dérivés incorporés	–	–	8 904	8 904	4 859
Moins la partie à court terme	–	(2 505)	–	(2 505)	(1 310)
	–	5 897	8 904	14 801	6 143

La juste valeur des swaps sur gaz, lesquels sont classés dans le niveau 2, a été obtenue au moyen d'un modèle des flux de trésorerie actualisés qui tient compte de diverses données observables, incluant la durée à courir jusqu'à l'échéance, les prix à terme du gaz, les courbes des taux de change et les différentiels de taux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, figurant dans le niveau 2, a été calculée au moyen d'un modèle des flux de trésorerie actualisés qui tient compte de diverses données observables, dont la durée à courir jusqu'à l'échéance, les taux d'intérêt à terme et les différentiels de taux.

Comme il n'existe pas de prix de marché observables pour les dérivés incorporés de la Société, classés dans le niveau 3, leur juste valeur a été obtenue au moyen de modèles d'évaluation complexes qui reposent à la fois sur des données observables et des données non observables, incluant la durée à courir jusqu'à l'échéance, les prix à terme du gaz et leur volatilité, les courbes des taux de change, les différentiels de taux, les estimations des volumes et des ventes de gaz, les coûts fixes et variables pour le transport du gaz et une courbe prévisionnelle du tarif direct au consommateur (« TDC ») qui a été établie selon les moyennes historiques. Toute variation de l'une ou de plusieurs de ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur la juste valeur des dérivés incorporés compte tenu du volume du gaz et de la durée du contrat concernés. Au fur et à mesure que de nouvelles informations seront disponibles, la direction pourrait choisir de revoir ces estimations en l'absence de données de marché observables fiables.

(B) Produits et charges liés aux instruments financiers

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction :		
Produit d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	310	211
Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction :		
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les swaps sur gaz	(213)	1 614
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les swaps de taux d'intérêt	(4 794)	3 050
	(5 007)	4 664
Perte non réalisée sur l'actif lié aux dérivés incorporés	(8 806)	(4 522)
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur le passif lié aux dérivés incorporés	(4 045)	141
	(12 851)	(4 381)
Prêts et créances :		
Produit d'intérêts sur les prêts ⁽¹⁾	638	720
Autres passifs :		
Charge d'intérêts sur la dette à long terme ⁽²⁾	(13 054)	(11 887)
Charge d'intérêts sur les montants de nivellement	(1 463)	(1 454)
Charge d'intérêts sur les débentures convertibles	(4 692)	(2 708)
	(19 209)	(16 049)

(1) Le produit d'intérêts de 948 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (931 \$ en 2009) comprend le produit d'intérêts tiré des prêts et des soldes de trésorerie.

(2) La charge d'intérêts sur la dette à long terme de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 comprend l'amortissement des frais de financement reportés de 1 951 \$ (781 \$ en 2009).

NOTE 9. Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités courantes d'exploitation, d'investissement et de financement, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque lié au prix des marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le processus général de gestion des risques de la Société est conçu de manière à cerner, gérer et réduire le risque d'exploitation, lequel comprend notamment le risque financier.

(A) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque ou de l'incertitude découlant des variations possibles des prix et de leur incidence sur le rendement futur des activités. La Société est notamment exposée aux variations des prix du gaz et de l'électricité (risque lié au prix des marchandises), aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change et aux variations d'autres indices qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur de ses actifs et passifs financiers ou de ses flux de trésorerie futurs prévus.

Risque lié au prix des marchandises

Le contrat d'achat de gaz conclu par Cardinal la protège contre le risque de variations du prix du gaz sur le marché. Ce contrat prend fin le 1^{er} mai 2015. À son échéance, Cardinal devra renégocier le contrat ou en conclure un nouveau, et pourrait ne pas être en mesure de le faire selon des modalités similaires à celles du contrat existant, si elle le fait, ou d'acheter du gaz au cours au comptant.

La capacité excédentaire de Whitecourt peut être vendue sur le marché libre, exposant ainsi certains actifs à des fluctuations des prix de l'énergie. La majeure partie de l'électricité produite par les centrales de la Société est vendue à de grandes entreprises de services publics ou à des clients solvables, aux termes de CAEE à long terme qui prévoient un taux précis pour une période définie.

Cardinal a recours à des swaps sur gaz pour atténuer l'effet des fluctuations du prix du gaz sur le produit net qu'elle tire de la vente du gaz naturel dont sa centrale n'a pas besoin.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt par sa dette à taux variable et les montants de nivellement. À l'heure actuelle, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 105 000 \$ afin d'atténuer certains risques associés à sa dette à long terme.

Aux termes de chacune des ententes, Cardinal et MPC paieront des intérêts à un taux fixe en contrepartie d'intérêts à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur. Les modalités de ces ententes sont les suivantes :

Contrepartie	Date d'échéance	Notionnel	Taux fixe du swap	Commission d'attente	Taux d'intérêt
Cardinal	29 juin 2012	11 700	3,12 %	3,00 %	6,12 %
Cardinal	29 juin 2012	5 300	3,13 %	3,00 %	6,13 %
MPC	29 juin 2012	18 000	3,13 %	3,00 %	6,13 %
MPC	29 juin 2012	10 000	2,28 %	3,00 %	5,28 %
MPC	29 juin 2012	40 000	2,14 %	3,00 %	5,14 %
		85 000			
Dette du projet MPC-Erie Shores ⁽¹⁾	1 ^{er} décembre 2016	20 000	5,63 %	–	5,63 %
Swap de dettes d'Amherstburg ⁽²⁾	23 juin 2015	35 803	4,19 %	3,13 %	7,32 %

(1) Le swap différé entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2011 pour couvrir en partie le risque de refinancement de la tranche C de la dette du projet d'Erie Shores.

(2) Le contrat est composé d'un swap croissant qui augmentera jusqu'à la finalisation des travaux de construction du projet, moment où le notionnel atteindra 96 200 \$, avant de commencer à diminuer de pair avec l'amortissement de la dette.

Aucun des swaps susmentionnés n'a été désigné aux fins de la comptabilité de couverture.

Risque de change

L'exposition de la Société au risque de change se limite aux dollars américains détenus dans son compte de mise en main tierce (note 4) et à certains montants présentés dans les comptes créditeurs et charges à payer.

(B) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à son obligation au titre de l'instrument.

Les instruments financiers qui pourraient éventuellement exposer la Société à des concentrations du risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les prêts et les swaps.

La Société dépose sa trésorerie et effectue ses placements à court terme auprès d'institutions financières de renom qui jouissent d'une notation d'au moins R1. Par conséquent, la direction estime que le risque de perte est faible.

La concentration du risque de crédit lié aux créances clients est limitée, car la clientèle de la Société est composée en majorité d'organismes gouvernementaux. Au 31 décembre 2010, 44,1 % des créances clients de la Société (63,3 % en 2009) résultaient de ventes à la SFIEO. Or, comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, la direction estime qu'elle ne présente pas un risque de crédit important. Au 31 décembre 2010, l'exposition maximale liée aux montants à recevoir de la SFIEO était de 10 781 \$ (10 201 \$ en 2009) et aucun compte débiteur n'était en souffrance.

Les swaps conclus par la Société pourraient l'exposer à des pertes dans certaines circonstances, par exemple si une contrepartie manquait à ses obligations en vertu d'un swap ou si le swap constituait une couverture imparfaite. Les contreparties aux swaps sur gaz et aux swaps de taux d'intérêt de la Société étant de grandes institutions financières auxquelles une grande agence de notation a accordé une notation élevée, la direction est d'avis que le risque de crédit associé à ses swaps est faible.

(C) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à s'acquitter des obligations associées à ses passifs financiers et à honorer ses engagements. La Société a les passifs financiers suivants en place relativement aux installations des infrastructures de l'énergie : la facilité de crédit de MPC-Cardinal (échéance en 2012), des débentures convertibles (échéance en 2016) et la convention de crédit relative au projet Erie Shores (échéance en 2026). Ces passifs financiers comportent diverses clauses restrictives standards de nature financière et autres.

Un manquement par Cardinal, MPC ou Erie Shores aux obligations prévues dans ces conventions de crédit pourrait entraîner une défaillance qui, sauf rectification ou renonciation de l'autre partie, pourrait mettre fin aux distributions par ces installations et permettre à cette partie d'accélérer la demande de remboursement de la dette en cause.

En cas de manquement, rien ne garantit aussi que Cardinal, MPC ou Erie Shores pourront :

- (i) Dégager des flux de trésorerie liés à l'exploitation suffisants ou que les dividendes futurs seront assez élevés pour rembourser l'encours des dettes ou pour combler tout autre besoin de trésorerie;
- (ii) Refinancer ces conventions de crédit ou obtenir du financement supplémentaire à des conditions raisonnables sur le plan commercial, ni même qu'elles pourront obtenir un tel financement. La convention de crédit de Cardinal et de MPC comporte, et certains emprunts futurs pourraient comporter, des taux d'intérêt variables, ce qui expose la Société au risque d'augmentation des taux.

Le tableau ci-dessous indique les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 décembre 2010.

Passifs financiers	Moins de un an	Un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	28 894	–	–	28 894
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	120	129	–	249
Swaps				
Swaps de taux d'intérêts sur la dette à long terme	2 505	5 476	470	8 402
Dette à long terme				
Facilités de crédit MPC-Cardinal	–	85 000	–	85 000
Dette du projet Erie Shores	43 302	15 282	48 479	107 063
Dette du projet de parc solaire Amherstburg	1 536	16 877	12 587	31 000
Débentures échéant en 2016 à 6,50 %	–	–	53 221	53 221
Nivellement	–	8 419	15 295	23 714
	76 357	131 134	130 052	337 543

(D) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous présente les effets sur le bénéfice ou la perte de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 d'un changement raisonnablement possible de la variable de risque pertinente, si un tel changement était survenu au cours de l'exercice et avait été appliqué aux risques existants à cette date afin d'en montrer l'incidence. Les changements possibles des variables du marché ont été établis en fonction de la volatilité implicite, s'il y a lieu, ou des données historiques.

L'analyse de sensibilité a été préparée en fonction des soldes au 31 décembre 2010 et en posant l'hypothèse que les soldes, les ratios taux fixe/taux variable de la dette et des instruments dérivés, la proportion des contrats d'énergie qui sont des instruments financiers, ainsi que la proportion des instruments financiers libellés en devises au 31 décembre 2010 sont tous constants. L'analyse ne tient pas compte des actifs et passifs non financiers qui ne sont pas classés comme des instruments financiers en vertu du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA et des PCGR du Canada.

L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des hypothèses et devrait être utilisée avec prudence, car les effets indiqués ne sont pas nécessairement représentatifs des effets réels qui pourraient être subis parce que l'exposition réelle de la Société aux taux d'intérêt change continuellement en fonction des changements de contrats sur marchandises, de contrats d'emprunt, de contrats de change et de contrats sur actions dans le portefeuille de la Société. Les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du changement d'une variable du marché ne peuvent être extrapolées, car la relation entre le changement de la variable et la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie n'est pas toujours linéaire. De plus, l'incidence du changement d'une variable sur la juste valeur ou les flux de trésorerie est établie sans tenir compte de l'interdépendance des différents taux du marché, des stratégies de couverture mises en place par la Société ou des mesures d'atténuation qu'elle pourrait prendre.

Exercice terminé le 31 décembre 2010	Valeur comptable	Risque de taux d'intérêt		Risque de change	
		(0,5 %)	+ 0,5 %	(10 %)	+ 10 %
Actifs financiers :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	131 440	(657)	657	–	–
Liquidités soumises à restrictions (liées à l'obligation de remise en état de CFIP) ⁽²⁾	760	(4)	4	76	(76)
Liquidités soumises à restrictions	6 815	(34)	34	–	–
Passifs financiers :					
Dettes à long terme ⁽³⁾	(23 714)	(119)	119	–	–
Swaps de taux d'intérêt, montant net ⁽⁴⁾	(7 110)	(4 159)	3 968	–	–

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, qui portent intérêt à des taux variables.

(2) Les fonds entiers ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à l'obligation de remise en état de CPIF sont libellés en dollars américains (note 5).

(3) La dette à long terme ne comprend pas toute dette à taux fixe, ni toute dette couverte par un swap pour dette à taux fixe.

(4) Au 31 décembre 2010, la Société avait conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur un nominal de 105 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt inhérent à la facilité de crédit de Cardinal et de MPC et une partie du risque lié au refinancement de la dette du projet Erie Shores. Ces swaps sont comptabilisés à leur juste valeur, qui a été déterminée au moyen d'une courbe des taux d'intérêt à terme.

Exercice terminé le 31 décembre 2010	Valeur comptable	Risque lié au prix du gaz naturel		Risque lié au TDC	
		(10 %)	+ 10 %	(1 %)	+ 1 %
Actifs financiers :					
Actif lié aux dérivés incorporés ⁽¹⁾	5 287	(1 548)	1 691	266	(287)
Swaps sur gaz ⁽²⁾	1 918	212	(212)	–	–
Passifs financiers :					
Passif lié aux dérivés incorporés ⁽¹⁾	(8 904)	–	–	4 033	(4 125)

(1) La Société a constaté à leur juste valeur un actif lié aux dérivés incorporés et un passif lié aux dérivés incorporés relativement à l'option de réduction de la consommation de gaz et à la clause d'indexation de l'électricité du contrat d'achat de gaz de Cardinal. La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers nécessite l'utilisation de diverses variables, notamment les courbes des prix du gaz et du TDC à terme.

(2) La Société a conclu des swaps sur gaz afin de réduire son exposition aux fluctuations des prix du gaz naturel associée aux ventes du gaz excédentaire dans les exercices 2010 et 2011. Les swaps sur gaz sont constatés à la juste valeur déterminée selon une courbe des prix du gaz à terme.

NOTE 10. Placements à long terme

(A) Placement comptabilisé à la valeur de consolidation

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
MLTCLP		
Solde d'ouverture	54 186	55 416
Bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation	3 332	1 842
Quote-part des autres éléments du résultat étendu	(190)	482
Participation dans Leisureworld	–	6 750
Coûts de transaction payés	2	46
Distributions reçues	(2 541)	(10 350)
Solde de clôture	54 789	54 186
Emprunt	(49 200)	–
Placement net	5 589	54 186

La Société ne comptabilise aucun produit découlant de sa participation dans Chapais puisque la direction ne s'attend pas à récupérer de revenu de ce placement.

Le 23 mars 2010, MLTCLP s'est départie de sa participation dans Leisureworld au profit de LSCC, qui a financé son acquisition à même les produits de son premier appel public à l'épargne. Le produit net reçu par MLTCLP pour la vente de Leisureworld se chiffre à 122 426 \$, à savoir une contrepartie en espèces de 112 840 \$ et un billet à ordre de 9 586 \$ à recevoir de LSCC. La quote-part de la Société du produit en espèces initial (déduction faite de la retenue et des frais de clôture) se chiffre à 49 200 \$, montant reçu de MLTCLP en échange d'un prêt sans intérêt et remboursable à vue. La direction s'attend à ce que le règlement du prêt se fasse par la voie d'une distribution autre qu'en espèces de MLTCLP en 2011.

Le 23 avril 2010, LSCC a émis 958 649 actions ordinaires au profit de MLTCLP pour rembourser le billet à ordre. En raison de sa participation de 45 % dans MLTCLP, la Société détient indirectement 431 392 de ces actions ordinaires. Le 9 décembre 2010, les actions retenues de LSCC ont été vendues pour un produit de 9 729 \$, et la part de la Société s'est élevée à 4 378 \$. Les conditions exigent que MLTCLP retienne en garantie 10 % du produit net de l'opération de 122 426 \$, en vue de couvrir les obligations d'indemnisation de MLTCLP aux termes de la convention jusqu'au 23 mars 2011.

Le montant net de la participation restante de la Société se chiffre à 5 589 \$, ce qui représente essentiellement la quote-part revenant au Fonds de la retenue de garantie. Outre cette retenue de garantie, il ne reste plus d'actifs ou de passifs d'importance qui soient associés à la participation de la Société dans MLTCLP et sa participation économique dans MLTCLP ne s'est pas trouvée réduite par l'opération.

La quote-part revenant à la Société du bénéfice de MLTCLP comptabilisé à la valeur de consolidation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 comprend le bénéfice net de Leisureworld au 22 mars 2010 et pour la période terminée à cette date, les dividendes et le produit d'intérêts découlant de la détention des actions de LSCC ainsi que le gain à la cession de Leisureworld, combiné aux autres charges engagées par MLTCLP.

(B) Bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation

Le tableau suivant présente la ventilation du bénéfice net de MLTCLP pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 :

	31 déc. 2010
Bénéfice net de Leisureworld du 1 ^{er} janvier au 22 mars 2010	346
Produit de dividendes reçu de LSCC	563
Produit d'intérêts reçu de LSCC	13
Bénéfice total	922
Produit net versé par LSCC à MLTCLP en lien avec la vente de Leisureworld	112 840
Actions émises par LSCC	9 586
Total du produit de la vente de Leisureworld	122 426
Valeur comptable de Leisureworld au 22 mars 2010	115 399
Gain à la vente du placement	7 027
Gain à la vente du placement	143
Radiation des coûts capitalisés de l'investissement	(947)
Frais de vente	(425)
Décomptabilisation du cumul des autres éléments du résultat étendu	684
	(545)
Bénéfice net total de MLTCLP	7 404
Quote-part revenant à la Société du bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation	3 332

NOTE 11. Immobilisations

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	235	–	235	235	–	235
Matériel et véhicules	4 374	(2 149)	2 225	3 555	(1 664)	1 891
Immobilisations	468 468	(95 214)	373 254	469 036	(75 060)	393 976
Construction en cours	34 535	–	34 535	–	–	–
Total	507 612	(97 363)	410 249	472 826	(76 724)	396 102

L'amortissement des immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 a totalisé 20 639 \$ (20 886 \$ en 2009).

Le matériel et les véhicules comprennent des actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition dont la valeur comptable nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'élève à 161 \$ (296 \$ pour 2009).

Au début des activités commerciales d'Amherstburg, les actifs inclus dans la construction en cours seront attribués aux catégories pertinentes d'immobilisations et de véhicules et seront amortis sur leur durée de vie utile. Le solde de la construction en cours comprend une tranche de 10 427 \$ d'ajouts hors trésorerie qui ont été comptabilisés à la fin de l'exercice (151 \$ en 2009).

En 2010, les ajouts de trésorerie et hors trésorerie totalisent 35 850 \$ (2 494 \$ en 2009).

NOTE 12. Impôts sur les bénéfices futurs

Le 22 juin 2007, les propositions du gouvernement ayant trait à l'imposition des dividendes versés par des fiducies de revenu et aux modifications du traitement fiscal des particuliers à l'égard des dividendes de ces fiducies ont été adoptées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a constaté une économie d'impôts futurs de 21 306 \$ (3 350 \$ en 2009).

(A) Actifs d'impôts futurs

Le tableau qui suit présente l'incidence fiscale des écarts temporaires :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Reports prospectifs de pertes en capital	14 127	13 958
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	7 291	8 318
Montants de nivellement	4 047	4 047
Instruments financiers	2 795	261
Extinction d'une dette	2 540	2 540
Actifs incorporels	827	1 054
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	792	793
Immobilisations	785	833
Prime sur emprunt et frais de financement reportés	759	685
Autres	–	174
Total	33 963	32 663
Moins la provision pour moins-value ⁽¹⁾	(20 346)	(22 276)
Actifs d'impôts futurs	13 617	10 387

(1) La Société comptabilise une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs dépasse le montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Au cours du quatrième trimestre de 2010, MPIC a réduit la provision pour moins-value de 1 072 \$ par suite de la fusion de Whitecourt Power Corp. et de MPC le 1^{er} janvier 2011. Cela permettra l'utilisation de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'une valeur de 4 286 \$.

(B) Passifs d'impôts futurs

Le tableau qui suit présente l'incidence fiscale des écarts temporaires :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Immobilisations	25 308	40 227
Actifs incorporels	33 554	34 242
Participation dans Chapais	206	163
Prime sur emprunt et frais de financement reportés	170	183
Instruments financiers	-	1 419
Passifs d'impôts futurs	59 238	76 234

(C) Reports prospectifs de pertes fiscales

Au 31 décembre 2010, certaines entités de la Société avaient accumulé des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être portées en réduction du bénéfice imposable d'exercices à venir comme suit :

	Date d'expiration	31 déc. 2010
Pertes en capital au Canada	Pas de date d'expiration	113 018
Pertes autres qu'en capital au Canada	2025 à 2029	5 301
Pertes autres qu'en capital aux É.-U.	2023 à 2027	17 547

(D) Charge d'impôts

La charge d'impôts sur les bénéfices figurant à l'état consolidé des résultats a été calculée à un taux d'imposition réel qui diffère du taux prévu par la loi en raison des motifs indiqués ci-dessous :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(9 729)	7 941
Impôts sur les bénéfices payables au taux de 46,4 %	(4 514)	3 685
Impôts sur les bénéfices liés au désinvestissement de Leisureworld	(10 722)	-
Bénéfice attribuable aux actionnaires	4 514	(3 685)
Incidence de l'impôt après 2010	(9 504)	4 434
Reprise de la provision pour moins-value	(1 072)	-
Incidence des changements de taux d'imposition	-	(7 910)
Autres	-	158
Total de l'économie d'impôts sur les bénéfices	(21 298)	(3 318)

NOTE 13. Actifs incorporels

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels	165	(102)	63	136	(66)	70
Contrat d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz (actif)	107 216	(36 037)	71 179	101 902	(28 725)	73 177
Droits d'usage de l'eau	73 018	(7 445)	65 573	73 018	(5 329)	67 689
Actifs incorporels	180 399	(43 584)	136 815	175 056	(34 120)	140 936
Contrat d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz	12 257	(5 733)	6 524	12 257	(4 103)	8 154

L'amortissement des actifs incorporels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 a totalisé 7 834 \$ (7 815 \$ en 2009).

NOTE 14. Comptes créditeurs et autres passifs

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Comptes créditeurs et charges à payer	24 868	15 425
Dividendes à verser	3 266	4 368
Charges à payer liées à l'obligation de remise en état de CPIF	760	3 186
	28 894	22 979

NOTE 15. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Obligation découlant de contrats de location de matériel et de véhicules ⁽¹⁾	249	367
Moins la partie à court terme	(120)	(119)
	129	248

(1) Taux d'intérêt annuel de 7,0 %, versements mensuels, échéance en 2012.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a effectué des remboursements de 104 \$ (188 \$ en 2009) sur ces contrats, ce qui comprend les intérêts de 22 \$ (33 \$ en 2009). La Société remboursera un montant de 133 \$ (principal et intérêts) sur ces contrats de location-acquisition au cours de chacun des deux exercices à venir.

NOTE 16. Dette à long terme

(A) Composantes de la dette à long terme

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Facilité de crédit de MPC-Cardinal	85 000	85 000	85 000	85 000
Dette du projet Erie Shores	107 063	106 197	110 180	107 941
Dette du projet de parc solaire Amherstburg	31 000	31 000	–	–
Débiteures convertibles	48 875	61 311	83 946	89 437
Montants de nivellement	23 714	23 714	21 166	21 166
	295 652	307 222	300 292	303 544
Moins les frais d'émission reportés des titres de créance	(5 556)	–	(5 068)	–
	290 096	307 222	295 224	303 544
Partie à court terme de la dette à long terme				
Dette du projet Erie Shores	43 302		3 117	
Dette du projet Amherstburg	1 536		–	
Débiteures convertibles	–		38 918	
	44 838		42 035	
Dette à long terme	245 258		253 189	

(B) Facilité de crédit de MPC-Cardinal

La facilité de crédit de MPC-Cardinal se compose d'un emprunt à terme et d'un emprunt renouvelable :

	Taux d'intérêt	Échéance	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Total du crédit disponible	2,97 % à 2,99 %	29 juin 2012		
Emprunt à terme			141 875	141 875
Emprunt renouvelable			40 625	40 625
			182 500	182 500
Montants prélevés – Emprunt à terme			(85 000)	(85 000)
Lettres de crédit – Emprunt renouvelable			(40 625)	(2 533)
Sûreté			(10 000)	(10 000)
Crédit restant			46 875	84 967

La facilité de crédit renouvelable comprend quatre lettres de crédit autorisées, dont trois totalisent 2 533 \$ pour Erie Shores et une totalise 38 092 \$ aux termes de l'acquisition d'Amherstburg le 23 juin 2010. De plus, une tranche de 10 000 \$ de la facilité de crédit à terme a été réservée à titre de garantie non assortie d'une sûreté donnée aux prêteurs aux termes de la tranche C de la dette liée au projet Erie Shores.

Les avances aux termes de la facilité de crédit prennent la forme d'une série d'acceptations bancaires et d'emprunts à taux préférentiel. Les intérêts sur les acceptations bancaires sont calculés au taux des acceptations bancaires en vigueur à la date considérée, majorés de commissions d'attente établies en fonction du ratio de la dette totale consolidée au bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, amortissement et gains et pertes non réalisés (« BAIIA »). Le taux d'intérêt contractuel moyen pondéré au 31 décembre 2010 s'élevait à 4,35 % et la date d'échéance de la facilité était le 29 juin 2012. La facilité est garantie par une sûreté réelle de premier rang grevant les actifs de MPC, de Cardinal et de certaines filiales directes (collectivement, le « groupe visé »). Le groupe visé est assujéti à certaines clauses de nature financière et autres qui, notamment, imposent des limites quant au ratio de couverture des intérêts et au ratio de la dette totale consolidée au BAIIA consolidé.

Au 31 décembre 2010, la facilité de crédit de MPC-Cardinal comprenait divers swaps de taux d'intérêt afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt (voir la note 9a).

(C) Dette du projet Erie Shores

La Société a conclu un financement de projet sans droit de recours pour Erie Shores, composé de trois tranches :

	Taux d'intérêt	Échéance	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Tranche A	5,96 %	1 ^{er} avril 2026	62 248	64 629
Tranche B	5,28 %	1 ^{er} avril 2016	4 815	5 551
Tranche C	5,05 %	1 ^{er} avril 2011	40 000	40 000
			107 063	110 180

Les tranches A et B sont des emprunts avec amortissement complet, alors que la tranche C correspond uniquement aux intérêts. Ce financement a été obtenu par Erie Shores et est garanti exclusivement par ses actifs. MPC a offert une sûreté non garantie de 10 000 \$ aux prêteurs aux termes de la tranche C du prêt. Comme indiqué précédemment, les intérêts sur la facilité sont à taux fixe.

Au 31 décembre 2010, la dette du projet Erie Shores comprenait un swap de taux d'intérêt visant à atténuer le risque de taux d'intérêt (voir note 9a).

(D) Dette du projet Amherstburg

Le 23 juin 2010, une filiale de la Société a conclu une convention avec un consortium de prêteurs relativement à l'acquisition d'Amherstburg. Aux termes de la convention, l'emprunt consiste en une facilité de construction et une facilité à terme avec Helios. Pendant l'aménagement du projet, Helios prélèvera des montants sur la facilité de construction pour financer les travaux à mesure qu'ils sont achevés. Tous les intérêts sur la facilité de crédit de construction pendant l'aménagement seront capitalisés dans l'encours de la dette. Lorsque la construction sera terminée, l'encours de la facilité de construction sera converti en une facilité à terme qui exige le paiement périodique du capital et des intérêts amortis sur 17 ans avec une échéance de cinq ans à compter de la date de conversion. Helios a conclu un swap de taux d'intérêt pour convertir un taux d'intérêt variable aux termes du contrat de crédit en taux fixe. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt est de 7,32 %. Le financement et le swap ont été conclus par Helios et sont garantis uniquement par ses actifs.

Au 31 décembre 2010, Helios avait prélevé 31 000 \$ en vertu de la convention de crédit.

(E) Débentures convertibles

Au 31 décembre 2010, la Société détenait des débentures subordonnées non garanties convertibles échéant le 31 décembre 2016 (les « débentures échéant en 2016 ») d'une valeur de 53 221 \$, découlant de la conversion d'un montant de principal de 4 279 \$ en actions à partir des émissions initiales de 50 000 \$ en décembre 2009 et de 7 500 \$ en janvier 2010, totalisant 57 500 \$. Les coûts de transaction engagés en lien avec l'émission se sont élevés à 2 880 \$. Les débentures échéant en 2016 portent intérêt au taux annuel de 6,50 % payable semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque exercice à compter du 30 juin 2010. Ces débentures peuvent être converties en actions de la Société au gré du porteur, au prix de conversion de 7,00 \$ l'action. Le produit brut de l'émission a servi au remboursement le 11 janvier 2010 des débentures convertibles à 6,75 % de la Société (les « débentures échéant en 2010 »), pour un montant en capital de 38 918 \$ majoré des intérêts courus.

La valeur comptable des composantes passif et capitaux propres des débentures échéant en 2016 et en 2010 se ventile comme suit :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Débentures échéant en 2010 – Composante passif	–	38 918
Débentures échéant en 2010 – Composante passif	51 749	45 010
Conversion en actions, déduction faite des coûts ⁽¹⁾	(3 721)	–
Amortissement et désactualisation	847	18
	48 875	83 946
Frais de financement reportés	(2 518)	(2 291)
	46 357	81 655
Débentures échéant en 2010 – Composante capitaux propres ⁽²⁾	5 464	4 736
Conversion en actions, déduction faite des coûts ⁽¹⁾	(407)	–
	5 057	4 736
Valeur comptable totale	52 414	86 391

(1) Une tranche de 4 128 \$ de la valeur comptable a été convertie en actions de la Société (note 19a), déduction faite des frais de transaction de 152 \$ engagés lors de l'émission des débentures échéant en 2016.

(2) La valeur comptable de l'option de conversion des débentures échéant en 2016 reflète la juste valeur à l'émission, déduction faite de la part proportionnelle des frais de transaction.

(F) Montants de nivellement

Le passif de nivellement correspond aux paiements reçus de la SFIEO en sus du tarif de base établi dans le CAEE de la centrale hydroélectrique Wawatay. Aux termes du CAEE, la SFIEO est tenue d'effectuer des paiements mensuels garantis ainsi que des paiements variables en fonction des niveaux réels de production d'électricité. Si les paiements sont supérieurs aux produits constatés pour un mois donné, la Société comptabilise une augmentation des montants de nivellement. Si les paiements sont inférieurs aux produits constatés, la Société comptabilise une réduction des montants de nivellement.

La valeur comptable des montants de nivellement se détaille comme suit :

	Échéance	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Capital	Juin 2032	12 666	11 582
Intérêts courus		11 048	9 584
		23 714	21 166

Les intérêts sur le passif de nivellement sont appliqués au taux variable annuel prescrit, soit 6,94 % au 31 décembre 2010 (7,17 % en 2009).

(G) Clauses restrictives de la dette à long terme

Au 31 décembre 2010, la Société et ses filiales respectaient toutes les clauses restrictives de nature financière et autres de la dette à long terme.

La facilité de crédit de MPC-Cardinal est garantie par une sûreté réelle de premier rang grevant les actifs de MPC, de Cardinal et de certaines filiales directes (collectivement, le « groupe visé »). Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des actifs du groupe visé était supérieure aux montants prélevés sur la facilité.

La dette du projet Erie Shores n'est garantie que par les actifs d'Erie Shores, sans recours aux autres actifs de la Société. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des actifs d'Erie Shores dépassait l'encours de la dette du projet. Aux termes du contrat, Erie Shores est assujéti à certaines clauses restrictives de nature financière et autres qui, notamment, imposent un ratio de couverture du service de la dette. Au 31 décembre 2010, le ratio de couverture du service de la dette était à un niveau qui exigerait de verser dans un compte de réserve pour le service de la dette un montant équivalant aux paiements de capital et d'intérêts des trois prochains mois, c'est-à-dire 2 304 \$. La Société a inscrit ce montant au bilan consolidé au 31 décembre 2010 en tant que liquidités soumises à restrictions.

(H) Remboursement de la dette à long terme

Le tableau ci-dessous présente le total des paiements en capital requis aux termes de chacune des facilités de crédit de la Société dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite :

Année du remboursement	Facilité de crédit de MPC-Cardinal	Dette du projet Erie Shores	Dette du projet de parc solaire d'Amherstburg	Débiteures convertibles	Nivellement	Total
2011	–	43 302	1 536	–	–	44 838
2012	85 000	3 497	3 725	–	1 095	93 317
2013	–	3 704	3 894	–	2 377	9 975
2014	–	3 924	4 083	–	2 442	10 449
2015	–	4 157	5 175	–	2 505	11 837
Par la suite	–	48 479	12 587	53 221	15 295	129 582
Total	85 000	107 063	31 000	53 221	23 714	299 998

NOTE 17. Passif au titre de la mise hors service d'immobilisations

La valeur comptable de ces obligations est fondée sur les flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le montant des obligations aux coûts actuels. Les coûts sont liés à la restauration des sites et au déclassement de Cardinal, d'Erie Shores et des centrales hydroélectriques.

Le tableau suivant indique les hypothèses sous-jacentes et rapproche l'ensemble des obligations au titre de la mise hors service d'immobilisations de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Hypothèses :		
Date de règlement attendue	2014 – 2042	2014 – 2042
Montant estimatif du règlement attendu	Néant – 2 865 \$	Néant – 3 542 \$
Taux d'inflation	2,0 %	1,7 % à 2,0 %
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit	4,2 % à 6,2 %	5,5 % à 5,9 %
Solde au début de l'exercice	3 171	1 848
Révision des estimations	(183)	1 188
Règlement des obligations	–	–
Charge de désactualisation	179	135
Solde à la fin de l'exercice	3 167	3 171

NOTE 18. Engagements et éventualités

Au 31 décembre 2010, la Société avait conclu, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, divers contrats et engagements décrits ci-dessous :

(A) Swaps

La Société a conclu divers swaps sur gaz et swaps de taux d'intérêt, détaillés à la note 8a.

(B) Contrats d'approvisionnement en électricité

Les centrales de la Société ont conclu des CAEE venant à échéance entre 2014 et 2042 et aux termes desquels elles se sont engagées à vendre la quasi-totalité de leur production d'électricité, moins la quantité d'électricité dont elles ont besoin pour assurer leur exploitation, à des clients solvables, notamment des organismes gouvernementaux. Les tarifs d'électricité sont fixés aux termes des CAEE, contrats qui sont pour la plupart assortis de clauses d'indexation. La note 13 contient de plus amples informations sur les actifs incorporels connexes.

(C) Contrat d'économie d'énergie

En vertu d'un contrat d'économie d'énergie intervenu entre Cardinal et Casco, Cardinal doit vendre jusqu'à 723 millions de livres de vapeur par année à Casco pour l'exploitation de sa centrale. Le contrat d'économie d'énergie expire le 31 décembre 2014, mais peut être prorogé d'une période pouvant aller jusqu'à deux ans, au gré de Cardinal.

(D) Contrat d'approvisionnement en déchets ligneux

Whitecourt a conclu avec Millar Western Industries Ltd. et Millar Western Pulp Ltd. (collectivement, « Millar Western ») un contrat à long terme afin de s'assurer d'un approvisionnement adéquat en déchets ligneux. Ce contrat vient à échéance en 2016.

(E) Contrats d'achat de gaz

Cardinal a conclu un contrat à long terme d'achat de gaz naturel qui vient à échéance le 1^{er} mai 2015. Les engagements d'achat minimaux en vertu de ce contrat visent 9 289 104 millions de BTU par année jusqu'à l'échéance en 2015, ce qui correspond à 80 % du volume maximal prévu au contrat.

(F) Contrats de location

Le tableau suivant résume les paiements minimums au titre des contrats de location-exploitation :

(en milliers de dollars)	Moins de un an	Un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de location-exploitation	348	1 393	3 463	5 204

Cardinal loue auprès de Casco le terrain où est située la centrale. En vertu du contrat de location, Cardinal verse un loyer nominal. Ce contrat vient à échéance en même temps que le contrat d'économie d'énergie intervenu entre Casco et Cardinal.

Une filiale de MPIC a conclu avec les provinces de l'Ontario et de Colombie-Britannique des contrats de location eu égard à certains terrains, à des terrains immergés et à des droits d'usage de l'eau nécessaires à l'exploitation de ses centrales hydroélectriques. Les paiements en vertu de ces contrats varient en fonction des niveaux réels de production d'électricité. Ces contrats viennent à échéance entre 2023 et 2042.

Erie Shores a conclu des contrats de location et des ententes de servitude avec des propriétaires fonciers locaux et autres parties relativement à certains terrains nécessaires pour exploiter le parc éolien. Ces contrats viennent à échéance en 2025.

(G) Contrat d'exploitation et de gestion

Une filiale de MPIC a conclu avec Regional Power OPCO Inc. (« Regional ») un contrat d'exploitation et de gestion en vue de l'exploitation et de l'entretien de ses centrales hydroélectriques. Ce contrat expire le 30 novembre 2011 et est assorti d'une clause de renouvellement automatique. Regional touche des honoraires de gestion mensuels et est admissible à une prime d'encouragement annuelle.

(H) Sûretés

Au 31 décembre 2010, MPC avait fourni une sûreté non garantie de 10 000 \$ aux prêteurs aux termes de la tranche C de l'emprunt d'Erie Shores. Cette sûreté peut être diminuée, de temps à autre, d'un montant correspondant à 75 % des montants débloqués du compte de mise en main tierce établi relativement à certaines obligations de remise en état de CPIF lors de la cession par cette dernière de sa participation dans des activités de gaz d'enfouissement, en sus d'un certain montant. Au 31 décembre 2010, cette sûreté n'avait fait l'objet d'aucune diminution.

Depuis la date de la participation de CPIF dans les activités de gaz d'enfouissement, soit le 31 octobre 2002, trois sûretés ont été données. Deux de ces sûretés étaient au profit d'une municipalité et garantissaient les obligations envers cette municipalité en vertu des CAEE pertinents. L'autre sûreté était au profit du bailleur de l'un des emplacements où les projets de gaz d'enfouissement étaient exploités, et garantissait certaines obligations en vertu du contrat de location pertinent. La municipalité et le bailleur avaient tous deux comme politique de ne pas relever les garants de leurs obligations de garantie pendant les périodes au cours desquelles ils détenaient des placements dans les projets sous-jacents. MPIC a reçu une indemnisation de Fortistar Renewable Group LLC (« Fortistar »), l'acquéreur des activités de gaz d'enfouissement, à l'égard de la période débutant à la vente à Fortistar le 15 septembre 2006. Au 31 décembre 2010, aucune réclamation n'avait été formulée en vertu de ces sûretés.

NOTE 19. Capitaux propres

En date du 1^{er} janvier 2011, le Fonds a été transformé en société par actions et chaque part a automatiquement été échangée contre une action ordinaire de la Société. Les termes « parts » et « distributions » font également référence aux actions et aux dividendes, et vice versa.

(A) Parts

La Société peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque part est cessible et représente un droit véritable indivis proportionnel conféré aux porteurs de parts sur les distributions effectuées par la Société, notamment les distributions du bénéfice net, du montant net des gains en capital réalisés et d'autres montants. En outre, chaque part confère à son porteur le droit de participer à l'actif net de la Société en cas de dissolution ou de liquidation. Toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Elles ne sont pas susceptibles d'appels, et chacune confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts. Les parts ne sont assorties d'aucun droit de conversion ou de rachat au gré du porteur ni d'aucun droit préférentiel de souscription. En vertu de l'ancienne structure de fonds de revenu de la Société, ses parts étaient rachetables en tout temps au gré des porteurs à un prix égal à la moins élevée des valeurs suivantes : 90 % du cours quotidien moyen pondéré par part des 10 derniers jours ouvrables précédant et incluant la date de rachat; ou 100 % du cours de clôture des parts à la date de rachat.

MPIC peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre d'actions privilégiées correspondant à 50 % des actions ordinaires en circulation.

Le tableau suivant résume la continuité des nombres de parts et la valeur comptable des parts en circulation :

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Parts	Valeur comptable	Parts	Valeur comptable
Solde d'ouverture	46 665 537	466 662	46 672 194	466 697
Parts émises ⁽¹⁾	9 079 250	65 249	–	–
Conversion des débetures convertibles, déduction faite des frais ⁽²⁾	611 281	4 128	–	–
Parts rachetées	(3 607)	(23)	(6 657)	(35)
Solde de clôture	56 352 461	536 016	46 665 537	466 662

(1) Le 22 décembre 2010, la Société a conclu un financement par placement privé (le « placement ») visant 9 079 250 parts d'une valeur de 7,60 \$ la part, ce qui s'est traduit par un produit brut d'environ 69 000 \$ avant les frais d'émission de 3 751 \$. La Société utilisera le produit net du placement pour procéder à des acquisitions et à des fins générales.

(2) En tout, une tranche de 4 128 \$ des débetures échéant en 2016 a été convertie en parts de la Société (note 16e), déduction faite des frais de transaction de 152 \$ engagés lors de l'émission des débetures échéant en 2016.

(B) Parts échangeables de catégorie B

Au 31 décembre 2010, LTC Holding LP avait 3 249 390 parts échangeables de catégorie B en circulation (3 249 390 parts en 2009). Chacune d'elles est échangeable contre une action de la Société. Les parts échangeables de catégorie B donnent le droit de recevoir des distributions aux mêmes conditions que les actions de la Société.

Les porteurs de parts échangeables de catégorie B ne peuvent acquérir d'actions additionnelles de la Société (mis à part celles résultant de l'échange de parts échangeables de catégorie B ou d'un régime de réinvestissement des distributions) sans le consentement de la Société avant le 18 octobre 2020. Chaque part échangeable de catégorie B sera convertie en action de la Société le 18 octobre 2020, à moins qu'elle n'ait été convertie plus tôt au gré du porteur. Les porteurs de parts échangeables de catégorie B ne peuvent vendre plus de 5 % du nombre total d'actions en circulation durant toute période de quatre mois, ni exercer les droits de vote afférents aux actions qu'ils reçoivent dans le cadre de l'échange de leurs parts échangeables de catégorie B, et ce, aussi longtemps qu'ils détiennent collectivement 1 % ou moins du nombre total d'actions en circulation.

(C) Distributions

Les distributions aux porteurs de parts sont versées mensuellement à terme échu le 15 de chaque mois ou vers cette date ou le premier jour ouvrable suivant. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les distributions totales déclarées aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables de catégorie B se sont élevées à 33 475 \$ (52 414 \$ en 2009).

Le Conseil d'administration de la Société examine une fois par trimestre le niveau des dividendes versés aux porteurs de parts.

(D) Gestion du capital

Le capital de la Société comprend la dette à long terme et les capitaux propres et s'établit comme suit :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Dette à long terme	290 096	295 224
Capitaux propres	340 594	293 015
Total de la capitalisation	630 690	588 239

La Société gère son capital de façon à atteindre les objectifs suivants :

- (i) maintenir une structure de capital qui lui offre des options de financement ou de refinancement afin de s'assurer un accès à des capitaux selon des modalités raisonnables sur le plan commercial, sans dépasser sa capacité d'emprunt;
- (ii) conserver une certaine marge de manœuvre financière afin de maintenir sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières, notamment les paiements relatifs au service de la dette et le versement des distributions;
- (iii) affecter des capitaux de façon à offrir un taux de rendement des placements approprié aux actionnaires.

La stratégie financière de la Société est conçue de façon à assurer le maintien d'une structure de capital flexible et conforme aux objectifs susmentionnés et à réagir adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique. Pour ce faire, la Société peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, émettre des titres de créance comportant des caractéristiques semblables ou différentes de celles de la dette existante qu'ils remplaceront et ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires. Les décisions relatives au financement ou au refinancement de la Société sont prises en fonction de l'opération visée et dépendent de facteurs tels que les besoins de la Société et la conjoncture économique au moment de l'opération.

La Société n'est pas assujettie à des obligations externes relatives au capital et se conforme à toutes les clauses restrictives relatives à sa dette à long terme décrites à la note 16.

Aucun changement n'a été apporté à la méthode de gestion du capital de la Société pendant l'exercice.

NOTE 20. Informations sectorielles

La Société présente ses secteurs isolables en fonction de la façon dont la direction a structuré les activités pour la prise de décisions d'exploitation et d'affectation du capital et pour l'évaluation du rendement. Chaque secteur isolable présente des caractéristiques économiques qui lui sont propres et reflétant la nature de ses produits ou services, le type de clientèle, leur mode de distribution et la réglementation applicable. La direction évalue le rendement de ces secteurs essentiellement d'après les produits et les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a exercé ses activités dans une seule région géographique, soit le Canada, et comptait deux secteurs isolables :

- (i) Les infrastructures de l'énergie qui correspondent à ses placements dans des actifs liés à la cogénération de gaz, à l'énergie éolienne, à l'énergie hydroélectrique, à la bioénergie et à l'énergie solaire;
- (ii) Les infrastructures sociales qui se composent de sa participation indirecte de 45 % dans Leisureworld.

À la suite de la cession de Leisureworld le 23 mars 2010, la Société ne comptait plus qu'un seul secteur d'exploitation au 31 décembre 2010.

	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Infra-structures de l'énergie	Infra-structures sociales	Société	Total	Infra-structures de l'énergie	Infra-structures sociales	Société	Total
Produits	158 512	–	–	158 512	148 384	–	–	148 384
Amortissement des immobilisations	(20 618)	–	(21)	(20 639)	(20 865)	–	(21)	(20 886)
Amortissement des actifs incorporels	(7 834)	–	–	(7 834)	(7 815)	–	–	(7 815)
Produit d'intérêts	639	–	309	948	925	–	6	931
Charge d'intérêts	(14 450)	–	(4 759)	(19 209)	(13 675)	–	(2 374)	(16 049)
Économie d'impôts sur les bénéfices	223	–	21 075	21 298	167	–	3 151	3 318
Bénéfice net (perte nette)	(798)	3 088	9 279	11 569	13 527	1 014	(3 282)	11 259
Total de l'actif	588 604	–	206 664	795 268	606 818	54 532	45 247	706 597
Ajouts aux immobilisations	35 850	–	–	35 850	2 343	–	–	2 343

NOTE 21. Opérations entre apparentés

Aux termes de contrats de gestion qui expirent le 30 avril 2024, MPML a fourni des services de gestion à Cardinal, à LTC Holding LP, à MPC et à Helios. Le contrat conclu avec LTC Holding LP a été résilié le 31 mars 2010. MPML fournit également certains services d'administration et de soutien à la Société en vertu d'un contrat d'administration. Les honoraires de gestion et d'administration annuels exigés sont ajustés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. De plus, MPML se fait rembourser tous les frais et charges raisonnables qu'elle engage dans le cadre de la prestation de ces services, sous réserve de l'approbation des administrateurs indépendants.

MPML touche une prime d'encouragement annuelle équivalant à 25 % de l'excédent de l'encaisse distribuable par part sur 0,95 \$, multiplié par le nombre moyen pondéré d'actions de la Société en circulation pour l'exercice visé ou une partie de cet exercice.

Le tableau ci-dessous présente les montants totaux constatés relativement aux services fournis par MPML :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Frais de gestion	1 611	1 809
Frais d'administration	122	115
Remboursement de coûts ⁽¹⁾	4 112	2 922
Prime d'encouragement	-	737
	5 845	5 583

(1) En tout, une tranche de 652 \$ (420 \$ en 2009) du remboursement de coûts a été capitalisée à titre de charges reportées et de frais de financement reportés.

Au 31 décembre 2010, un montant de 1 195 \$ (1 573 \$ en 2009) payable à MPML a été inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer du bilan consolidé.

En janvier 2010, des droits de souscription de 37 \$ ont été payés à une filiale de MGL, à titre de membre du syndicat financier dans le cadre de l'exercice de l'option de surattribution des débentures convertibles. Ces frais sont présentés dans les frais de financement reportés et ont été déduits des composantes capitaux propres et passif des débentures convertibles figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2010.

Dans le cadre du PAPE de LSCC en mars 2010, les filiales de MGL ont gagné des honoraires de prise ferme et de concession de vente de 2 100 \$, en leur qualité de membres du syndicat financier. Ces honoraires ont été payés par LSCC à même le produit du PAPE.

En juin 2010, dans le cadre de l'acquisition d'Helios, une filiale de MGL a gagné des honoraires de consultation et des frais de montage de dette de 2 530 \$.

En décembre 2010, une commission de 1 525 \$ a été versée à une filiale de MGL relativement au placement privé. Ces coûts ont été déduits des capitaux propres présentés au bilan consolidé au 31 décembre 2010.

La Société a conclu un swap sur gaz avec une société liée à MGL pour se protéger des fluctuations de prix du gaz excédentaire vendu en vertu de la clause de la réduction de la consommation de gaz que renferme le contrat d'achat de gaz de Cardinal pour la période de sept mois allant d'avril à octobre 2011. En vertu de ce swap, Cardinal est tenue de verser à MGL des paiements calculés sur 436 814 millions de BTU de gaz au prix du marché alors en vigueur, en échange de paiements fondés sur 436 814 millions de BTU de gaz à un prix fixe par million de BTU.

Toutes les opérations entre apparentés ont été effectuées selon des modalités commerciales de pleine concurrence et évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

NOTE 22. Dépendance économique

Une dépendance économique est observée lorsque la poursuite de l'exploitation d'une l'entreprise dépend d'un volume important d'activités avec une autre partie, lesquelles ne sont pas facilement transférables à des conditions similaires ou sont anormales par rapport aux attentes d'entités similaires.

Pour l'exercice, environ 69,8 % et 12,5 % (69,7 % et 13,7 % en 2009) des produits de la Société ont été tirés des ventes d'électricité à la SFIEO et à l'OEO, respectivement. Environ 44,1 % (63,3 % en 2009) du solde des comptes débiteurs se rapportait à l'électricité vendue à la SFIEO et 11,6 % (15,3 % en 2009), à celle vendue à l'OEO.

NOTE 23. Éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Comptes débiteurs	(5 568)	2 181
Autres actifs	1 350	(4 115)
Comptes créditeurs et charges à payer (NOTE 14)	(2 081)	2 768
	(6 299)	834

NOTE 24. Événements postérieurs à la date du bilan

Refinancement de la dette du parc éolien Erie Shores

Le 10 mars 2011, MPIC a accepté en substance les conditions d'un refinancement visant à prolonger l'échéance de la tranche C du financement de projet sans droit de recours d'Erie Shores. Aux termes de ce refinancement, la tranche C sera remboursée et remplacée par un nouvel emprunt à terme de 40 000 \$ qui sera pleinement amorti et viendra à échéance le 1^{er} avril 2026. D'ici le 1^{er} avril 2011, le taux d'intérêt de l'emprunt à terme sera fixé à 290 points de base de plus que la valeur de référence pertinente.

INFORMATION

SUPPLÉMENTAIRE

Politique de dividende

Macquarie Power and Infrastructure Corporation verse un dividende mensuel de 0,055 \$ par action ordinaire, ou 0,66 \$ par action ordinaire sur une base annualisée. Les dividendes sont généralement déclarés chaque mois, environ huit jours ouvrables avant le dernier jour ouvrable du mois. Les porteurs d'actions ordinaires inscrits le dernier jour ouvrable de ce mois ont droit aux dividendes. Les dividendes sont versés le 15 ou le jour ouvrable le plus rapproché du mois suivant. Le Conseil d'administration de la Société détermine et évalue périodiquement la politique de dividende de MPIC.

Les dividendes de MPIC sont des dividendes admissibles aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Une bonification du crédit d'impôt pour dividendes s'applique aux dividendes admissibles versés aux résidents canadiens.

Régime de réinvestissement des dividendes (RRD)

Le RRD de MPIC offre aux porteurs d'actions ordinaires un moyen pratique et abordable d'accroître leur investissement dans MPIC sans verser de commissions, de frais d'administration ni d'honoraires de courtage. Pour être admissible au RRD, vous devez être un résident canadien et le porteur bénéficiaire d'une ou de plusieurs actions ordinaires détenues dans le compte d'un participant au compte de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS »), tel un courtier ou un conseiller en placements canadien. Les porteurs d'actions ordinaires qui sont des résidents de toute autre juridiction à l'extérieur du Canada peuvent participer seulement si cela est permis par les lois du territoire dans lequel ils résident. Pour plus de renseignements sur le RRD de MPIC, veuillez consulter notre site Web à www.macquarie.com/mpic ou communiquer avec :

Computershare Trust Company of Canada
100, avenue University, 9^e étage, Tour Nord
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Attention : Service de réinvestissement des dividendes

T : 1 (800) 564 6253
www.computershare.com/service
www.computershare.com/investorcentrecanada

Politique en matière de gestion des fonds

Macquarie Group Limited (MGL) a mis en œuvre un cadre de gouvernance destiné à encadrer les activités des entités qu'elle gère, notamment MPIC.

Le cadre tient compte du fait que les intérêts de MGL peuvent parfois entrer en conflit avec ceux des investisseurs des fonds que gère MGL. Par conséquent, des garanties complémentaires ont été adoptées afin d'assurer la protection des investisseurs.

Les éléments clés du cadre sont les suivants :

- Les opérations apparentées entre les fonds gérés et les entités Macquarie sont clairement indiquées et régies par des règles exigeant qu'elles soient menées sans lien de dépendance.
- Seuls les administrateurs ou les fiduciaires indépendants sont autorisés à prendre des décisions sur les transactions auxquelles participent à titre de contreparties MGL ou ses sociétés affiliées. Les administrateurs ou les fiduciaires nommés par MGL ne votent pas sur des décisions liées aux opérations entre apparentés.
- Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées conformément aux normes du marché. En particulier, les barèmes d'honoraires et les modalités des mandats sont assujettis à l'expertise d'un tiers.
- Il existe au sein de MGL une division séparée qui se spécialise dans la gestion des fonds. Les membres du personnel de la division Fonds de Macquarie Capital veillent aux intérêts des actionnaires et des conseils des fiduciaires des fonds.
- Des systèmes informatiques distincts et des obstacles physiques créent une cloison entre le service de gestion des fonds et les autres secteurs de MGL.

Glossaire

Arrêt

Période pendant laquelle une centrale ne produit pas l'électricité.

BAIIA et BAIIA ajusté

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement. Par rapport au BAIIA normalisé, le BAIIA ajusté tient compte des gains et des pertes non réalisés sur dérivés, des gains et des pertes de change, de la perte à l'extinction d'une dette, du gain comptabilisé à la valeur de consolidation et des distributions des instruments de capitaux propres.

Capacité

Le pourcentage de la quantité nette d'électricité produite par une génératrice en fonction de la quantité totale de production possible pendant la période.

Centrale de base

Une centrale de base génère de l'électricité à un taux essentiellement constant et fonctionne de manière constante.

Centrale de pointe

Centrale qui n'est exploitée que pendant les heures où la demande quotidienne, hebdomadaire ou saisonnière est la plus forte.

Cogénération

Production simultanée d'électricité et d'énergie thermique sous forme de chaleur ou de vapeur à partir d'une même source de combustible. Ce processus se traduit par un rendement élevé et une utilisation efficace de l'énergie.

Contrat d'achat d'énergie électrique (CAEE)

Accord d'achat d'électricité à un tarif précis pour une période de temps définie.

Disponibilité

Le nombre d'heures pendant lesquelles une génératrice est en mesure de fournir de l'énergie à plein rendement, qu'elle soit ou non en service, exprimé en pourcentage des heures totales de la période.

Électricité solaire photovoltaïque

Génération d'électricité directement à partir de l'énergie solaire.

Fonds provenant de l'exploitation

BAIIA moins la charge d'intérêts.

Gigajoule (GJ)

Une GJ correspond à la quantité d'énergie générée par 26,1 m³ de gaz naturel.

Gigawattheure (GWh)

Unité d'énergie électrique équivalant à 1 000 mégawattheures.

Hydrologie

Effet de la précipitation et l'évaporation sur l'occurrence et la distribution de l'eau des fleuves, des lacs et de l'eau sur ou sous la surface de la terre.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Indicateur de l'inflation qui mesure le changement survenu dans le prix moyen d'un panier fixe de produits et services, notamment au chapitre de l'hébergement, de l'électricité, des aliments et du transport.

Kilowatt (kW)

Unité commerciale de puissance électrique correspondant à 1 000 watts de puissance électrique. Il s'agit de la puissance totale nécessaire pour alimenter 10 ampoules de 100 watts chacune.

Mégawatt (MW)

Un mégawatt correspond à 1 000 kilowatts.

Mégawattheure (MWh)

Unité de mesure de production ou de consommation d'énergie égale à un million de watts produits ou consommés en une heure (puissance totale nécessaire pour alimenter 10 000 ampoules de 100 watts).

Milliers de livres

Milliers de livres de vapeur.

MMBtu

Unité de chaleur égale à un million de BTU. Un BTU (unité thermique britannique) représente la quantité d'énergie nécessaire pour élever d'un degré Fahrenheit la température d'une livre d'eau.

Moyenne de production annuelle à long terme

Un montant de production moyenne fondé sur la production réelle d'électricité d'une centrale depuis sa mise en service intégrale.

Ratio de distribution

Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires, à titre de pourcentage des flux de trésorerie.

Réduction

Période au cours de laquelle la centrale continue de fonctionner, mais à une capacité inférieure.

Rendement

Dividendes par actions versés au cours de l'exercice, divisés par le cours moyen des actions ordinaires.

Rendement total

Rendement total d'un investissement comprenant le bénéfice tiré des distributions, ainsi qu'une plus-value ou une moins-value par part, pendant une période de temps donnée.

Tarif direct au consommateur (TDC)

Tarif établi par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario à partir de la moyenne sur trois ans du prix marchand total de l'électricité vendue aux clients industriels.

Tonne verte

Unité de poids équivalant à 1 000 kilogrammes.

Watt

Unité scientifique de puissance électrique.

Portefeuille de MPIC

Actif	Année de construction	Participation	Capacité nette (MW)	au CAEE	du CAEE	Contrepartie de l'approvisionnement en combustible	Échéance de l'approvisionnement en combustible
Cardinal	1994	100 %	156	SFIEO	2014	Husky	2015
Erie Shores ⁽¹⁾	2006	100 %	99	OEO	2026	s.o.	s.o.
Whitecourt	1994	100 %	25	TransAlta	2014	Millar Western	2016
Sechelt	1997	100 %	16	BC Hydro	2017	s.o.	s.o.
Wawatay	1992	100 %	14	SFIEO	2042	s.o.	s.o.
Hluey Lakes	2000	100 %	3	BC Hydro	2020	s.o.	s.o.
Dryden ⁽²⁾	Divers	100 %	3	SFIEO	2020	s.o.	s.o.
Parc solaire Amherstburg ⁽³⁾	2011	100 %	20	OEO	2031	s.o.	s.o.
Chapais ⁽⁴⁾	1995	31,3 %	28	Hydro-Québec	2015	Barrette/Chantiers/Société en commandite Scierie Opitciwan	2015

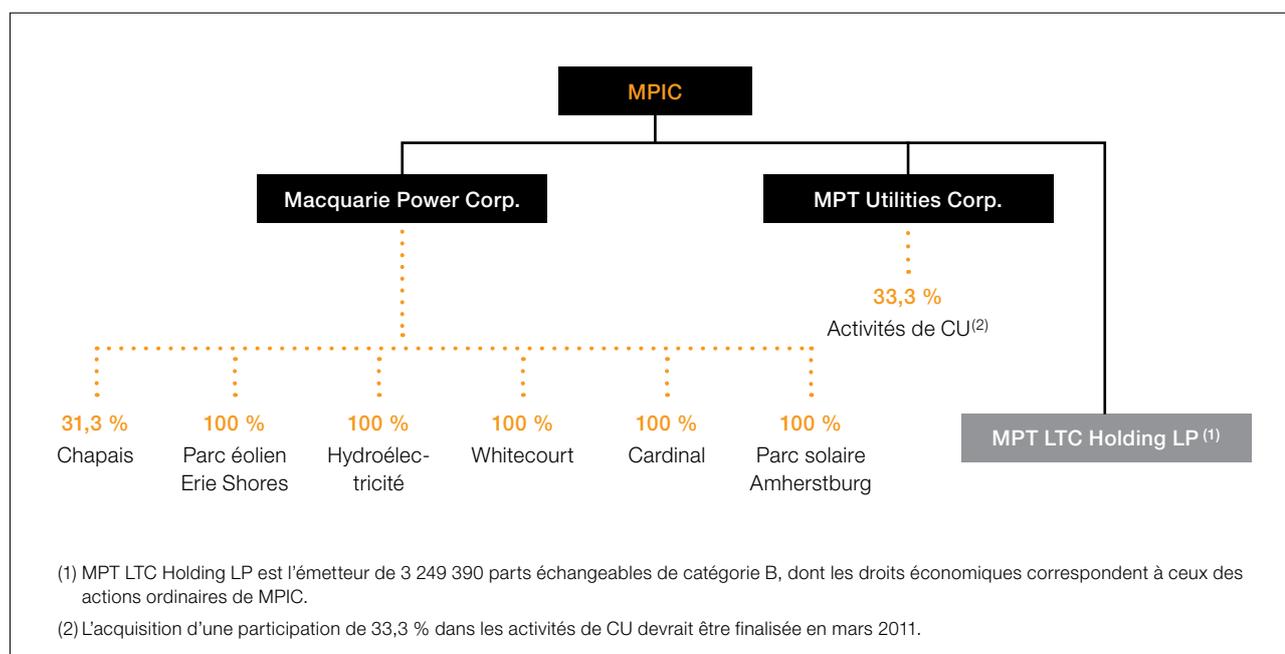
(1) Une turbine de 1,5 MW appartient à un propriétaire foncier.

(2) La centrale Dryden est composée de trois centrales construites en 1922 (Wainwright), en 1928 (Eagle) et en 1938 (McKenzie). Ces centrales ont été rénovées en 1986.

(3) Les activités commerciales devraient débuter en juin 2011.

(4) MPIC détient une participation de 31,3 % dans l'une des deux catégories d'actions privilégiées de Chapais, une participation de 24,8 % dans les tranches A et B des titres de créance et une participation de 50 % dans la tranche C des titres de créance.

Structure organisationnelle



INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Macquarie Power and Infrastructure Corporation

Direction

Michael Bernstein
Président et chef de la direction

Michael Smerdon
Vice-président principal, chef de la direction financière et secrétaire

Stu Miller
Vice-président principal et chef du contentieux

Conseil d'administration

Derek Brown
Président, administrateur indépendant

Patrick J. Lavelle
Administrateur indépendant

François R. Roy
Administrateur indépendant

V. James Sardo
Administrateur indépendant

Stephen Mentzines
Administrateur nommé par le gestionnaire

Siège social

Brookfield Place
181, rue Bay
Bureau 3100
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

T : 416-848-3500
F : 416-607-5073

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

Information pour les investisseurs

Bourse et symbole

Bourse de Toronto
Actions ordinaires : MPT
Débentures : MPT.DB.A

Agent des transferts et registraire

Computershare Investor Services Inc.
1500, rue Université, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S9

Numéro sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1-800-564-6253
Numéro international : 514-982-7555

Relations avec les investisseurs

Sarah Borg-Olivier
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs

T : 416-607-5009
Courriel : mpic@macquarie.com

Veillez consulter notre site Web au www.macquarie.com/mpic pour de l'information sur les actifs de MPIC et pour accéder à des documents d'investisseurs, dont les rapports financiers annuels et trimestriels, les dernières nouvelles et des présentations à l'intention des investisseurs, notamment une webémission de notre assemblée générale annuelle.

Restez au courant des informations et événements MPIC en vous abonnant à notre liste d'envoi à : mpic@macquarie.com.

Assemblée générale annuelle

Vendredi 10 juin 2011,
10 h HNE
One King West Hotel
Toronto (Ontario)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Mesures du rendement (tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les actions et les montants par action)

Mesures des produits	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Produits	158 512	148 384	150 423	122 811	89 940	90 235	55 848
Bénéfice net (perte nette)	11 569	11 259	(26 534)	5 426	8 411	8 372	7 236
Bénéfice net par action, résultat de base	0,231	0,226	(0,531)	0,135	0,280	0,364	0,342
Mesures des flux de trésorerie	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30 556	38 040	50 516	29 663	21 044	20 230	14 729
BALLA ajusté ⁽¹⁾	55 039	61 244	67 324	61 250	34 104	27 912	16 304
Fonds provenant de l'exploitation ⁽¹⁾	40 039	48 143	54 308	74 787	34 050	28 172	16 187
Encaisse distribuable ⁽¹⁾	36 740	49 627	52 243	48 785	34 058	25 989	14 168
Encaisse distribuable par action ⁽¹⁾	0,732	0,994	1,046	1,210	1,133	1,117	0,669
Ratio de distribution ⁽¹⁾	91 %	106 %	100 %	88 %	89 %	85 %	95 %

(1) Ces mesures de rendement ne sont pas définies dans les PCGR du Canada. Consulter la page 18 pour une définition complète de chaque mesure.

Structure du capital	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Facilité de crédit de MPC-Cardinal	85 000	85 000	110 000	85 000	35 000	35 000	35 000
Dette du projet Erie Shores	107 063	110 180	113 122	115 900	-	-	-
Dette d'Amherstburg	31 000	-	-	-	-	-	-
Valeur nominale des débetures convertibles	53 221	57 500 ⁽²⁾	38 918	38 918	-	-	-
Dette de nivellement	23 714	21 166	19 581	18 262	-	-	-
Valeur marchande des actions	340 594	293 015	325 631	406 917	246 887	268 883	188 680

(2) Consulter la page 34 pour une description.

Renseignements aux investisseurs

Actions en circulation	56 352 461
Parts échangeables de catégorie B en circulation	3 249 390
Symboles et bourse	Bourse de Toronto : MPT, MPT.DB.A
Indice	Indice des technologies propres S&P/TSX
Actionnariat	Environ 18 000 actionnaires

Données de négociation trimestrielles

	2010				2009			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actions ordinaires								
Cours le plus haut des actions (intra-journalier)	8,39	7,35	7,30	7,34	6,60	6,86	6,95	6,25
Cours le plus bas des actions (intra-journalier)	7,14	6,73	4,50	6,09	5,62	5,37	5,00	4,15
Cours de clôture des actions	8,22	7,30	6,95	7,21	6,11	5,81	6,78	5,09
Volume quotidien moyen des transactions	92 678	52 943	63 465	100 648	121 020	121 422	106 247	126 244
Dividende versé	0,165	0,165	0,165	0,165	0,262	0,262	0,262	0,262
Débetures								
Cours le plus haut des débetures (intra-journalier)	116,03	111,59	106,50	105,50	108,00	102,25	102,00	100,00
Cours le plus bas des débetures (intra-journalier)	105,00	103,26	100,00	100,80	100,05	99,50	99,00	92,00
Cours de clôture des débetures	115,20	106,50	103,98	105,00	100,05	99,5	101,25	100,00
Volume quotidien moyen des transactions	1 152	632	1 014	1 727	285	166	237	314

Avertissement :

Macquarie Power Management Ltd. est le gestionnaire de Macquarie Power and Infrastructure Corporation et une filiale indirecte en propriété exclusive de Macquarie Group Limited, société australienne ouverte inscrite à la Bourse d'Australie. Les placements dans la Société ne sont pas associés à des obligations de la part de MGL et sont assujettis à des risques de placement, y compris des retards possibles de rachat et la perte de revenus et de capitaux propres investis. Ni MPIC, ni MPML, ni aucune autre entité de MGL ne garantissent le rendement de MPIC, les dividendes versés par MPIC ou le remboursement du capital par MPIC.

Aucune entité mentionnée dans le présent rapport annuel n'est une institution acceptant les dépôts au sens de la Banking Act 1959 (Commonwealth d'Australie). Les obligations de ces entités ne constituent pas des dépôts ou d'autres obligations de Macquarie Bank Limited ABN 46 008 583 542. Macquarie Bank Limited ne garantit pas que ces entités respecteront leurs obligations et ne donne aucune garantie en ce sens.

Le gestionnaire de la Société est admissible à certains honoraires (se reporter à « Opérations entre apparentés »). MGL et ses sociétés apparentées, ainsi que leurs dirigeants et administrateurs, peuvent détenir de temps à autre des actions ordinaires de la Société.

Ce rapport annuel ne constitue en aucun cas une proposition ni une invitation à faire l'acquisition de ces titres. Il ne tient pas compte des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers de chaque investisseur. Avant d'effectuer un placement dans MPIC, l'investisseur actuel ou éventuel doit évaluer si un tel placement convient à ses propres besoins et objectifs de placement, ainsi qu'à sa situation financière, et consulter au besoin un conseiller en placements.

POURQUOI INVESTIR DANS MPIC?

- ▶ Puisque la catégorie d'actifs des infrastructures présente généralement une faible corrélation par rapport aux actions ou aux obligations, elle s'avère un outil de diversification idéal
- ▶ Les entreprises du secteur des infrastructures offrent des services essentiels, ce qui se traduit par des flux de trésorerie prévisibles sur l'ensemble du cycle économique
- ▶ Nous versons un dividende mensuel de 5,5 cents par action ordinaire
- ▶ Notre vigueur financière vous permet de mieux diversifier votre portefeuille et d'assurer sa croissance
- ▶ Nous cherchons à devenir la société d'infrastructure la plus en vue du Canada

Macquarie Power and Infrastructure Corporation
www.macquarie.com/mpic



remove? as not printed